



Bulletin
Municipal de **Brignais**

JUIN 1984 / N° 17

Matériel de bâtiment et d'industrie

QUINCAILLERIE - PEINTURE

unimate
S.A.

ZONE INDUSTRIELLE NORD - ROUTE D'IRIGNY "LES AIGAIS" BRIGNAIS

Tél. (7) 805.18.66

Fabricant du coffrage rapide **Cofruni**

Spécialiste des règles aluminium bâtiment

Echafaudages - Bétonnières et treuils - Monte-matériaux

Tubes plastique, gaine et tuyau eau

Outils électrique des meilleures marques

Clés et pinces de **FACOM - SAM - FOP**

Soudure électrique et oxyacétylénique de **SAF**

Martellerie - Pelles - Pioches - Serre-joints - Etais

Brouettes - Scies - Aération - Echelles et Escabeaux bois

et dural - Signalisation - Topographie - Cordage - Fers

à béton - etc...

Etudes, conseils et réalisation de matériel

Livraison rapide - Service après-vente

La Maison du Professionnel au service de Tous.

sommaire

- 3 La Municipalité
- 5 Le mot du Maire

VIE MUNICIPALE

- 6 Informer c'est bien...
- 7 A Brignais l'Europe est à l'ordre du jour
- 8 L'Europe en bref
- 11 1984... l'année du choix
- 12 Brignais Schweighouse : une solide amitié
- 13 Les dernières décisions du Conseil Municipal
- 47 Qui êtes-vous Monsieur l'Adjoint ?
- 48 Centre Administratif : une centralité nouvelle

VIE ÉCONOMIQUE

- 15 Le développement de l'activité industrielle et commerciale
- 59 Le commerce à Brignais, un nouveau souffle
- 60 Résultats du questionnaire sur : "Le commerce à Brignais"

FINANCES

- 18 Finances locales et économie
- 23 A propos des subventions aux associations

SCOLAIRE

- 26 Classes de découverte : le régime de croisière
- 27 Campagne "Brignais propre" (suite)
- 29 La musique à l'école
- 32 L'enseignement technique dans notre cité
- 35 Initiation à la spéléologie au L.E.P.
- 44 A propos de la journée du Maire

URBANISME

- 36 Décentralisation et maîtrise du sol
- 37 Circuit des dossiers de Permis de Construire
- 38 A propos de voirie
- 39 Déviation du CD.42

REPORTAGE

- 40 La traversée du désert en voiture en 1930

ENVIRONNEMENT

- 42 Les petits sentiers qui font les belles promenades
- 43 Le Garon va revivre
- 50 De l'eau... à la forêt
- 51 Divagation des chiens
- 55 En flânant dans les rues de Brignais

CULTURE

- 44 Les artistes en herbe ont "croqué" la Mairie
- 46 Le développement de la culture à Brignais
- 46 Parmi les livres

INFORMATIONS

- 38 Permanences en Mairie
- 49 Locataires... Propriétaires
- 50 Aide à l'amélioration de l'habitat
- 52 Le médiateur de la République
- 52 Etat-civil

SPORTS

- 53 La course à travers Brignais
- 54 Bi-crossing

CÉRÉMONIES

- 57 La commémoration du 8 mai 1945

CLOBEMAT

CLOTURES (bois, béton, fer, grillage)
TENNIS / PORTAILS

Rue du Presbytère - BRIGNAIS - Tél. (7) 805.40.77

PARFUMERIE - INSTITUT DE BEAUTÉ



Nelly

Dammborg

72 rue Général-de-Gaulle
69530 BRIGNAIS

Tél. 805.30.42

10 Années d'expérience
en Soins du Corps

vous propose un Nouveau Soins
SPÉCIAL VERGETURES

Soins Vergé 1000

CHARPENTE - COUVERTURE

RHONE-TOITURES

J.F. FONTOBERT

8, rue des Capucines
69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.03.42

69 Transports 59
BALLOIS

198, Route Nationale
69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.27.91

Entreprise Electrique CAVALLERA

Eclairage public : entretien / travaux neufs

Eclairage stades

Location camion-échelle

Agréé E.D.F.

12, rue Ampère - 69600 OULLINS
Tél. 851.00.74 et 851.40.44

BOURDIN et CHAUSSE

TERRASSEMENTS - ROUTES - VOIRIE URBAINE - ASSAINISSEMENT
ÉGOUTS - EAU POTABLE - SOLS SPÉCIAUX
(SPORTIFS et INDUSTRIELS) - GÉNIE CIVIL

La Tour de Millery - B.P. 21
69390 VERNAISON Tél. (7) 846.12.24

Evasion...

FONTANA TOURISME

AUTOCARS / VOYAGES

69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.16.24

PLATRERIE
PEINTURE-DÉCORATION

Gérard PRESSACCO

44, chemin de la Tuilerie

69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.46.68

La Municipalité

MAIRE
Michel THIERS

Le Maire est le Président de droit de toutes les Commissions. Il s'occupe plus particulièrement de :
Urbanisme
Commission Culture-Loisirs
Finances et bien sûr du personnel communal

ADJOINTS

Marcel MASSON
Urbanisme
Travaux
Bâtiments communaux

Richard RAFFIN
Affaires sociales

Jean DARFEUILLE
Sports
Fêtes
Associations

Paul MINSSIEUX
Artisanat, commerce
industrie, emploi
Affaires scolaires

Jean FAYOL
Urbanisme
Personnel communal

Michèle RAKOUTZ
Culture et Loisirs

Gérard BERTICAT
Finances communales

M.-Thérèse GARDON
Affaires scolaires

CONSEILLER(E)S DÉLEGUÉ(S)

Gérard SAGNOLE	Voirie, Environnement
Guy BERNOLLIN	Fêtes
Bernard BRUNOT	Jeunes
Denis CHERMETTE	Associations
Michel CORTIAL	Artisanat, commerce, industrie, emploi - Information
Roger GURET	Permis de construire
Patrick MIALON	Sports
Anne-Marie PIEGAY	3 ^e Age
Jean RIGAUD	Jeunes
Cécile VAN DEN BROEK	Affaires sociales, Restaurant des Arcades
Dominique VIRET	Centre-ville, Permis de construire

CONSEILLER(E)S*

Alexandre GENELOT, Marcel ARNAUD, Eric CLAER, Françoise MARTORELL, Jean LAPLACE,
Louis PONTVIANNE, Denis BRAND, Christiane CONSTANT, Catherine CASTELAIN

* Les Conseillers sont placés dans l'ordre du tableau.

PERMANENCES DES ÉLUS

M. THIERS, Maire, reçoit les mercredis de 17 h. 30 à 19 h. et les samedis de 11 h. à 12 h. sur rendez-vous.
M. MASSON : le mardi de 18 h. à 19 h. ou sur rendez-vous.
M. RAFFIN : le samedi de 10 h. à 12 h. ou sur rendez-vous.
M. DARFEUILLE : 2^e et 4^e mercredi du mois, de 17 h. 30 à 18 h. 30 ou sur rendez-vous.
M. MINSSIEUX : le samedi de 9 h. à 10 h.
M. FAYOL : le jeudi de 9 h. à 10 h.
Mme RAKOUTZ : le jeudi de 14 h. à 15 h.
M. BERTICAT : 1^{er} et 3^e samedi du mois, de 9 h. à 10 h.
Mme GARDON : le mardi de 17 h. à 18 h.

Photo de couverture : Jacques DUGAS.

Reponsable de la publication : Michel THIERS.

Commission du Bulletin :

Mme SOGNO

M. CORTIAL, M. DARFEUILLE, M. FAYOL, M. BRUNOT, Mlle MARTORELL, Mme PIEGAY
avec l'aide de MM. BIDAULT, GONIN, MOREL et des Services Administratifs et Techniques.

Dépôt légal : deuxième trimestre 1984 - Administration, Rédaction : Brignais, Mairie.

Ce bulletin, édité par la Municipalité de Brignais,
a été conçu et réalisé par l'IMPRIMERIE DU MONTET, 11, rue Francisque-Darcieux, à Saint-Genis-Laval.

La photogravure des pages couleur a été réalisée par le Studio Pierre ROCHEBLOINE, rue des Ronzières, à Brignais.

Maryflor

Plantes vertes et fleuries
Décoration florale
Fleurs coupées
Cadeaux - Vases



P. LAPLACE

Horticulteur



117, rue
Général-de-Gaulle
BRIGNAIS

Tél. (7) **805.15.42**

S.A. CHARROIN

12, rue Général-de-Gaulle - **BRIGNAIS** - Tél. **805.13.11**

ce sigle →
est votre garantie !

- **de qualité des matériaux vendus**
- **de conseils de professionnels**
- **de stocks**



FÉDÉRATION NATIONALE
DES NÉGOCIANTS EN
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



Le mot du Maire

Certains disent qu'un discours ou un éditorial est l'occasion de parler ou d'écrire pour ne rien dire. Je pense tout autrement. Pour ma part, c'est l'occasion de transmettre un message ou de vous faire part d'une de mes convictions.

L'actualité est occupée par les Elections Européennes, la violence, les problèmes économiques et leurs conséquences.

Je crois de longue date à l'Europe. Sans renoncer, bien au contraire à nos origines, l'Europe doit être pour nous une force, une possibilité nouvelle de s'affirmer, de se faire respecter (271 millions de personnes de bon niveau de vie).

Mais, pour construire cette Europe et sortir grandis des crises actuelles, nous devons changer notre comportement (tant pis pour ceux qui sourient en lisant ces lignes) :

- la France est désorganisée ;
- le nombre des naissances, les offres d'emploi, les ressources des ménages baissent ;
- la lutte des classes, la critique à l'encontre de ceux qui entreprennent, la négation du profit (matériel, intellectuel, social) sont autant d'attitudes qui

inhibent l'entreprise, la création, génératrices de richesses au sens noble dont tous doivent profiter ;

- l'absence de sanctions transforme la liberté en désordre ; l'assistance, bien-être trompeur, supprime les initiatives.

Pour changer cet état nous devons tous nous sentir concernés :

- gouvernants, en cessant de manier le miroir aux alouettes électoraliste,
- élus et responsables en s'appuyant sur du réel, du concret ; en faisant preuve d'imagination constructive ;
- nous tous, en ayant confiance en nous-mêmes et en cherchant à réaliser du mieux possible ce que nous devons ou voulons faire.

La crise ? Elle est réelle. Le laisser-aller s'installe. **C'est donc une crise de confiance.**

Nombreux sont ceux qui veulent renverser cette évolution, mais, sans doute, attendent-ils une chose : que l'exemple vienne d'en-haut.

La France est un beau pays, plein de possibilités. Elle peut et doit jouer un rôle important. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'Europe : la complémentarité au service d'une Communauté respectée où nos futures générations apprécieront de vivre.

Le Maire, **MICHEL THIERS** □

Informé c'est bien... le faire objectivement, c'est mieux !

Que vous ayez voté pour la Majorité ou la Minorité au Conseil Municipal, l'essentiel pour vous est de recevoir une information **objective**.

Trois feuilles distribuées par des élus de gauche, en janvier et mars 1984, contiennent de nombreuses contre-vérités, des erreurs et des prises de position douteuses basées sur des chiffres erronés.

• **Transports en commun.** Les T.C.R.L. ne veulent pas élargir leur réseau, ils en diminuent certaines fréquences et n'envisagent même plus de payer 50 % du déficit d'une nouvelle ligne, hors Courly. La solution, toujours la même, envisagée par la gauche est irréaliste, car interdite juridiquement et insupportable financièrement pour les Brignais. Nous recherchons d'autres solutions.

• **Impôts locaux.** De nombreux abattements existent à Brignais ; ils sont passés sous silence.

• **Centre Social.** Le Conseil Municipal n'a pas refusé d'aider le Centre Social pour ses animations de quartier, mais a estimé que la somme nécessaire devait être prise sur le versement de la subvention annuelle... sans rallonge de dernière heure.

• **Indemnités de logement.** Non seulement la totalité des fonds perçus pour les indemnités de logement dues aux instituteurs leur est versée, mais certains d'entre eux touchent plus que la somme proposée par M. le Préfet, à cause des avantages acquis par le passé.

• **Economie d'énergie.** La recherche d'économie d'énergie est constante. Les efforts... payent, mais nous devons faire bien mieux.

• **Contrat de Quartier.** La présentation de l'aménagement de la nouvelle Mairie est complètement erronée :

- en 1982, coût d'objectif avant consultation (surface 1.000 m²) : 4.000.000 F T.T.C. (prix 01-82)
- en 1983, projet retenu après concours A.P.S. (surface 1.500 m²) : 6.132.696 F T.T.C. (prix 01-83) ; projet retenu après concours A.P.D. : 6.014.375 F T.T.C. (prix 01-83) soit 6.645.885 F T.T.C. (prix 03-84) ;

- en 1984, mesures d'accompagnement communes à la Mairie et à l'Espace Culture Loisirs estimées à : 718.000 F T.T.C. (prix 03-84).

De ces sommes : 6.645.885 F (devis) + 718.000 (estimation) = 7.363.885 F, il convient de retrancher la subvention du Conseil Régional, accordée dans le cadre du Contrat d'Aménagement de Quartier, qui s'élève à : 962.500 F pour la Mairie, et à 251.300 F pour les opérations d'accompagnement communes à la Mairie et à l'Espace Culture Loisirs, soit un total de 1.213.800 F.

De plus, le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) nous restituera une somme de 1.128.441 F en 1986 et 1987.

C'est donc 5.021.644 F environ que supportera le budget de la commune pour l'aménagement de la nouvelle Mairie et pour un certain nombre de mesures d'accompagnement communes à la Mairie et à l'E.C.L.

Qui oserait prétendre qu'on peut encore valablement travailler à la Mairie ? Qui pense qu'une solution d'agrandissement est possible à son emplacement actuel à cause de l'église, de la place, de la rue ?

Prétendre que nous avons commis une erreur de 60 % est faux.

Comme démontrent les chiffres ci-dessus, le premier est un coût d'objectif établi par la D.D.E. avant concours.

Les résultats du concours ont montré la possibilité de tirer un bien meilleur parti de cette propriété tout en lui conservant son cachet (1.500 m² au lieu de 1.000 m²) avec plusieurs salles de réunions, salle de mariages, grande salle d'accueil, salle du Conseil, deux appartements, les services techniques et administratifs, tous indispensables à la vie d'une commune indépendante de 10.000 habitants.


Pourquoi ces différents tracts sur des bases erronées, cherchant à affoler les lecteurs ? Pourquoi persister à fournir des informations non objectives ? Pourquoi vouloir jeter des doutes sur la gestion, et vouloir déformer la réalité ?

Ces élus qui ont critiqué avec acharnement la gestion française avant 1981, et la nôtre depuis 1977, qui soutiennent sans réserve les décisions nationales engagées depuis, ont-ils lieu d'être si fiers de la situation économique dans laquelle se trouve notre pays ? (voir article sur les Finances).

Arrêtons ces querelles de chiffres, et ces querelles tout court ! Il faut que vos élus aient un comportement plus constructif malgré les divergences d'opinions qui les différencient, Brignais ne s'en portera que mieux.

M.T. □

Le compte-chèques Ecureuil



pour mieux gérer
votre vie quotidienne...
...et mieux épargner
sur votre livret A

CAISSE D'EPARGNE DE LYON

AGENCE DE BRIGNAIS :
106, rue Général-de-Gaulle - Tél. 805.19.12

A Brignais, l'Europe est à l'ordre du jour

Le 5 Mai, correspondant cette année au 20^e anniversaire de la "Journée de l'Europe", année de renouvellement du Parlement Européen par élection des Délégués au suffrage universel, cette commémoration se devait de revêtir un éclat particulier. C'est la raison pour laquelle, sur suggestion de l'Association Française pour le Conseil des Communes d'Europe, la Municipalité a voulu participer à cette journée.

Pour cela, le Maire, M. Jean Darfeuille Adjoint, Denise Chermette Conseillère Déléguée, avaient invité les responsables des associations locales et les élus locaux à un apéritif à la Mairie, samedi 5 mai à 11 h. 30.

Comme vous l'aviez remarqué, la façade de la Mairie s'était enrichie de quatre drapeaux aux couleurs de l'Europe (12 étoiles d'or sur fond bleu de roi) pour marquer l'événement.

Dans son allocution aux invités (une cinquantaine de personnes) le Maire a tenu à mettre en relief plusieurs points essentiels.

Tout d'abord il a retracé l'histoire de l'élaboration de la Communauté Européenne depuis 1950, rendant hommage à M. Robert Schuman et M. Jean Monnet, initiateurs d'une démarche communautaire qui s'était fixé comme objectifs :

- de restaurer l'activité économique,
- d'empêcher le retour d'un conflit. Comment ?
- en construisant l'Europe pas à pas,
- en réalisant une unification économique,
- en créant des Institutions.

C'est ainsi qu'au travers de la C.E.C.A. (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) l'Europe était née (6 membres, 170 millions de personnes).

Sans vouloir retracer le détail des principales étapes de la construction européenne, le Maire a tenu à rappeler l'essentiel :

1954 : Le rejet par la France du traité sur la C.E.D. (Communauté Européenne de Défense), montrant si besoin était qu'il ne fallait pas brûler trop vite les étapes.

1955 : La naissance du Marché Commun (CEE, EURATOM).

1958-1961 : Les premières étapes du

Marché Commun (baisse des droits de douane).

1962 : Définition d'une politique agricole commune.

1968 : Achèvement de la mise en place de l'Union Douanière (avec un an et demi d'avance).

1970 : Quatre nouveaux pays sont candidats à la Communauté (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège).

1972 : Appelés à se prononcer sur l'adhésion de leurs pays, seuls les Norvégiens (à 53 %) la repoussent.

La Communauté Européenne compte alors neuf membres.

1975 : Accords de Lomé entre six pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique sur le libre accès de leurs produits, et la Communauté.

1978 : Naissance de l'Europe monétaire.

1979 : Juin : 110 millions d'électeurs (plus de 60 % des électeurs) élisent 410 membres du Parlement Européen. Mme Simone Veil en est élue Présidente.

L'Europe de la Solidarité, de l'Indépendance, de la Coopération est née.

1980 : L'Europe tente d'entrer sur la scène politique internationale (événements d'Iran, d'Afghanistan).

1981 : La Grèce entre dans la Communauté portant à dix le nombre de ses membres.

En retraçant cet historique, M. le Maire a voulu montrer que, malgré des péripéties inévitables, en quelque 40 ans, l'Europe avait fait son chemin (40 ans étant une durée courte en regard des siècles d'hostilité ou d'indifférence).

M. le Maire accueillant les présidentes et présidents d'associations, le 5 mai 1984.



Il a voulu également mettre en valeur les points acquis :

- Au plan des institutions, avec le Parlement Européen, la Cour de Justice, le Conseil Economique et Social.

- Au plan de la vie de tous les jours et au niveau des populations : la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux.

- L'aide aux sinistrés (c'est le Conseil de l'Europe qui a indemnisé plusieurs Brignairots victimes des inondations catastrophiques de 82-83 et qui avaient présenté des dossiers soutenus par nous-mêmes.

Avec ses 270 millions d'habitants et la qualité de son économie, la

Communauté Européenne est désormais largement à l'échelle des deux Grands (Etats-Unis - U.R.S.S.).

C'est un succès et une victoire sur la liberté, mais les mentalités doivent encore nettement changer.

C'est alors que le Maire aborda la question du **Jumelage**, précisant (comme indiqué dans les Bulletins Municipaux) que la phase constructive était en cours.

La commission chargée de cette enquête (trois élus, un permanent) devant se rendre en Allemagne en mai pour "jauger" les différentes candidatures au jumelage. Pourquoi l'Allemagne ? Parce que ses liens

sont les plus solides (expérience de 1700 villes françaises jumelées avec la R.F.A. sur 2200 jumelages). Certains pays (Grande-Bretagne, Autriche, Espagne, Italie) montrant peu d'empressement, et nos différents contacts n'ayant pas abouti.

Enfin, ultime précision, un rapport sera présenté en juin au Conseil Municipal, puis aux associations afin de **décider ensemble** de la suite à donner, le Maire insistant bien sur l'intérêt sociologique, culturel et économique d'un tel échange, mais rappelant que rien ne peut être entrepris sans la participation active de la population et des associations.

M.T. □

L'Europe en bref... les Institutions de la Communauté

La réalisation des tâches confiées à la Communauté est assurée par cinq institutions :

- Le **Parlement européen**, élu pour la première fois au suffrage universel direct par tous les citoyens de la Communauté en juin 1979, il comprend 434 membres (81 pour l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, 25 pour les Pays-Bas, 24 pour la Belgique et la Grèce, 16 pour le Danemark, 15 pour l'Irlande et 6 pour le Luxembourg). Les prochaines élections auront lieu le 17 juin 1984.

- La **Cour de Justice**, composée de onze juges et de cinq avocats généraux désignés d'un commun accord par les dix gouvernements, qui assure le respect du droit dans l'exécution des traités.

- Le **Conseil des ministres**, qui réunit les représentants des dix gouvernements.

- La **Commission européenne**, composée de quatorze membres désignés d'un commun accord par les gouvernements (2 pour l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni ; 1 pour chacun des autres Etats), mais qui doivent agir en toute indépendance de ces gouvernements.

- Le **Comité économique et social** est formé de représentants des différentes catégories intéressées de la vie économique et sociale. Il doit être consulté avant l'adoption d'un grand nombre de décisions.

Les mesures que ces institutions doivent prendre sont de véritables

"lois européennes", susceptibles d'entraîner de profondes transformations dans les secteurs concernés. Elles sont, pour la plupart, directement applicables dans tous les pays de la Communauté.

La Commission européenne propose. Le Conseil des ministres dispose.

La Commission européenne propose mais c'est le Conseil des ministres qui décide, sauf lorsqu'il a donné mandat à la Commission de le faire ou quand le Traité de Rome a confié formellement à la Commission des pouvoirs précis. Le Traité a prévu sur quelles matières, le Conseil doit se décider à l'unanimité et sur quelles autres la majorité peut suffire. Beaucoup d'autres décisions ultérieures prévoient également les règles de majorité applicables dans tel ou tel cas précis.

En fait, une part très importante des décisions européennes ont été prises à l'unanimité. Le vote majoritaire est cependant souvent employé, notamment en matière budgétaire ou dans les décisions de gestion. Depuis 1965, l'opposition de la France a freiné le développement du vote majoritaire prévu par le Traité. Il ne se prend pratiquement pas de décision à laquelle un pays s'oppose fortement.

Une décision à la majorité ne peut être prise que si elle est conforme aux propositions de la Commission européenne. Elle seule a

l'initiative en matière communautaire parce qu'elle a la charge d'exprimer l'intérêt commun.

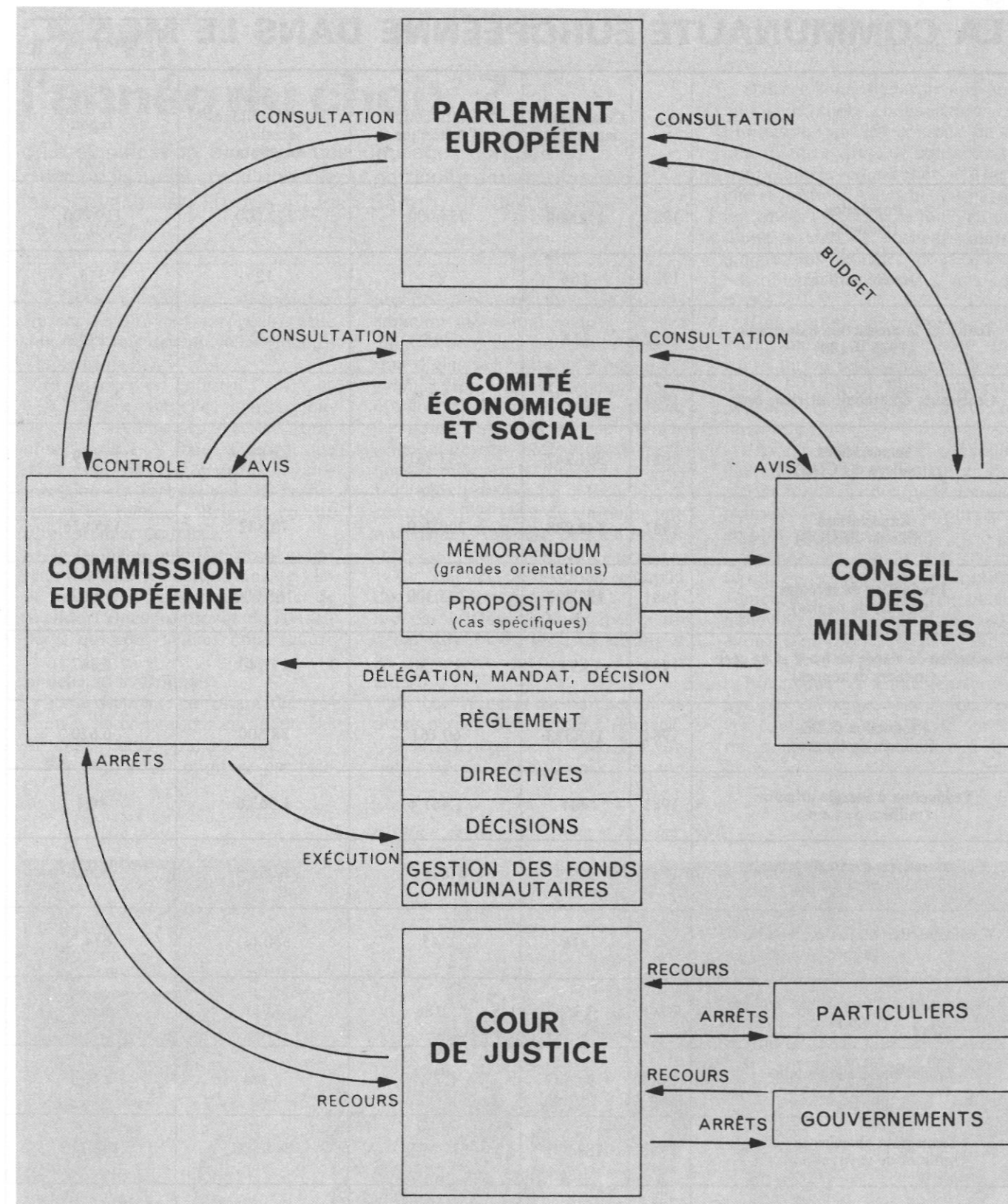
L'abus des décisions à l'unanimité est une difficulté pour la Communauté et il est périodiquement question de se servir davantage du vote majoritaire mais certains pays ne veulent surtout pas qu'il en soit fait une question de principe.

La Commission européenne gardienne des traités

En fait, toutes les décisions sont le fruit d'un dialogue approfondi de la Commission européenne avec le Conseil et, entre les sessions de ce dernier, avec les représentants permanents des Etats. La Commission joue en permanence le rôle d'un courtier. Elle est le conciliateur entre les gouvernements. C'est elle qui les incite à agir ensemble, et qui les aide à dégager des formules d'entente.

La Commission européenne est la gardienne des traités. Elle veille non seulement à ce que l'on ne transgresse pas les règles adoptées en commun mais aussi à ce que l'on tire parti de toutes les possibilités ouvertes par le Traité de Rome. Elle est l'organe d'exécution de la Communauté. Elle assure la gestion de ses instruments financiers. Elle est le porte-parole des Dix dans les négociations commerciales avec les autres pays du monde.

Pour remplir son rôle, la Commission européenne a besoin d'être



indépendante du Conseil des ministres. Ses membres sont nommés par les gouvernements, mais ils prêtent serment de ne recevoir d'instructions d'aucun d'eux. Ils ne sont responsables, solidairement, que devant le Parlement européen qui peut les obliger à démissionner.

Le rôle du Parlement européen

Le Parlement européen contrôle en permanence la Commission. Il

veille, à ce qu'elle reste dans son rôle, à ce qu'elle représente et exprime l'intérêt communautaire. Les membres de la Commission sont constamment interpellés par les parlementaires. Ceux-ci la pressent d'agir, même s'il faut s'opposer au Conseil des ministres.

Le Parlement donne son avis sur les principales propositions de la Commission avant que le Conseil ne se prononce.

Depuis 1975, le Parlement a été doté de pouvoirs budgétaires pro-

pres. Il peut modifier l'importance de certaines dépenses, prendre des initiatives, et c'est lui qui arrête finalement le budget de la Communauté adopté par le Conseil des ministres.

Il dialogue activement avec le Conseil à tous les stades de l'élaboration de ce budget et exerce sur sa préparation une influence croissante.

(D'après le Mémento de la Communauté Européenne édité par le Bureau d'Information de la Commission Européenne).

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DANS LE MONDE

		Communauté européenne	États-Unis d'Amérique	Union des républiques socialistes soviétiques	Japon
Population (milliers)	1983	272.000	234.000	272.000	119.000
Densité par km ²	1983	164	25	12	315
Indice de la production industrielle (1975 = 100)	1982	114	118	132	148
Croissance du produit intérieur brut	1982	+ 0,3 %	- 2,2 %	-	+ 2,9 %
Importations (millions d'ECUS)	1981	581.247	233.761	65.280	127.793
Exportations (millions d'ECUS)	1981	549.088	209.360	70.832	135.936
Production de céréales (milliers de tonnes)	1981	122.020	325.300	165.000	1.042
Production de viande de bœuf et de porc (milliers de tonnes)	1982	13.945	17.550	11.940	1.867
Production de lait (milliers de tonnes)	1981	117.323	60.161	88.500	6.620
Production d'énergie primaire (milliers de t.e.p.)	1981	484	1.461,4	1.363,6	46,1
Consommation d'énergie primaire (millions de t.e.p.)	1981	909,9	1.648,1	1.053,8	309,2
Consommation d'acier par habitant (kg)	1982	410	345	550 (1)	674 *
Consommation d'énergie par habitant (t.e.p.)	1981	3,358	7,186	3,936	2,628
Production d'automobiles (milliers)	1981	9.054	6.253	1.344	6.974
Transports chemins de fer (millions de voyageurs/km)	1981	189.331	17.695	344.600	192.115
Flotte marchande (milliers de tjb)	1981	107.348	17.532	15.759	39.065
Automobiles en circulation (par 1 000 habitants)	1981	324	537	34	209
Postes récepteurs de télévision (par 1 000 habitants)	1980	306	635	303	245
Téléphones (par 1 000 habitants)	1980	436	788	89	479

(1) Production d'acier par habitant.

* : 1980

1984... l'année du choix ?

« La signification profonde des jumelages européens, c'est qu'ils unissent d'une façon particulièrement concrète les citoyens de l'Europe » (Jean Bareth, un des pionniers de l'Europe)

« Créer un civisme européen et former les citoyens européens, telle doit être l'une des nouvelles finalités des jumelages ? »

Et le nôtre où en est-il ?

A l'heure actuelle, quatre contacts ont été engagés avec des communes de R.F.A. Tout d'abord, une délégation de Hattersheim (agglomération de la banlieue de Francfort) s'est rendue à Brignais en vue d'un premier contact.

De la même manière nous avons reçu deux autres délégations de Liederbach (région de Francfort) et de Walldorf (localité proche de Heidelberg) qui sont venues nous rendre visite, toutes trois désireuses de se jumeler avec Brignais.

Naturellement, ces premières rencontres ne constituent en aucun cas un engagement pour l'avenir.

En effet, nous comptons par réci-

procité répondre aux invitations émanant des municipalités de ces villes et pour cela une petite délégation d'élus se rendra en Allemagne, avant l'été, afin de préciser notre opinion sur les unes et les autres et de nous permettre de déterminer celle qui devrait, par ses caractéristiques, permettre le jumelage le plus fructueux possible pour Brignais. A ces trois villes vient de s'ajouter une quatrième, Haibach, près de Francfort, que nous visiterons également.

Au retour, un examen complet des différentes possibilités sera réalisé par le Conseil Municipal et un débat suivra avec les associations et les personnes qui désireront nous aider.

A ces récentes démarches nous avons associé M. Helmut Urbanek, Consul Général de R.F.A. à Lyon qui, par sa connaissance de son

pays et par ses avis "éclairés" a bien voulu nous prodiguer ses conseils.

Dans le souci d'élargir nos possibilités de choix, nous avons pris l'initiative, sur les conseils de certains d'entre vous, de contacter plusieurs autres communes d'Allemagne et même d'Autriche (en particulier Imst, Tyrol). A ce jour, en dépit d'une attente de plusieurs mois et malgré nos relances nous n'avons pas obtenu de réponse à nos courriers.

Nous sommes fermement décidés à tout mettre en œuvre pour qu'au cours du second semestre de cette année le Conseil Municipal puisse délibérer sur le choix de notre sœur jumelle.

Alors pourrions-nous commencer des relations et des échanges durables et fructueux auxquels nous souhaitons voir s'associer le plus grand nombre de Brignairots.

Ensuite, ces échanges et relations seront orchestrées par un Comité de Jumelage qui sera mis en place le moment venu, comme nous vous en avons déjà parlé dans le Bulletin Municipal n° 11.

Pour tous renseignements, informations ou suggestions, vous pouvez contacter : Mme Fayle, en Mairie, tous les matins entre 8 h. et 12 h.

La délégation de Waldorff reçue le 31 mars 1984.





La délégation de Liederbach reçue le 10 mars 1984.

Brignais... Schweighouse : une solide amitié !

Nous ne pouvons pas résister au plaisir de porter à votre connaissance cette lettre que nous a adressée le Président de la section de Brignais ACPG-CATM, témoignage de l'accueil chaleureux que leur ont réservé nos collègues et amis de Schweighouse, chez lesquels nous nous rendons fin mai à l'occasion du 95^e anniversaire du Corps des Sapeurs Pompiers.

Le 18 Avril 1984

Monsieur Michel THIERS
Maire de Brignais

Monsieur le Maire,

De retour de notre séjour en Alsace, à l'occasion du Congrès National des Anciens de la 1^{re} Armée Française "Rhin et Danube", nous tenons à vous manifester notre reconnaissance, pour votre démarche auprès de votre collègue à Schweighouse.

Nous avons reçu un accueil très chaleureux de la part de M. Deiber et de son Conseil Municipal, qui ont été très sensibles à l'envoi de votre gerbe, que nous avons déposée au cœur du Conseil Municipal de Brignais.

Comme notre Bureau l'avait décidé, nous avons remis à M. le Maire un chèque pour les Œuvres Sociales de la commune.

Nous avons été reçus et choyés par les familles du Maire et des Conseillers. Notre étape chez notre "filleule" a laissé à tous un inoubliable souvenir, que nous aurons à cœur de leur manifester en retour, lors de leur prochaine visite à Brignais.

Nous vous remercions de votre heureuse initiative, qui a contribué à resserrer les liens fraternels du parrainage.

Et, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à nos sentiments les plus amicaux.

Le Président, Paul MALINCONI.
Association des A.C. P.G. A.C. 39-45 CATAM, section de Brignais.

FÊTE DES MÈRES Le mot le plus beau

*Qu'il est doux à entendre,
Ce petit mot si tendre,
Il est le premier de l'enfant,
Le réconfort de l'adolescent,
Il est vénéré comme un culte,
Même par l'homme adulte,
Et au seuil des ans,
Malgré les cheveux blancs,
On dit toujours "Maman",
Ce n'est qu'un petit mot,
Mais il est le plus beau.*

T.B. □



Les dernières décisions du Conseil Municipal

Séance publique
du 28 décembre 1983

• **Appel d'offres pour les travaux de construction du Complexe Socio-Culturel.** En raison du dépassement important du montant global des propositions par rapport aux prévisions du coût d'objectif, l'appel d'offres est déclaré infructueux par 24 voix pour et 3 abstentions.

Séance publique
du 27 janvier 1984

• **Redevances journalières dues pour les séjours sur le terrain par les gens du voyage.** Elle est fixée à 10 F par jour et par emplacement, la durée des séjours étant limitée à quinze jours. Unanimité.

• **Demande de modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune.** Décision acceptée à l'unanimité.

• **Règlement de la prime de technicité et de rendement à M. Morel, Adjoint Technique Principal.** Cette prime est allouée à M. Morel au titre de l'année 1983 par 28 voix pour et 1 voix contre.

• **Projet d'aménagement du boulevard périphérique rue Bovier-Lapierre, enquêtes simultanées d'utilité publique et parcellaire.** Approbation du projet et mise aux enquêtes publique et parcellaire à l'unanimité.

• **Emploi des subventions du Conseil Général pour le GAPP et la classe d'initiation du groupe scolaire Jean Moulin.** Approuvé à l'unanimité.

• **Exonération du droit de branchement à l'égout pour les riverains à la suite des travaux d'assainissement de la zone Sud.** L'exonération du droit de branchement à l'égout (2.000 F) pour les branchements particuliers des riverains concernés par le réseau d'assainissement de la zone sud est acceptée à l'unanimité. La fixation d'un montant de 5.000 F pour la participation forfaitaire aux travaux de branchement est décidée à l'unanimité.

• **Ouverture et virement de crédits, section d'investisse-**

ment, exercice 1983. Adopté à l'unanimité.

• **Demande de garantie de prêt par l'O.P.A.C. pour la reconversion de la chaufferie des Pérouses au charbon.** Refusé par 25 voix et 4 abstentions. Le Conseil invite l'O.P.A.C. à s'adresser au Conseil Général et lui suggère de procéder à l'isolation thermique des bâtiments.

• **Aliénation d'une parcelle de terrain située rue du Moulin à Brignais au profit de la Chambre d'Agriculture.** Unanimité.

• **Acquisition à l'amiable de parcelles de terrain appartenant à l'Etat pour l'élargissement de la rue Bovier-Lapierre.** Unanimité.

• **Acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain appartenant à M. Grillon G. pour l'élargissement du chemin des Acacias et du chemin des Collonges.** Unanimité.

Séance publique
du 9 février 1984

• **Aménagement de la nouvelle Mairie. Approbation de l'avant-projet sommaire.** 24 voix pour et 4 abstentions.

Séance publique
du 8 mars 1984

• **Affaire Commune de Brignais / Mme J.** Par 28 voix pour et 1 abstention, le protocole d'accord est accepté.

• **Affaire Commune de Brignais / M. S.** Autorisation de défendre à l'instance accordée par 23 voix pour et 6 abstentions.

• **Avenant à la convention de location des locaux destinés au fonctionnement du Centre Médico-Social.** Cet avenant n° 1 relatif aux conditions de location des locaux est accepté à l'unanimité.

Séance publique
du 29 mars 1984

• **Travaux d'entretien des aqueducs. Participation financière de la commune.** Une somme de 5.000 F est votée à l'unanimité pour effectuer ces travaux pour lesquels les Bâtiments de France parti-

cipent pour un montant de 20.000 francs.

• **Exploitation du camping-caravaning municipal pour la saison 1984. Révision des redevances journalières.** Par 25 voix pour et 4 abstentions, les tarifs hors taxes ci-dessous sont retenus :

- Redevances journalières :
adultes et enfants (+ 10 ans) 4,30 F
enfants (- 10 ans)1,80 F
voitures automobiles
(avec ou sans caravane)2,40 F
garage mort7,90 F
emplacement3,60 F
- Prestations supplémentaires :
branchement électrique par jour et par emplacement :
pour un branchement de 500 watts5,50 F
par tranche supplémentaire de 500 watts4,30 F
et il est décidé que les garages morts ne seront pas acceptés entre le 1^{er} juillet et le 19 août inclus.

• **Exploitation de la piscine municipale pour la saison 1984. Révision des tarifs d'entrée.** Par 27 voix pour et 2 abstentions, les tarifs d'entrée ont été fixés à :

- adultes (+ 16 ans)9,50 F
abonnement 10 entrées85,00 F
- jeunes (de 5 à 16 ans)5,00 F
abonnement 10 entrées45,00 F
- personnes âgées
(+ de 65 ans)5,00 F
abonnement 10 entrées45,00 F
Tarif spécial :

- visiteurs 10 entrées8,00 F
- adultes (+ 16 ans)8,50 F
pour les sociétaires de l'A.S.B. Natation
- jeunes (5 à 16 ans)4,00 F
pour les sociétaires de l'A.S.B. Natation.

• **Vote des subventions pour l'année 1984.** Une dépense globale de 1.525.152 F est votée par 24 voix pour et 5 abstentions.

• **Subventions aux écoles privées.** Une somme de 85.680 F est attribuée aux écoles privées de la commune par 23 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

Séance publique
du 12 avril 1984

• **Travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie. Réalisation d'un emprunt de 980.000 F**

→
auprès de la CAECL. La durée des remboursements est de 15 ans au taux de 14,20 % l'an. Voté par 23 voix pour et 5 voix contre.

• **Travaux d'aménagement de la nouvelle Mairie.** Réalisation d'un emprunt de 1.820.000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Lyon. La durée des remboursements est de 15 ans au taux en vigueur à la date de signature du contrat. Voté par 23 voix pour et 5 contre.

• **Opérations d'accompagnement du Contrat de Quartier communes à la nouvelle Mairie et à l'Espace Culture Loisirs.** Approuvées par 23 voix pour et 5 abstentions.

• **Crédits pour les fournitures scolaires des établissements d'enseignement public pour 1984.** Votés par 22 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

• **Participation financière de la commune aux sorties scolaires et arbres de Noël des écoles publiques et privées de la commune.** Votée par 22 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

• **Subvention à l'Association Himalaya + 8.000.** Une somme de 2.000 F est attribuée par 22 voix pour et 6 abstentions.

• **Subvention pour l'organisation d'une exposition spéléo et archéologie dans le cadre d'un projet d'action éducative du L.E.P. G. Eiffel.** Une somme de 1.500 F est votée par 27 voix pour et 1 abstention.

• **Menace de fermeture ou de blocage de classes pour la rentrée 1984.** Compte tenu des diminutions d'effectifs, le Conseil Municipal à l'unanimité, ne s'oppose pas à la fermeture des deux classes aux groupes Claudius Fournion et Jean Moulin, mais il est tout à fait opposé au blocage de la classe d'initiation du groupe Jean Moulin.

• **Aménagement de la nouvelle Mairie. Approbation de l'avant-projet détaillé.** Par 23 voix pour et 5 voix contre.

• **Convention entre l'Etat et la commune pour l'instruction par les services de l'Etat des actes relatifs à l'occupation des sols.** Acceptée à l'unanimité.

• **Adhésion au comité local pour l'emploi, couloir rhodanien sud.** Refus d'adhérer avec 21 voix contre, 5 pour et 2 abstentions.

• **Acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain pour aménagement du chemin des Ronzières à Brignais. Propriétaires M. et Mme Jacquet.** Unanimité.

S.O.S. Personnes âgées

Le service "S.O.S. Personnes Agées", organisé par l'Association Municipale des Cheveux Blancs, est toujours à la disposition de toute personne ayant besoin d'un dépannage urgent.

Pour bénéficier de ce service il faut se faire connaître en Mairie, soit en téléphonant ou en s'y rendant. La Mairie contactera ensuite la personne disponible pour le service demandé.

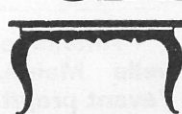
N° de téléphone de la Mairie : 805.15.11 en précisant "Service S.O.S. Personnes Agées", indiquer votre nom, votre adresse, n° de téléphone et le service demandé.

Donneurs de sang bénévoles

A la demande de nombreux donneurs, une Amicale est en train de se constituer à Brignais.

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser à M. Robert PIEGAY, tél. 805.07.84.

CLAER Max et Eric



Ebénistes
RESTAURATION
MEUBLES ANCIENS
MEUBLES SUR MESURES

10, rue Général-de-Gaulle - BRIGNAIS - Tél. 805.11.97

LACROIX Michel

BOULANGERIE - PATISSERIE
PAINS SPÉCIAUX - PAINS DE CAMPAGNE - PATISSERIE FINE

102, rue du Général-de-Gaulle
69530 BRIGNAIS Tél. 805.25.97

DUMONT NETTOIEMENT

Balayage - Nettoyage de tunnels
Nacelle hydraulique - Fauchage
Elagage

38270 REVEL-TOURDAN - Tél. (74) 84.57.16

La Mairie de St-Genis nous prie d'insérer :

SOUSCRIPTION

L'Association St-Genoise du Patrimoine, des Arts et des Lettres publie un ouvrage, format 165x230, de 172 pages dont 32 pages d'illustrations (reproductions de cartes postales anciennes et photographies contemporaines) : "PAROISSES SAINT-GENOISES, l'église paroissiale et la chapelle N.-D. de Beaunant". Prix de souscription : 50 F. Clôture de souscription : 30 septembre 1984. Parution : octobre 1984.

VIE ÉCONOMIQUE

Le développement de l'activité industrielle et commerciale

Nous avons développé dans le Bulletin Municipal n° 15 les différentes interventions de la Municipalité pour dynamiser l'activité économique de notre commune.

Cette volonté s'est donc traduite par des rencontres avec les chefs d'entreprises, par l'enquête demandée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon sur le tissu industriel et son évolution éventuelle, et pour l'activité commerciale par une réflexion avec les commerçants sur le développement du commerce brignairot et sur l'implantation de commerces nouveaux. Dans le même temps, ces rencontres entre professionnels permettaient la création de l'Association des Entreprises des zones d'activités de Brignais et la mise en place d'un groupe de commerçants chargés de l'étude d'implantation de nouveaux commerces.

Les actions de la Municipalité

Développer les zones industrielles, inciter les entreprises à choisir Brignais comme implantation afin de développer les emplois sur la commune, tel est donc l'objectif que s'est fixé la Municipalité.

Pour l'atteindre, il faut faire connaître nos possibilités, et inciter les industriels à faire le choix de notre commune.

A cette fin, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance publique du 27 janvier 1984 d'exonérer de la taxe professionnelle et de la taxe foncière, pour 1983 et 1984, les entreprises nouvellement créées sur Brignais, afin de faciliter leur installation.

De plus, les chefs d'entreprise désireux de s'implanter sur Brignais trouveront au Secrétariat du Maire divers renseignements sur les terrains disponibles et leurs propriétaires, et ils pourront compléter leur information sur la réglementation en vigueur en s'adressant aux Services Techniques.

Parallèlement, M. le Maire et les responsables de la Commission Artisanat, Commerce, Industrie, Emploi, reçoivent toutes les personnes qui le souhaitent afin de les conseiller dans ce domaine et d'établir un dialogue et un contact bénéfique à tous et qui pourra se poursuivre.

Le contact

Dans cet esprit, la Municipalité de Brignais et l'Association des

Industriels des zones d'activités, représentée par les membres de son bureau, ont accueilli officiellement le samedi 24 mars, les entreprises nouvellement installées. C'est ainsi que M. le Maire, entouré de M. Paul MINSSIEUX Adjoint, responsable de la Commission A.C.I.E., de nombreux Conseillers Municipaux et de M. CHAPIRON, Président de l'Association accompagné de MM. R. MINSSIEUX, FERDIER, PONCHON DU VERDIER, RABILLOU, DUPUY, ont eu le plaisir de visiter les entreprises nouvellement créées présentées par leurs présidents directeurs généraux.

PYROCHIMIE chemin des Aigais, dont l'activité commentée par M. FAYLE, P.D.G., consiste en la fabrication de produits de nettoyage à usage industriel et domestique, de produits de prévention des incendies, de raticides, d'insecticides et de désherbants.

M. CROUSLE, qui représentait M. DE LA CHAPELLE, P.D.G. de STIMULA, chemin de Sacuny, fit une arrivée très remarquée au volant d'une rutilante reproduction de la "Bugatti 55" et répondant aux questions qui fusaient de toutes parts, il précisa que c'était le produit des activités de sa société qui

Aides aux entreprises

Le Comité Régional de Restructuration Industrielle (CO.R.R.I.).

Le Comité, présidé par le Préfet de Région, est composé du Trésorier-Payeur de la Région, Vice-Président, du Directeur Régional de la Banque de France, des Directeurs Régionaux des Administrations (Industrie, Travail, Impôts, Concurrence et Consommation, D.A.S.S.), du Commissaire de la conversion industrielle, d'un fonctionnaire de la Région, du délégué du Crédit National, du Directeur Régional du CEPME et du Directeur de la SDR.

Il a pour mission d'examiner les dossiers de restructuration industrielle d'entreprises dont les effectifs sont compris entre 250 et 400 salariés. Au-delà le Comité Interministériel de restructuration industriel est compétent.

Le CO.R.R.I. peut, après avoir approuvé le plan de redressement présenté par le rapporteur, accorder un montant de prêts d'Etat maximum de 4 millions de francs dont 1 million de prêts participatifs par entreprise.

La saisine du CO.R.R.I. est faite soit par les différents CO.DE.FI de la Région, soit par le Secrétaire Général du CIRI. L'instruction des dossiers est conduite par les rapporteurs installés dans les locaux de la Trésorerie Générale de la Région Rhône-Alpes à Lyon.

Pour tout renseignement ou demande de rendez-vous écrire à l'adresse ci-dessus ou téléphoner au (7) 842.17.17, postes 36.04/36.83/36.28/36.29/36.32.

LYON DIFFUSION Véhicules Industriels

S.A.R.L. au capital de 20.000 F

Concessionnaire
M.A.N. - V.W.

Les Basses-Vallières
Route d'Irigny
69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.54.07

assemble à Brignais cette carrosserie en polyester dans laquelle est inclus un moteur de BMW 323, avec une boîte 5 vitesses. Treize voitures ont déjà été réalisées dont sept roulent en France, une en Nouvelle Calédonie et les autres aux Etats-Unis. La société STIMULA produit également des modèles réduits pour les enfants dont une centaine ont été vendus l'année dernière principalement dans les pays arabes.

La société GEO, chemin des Aigais, qui fabrique et distribue des salaisons, fut décrite par son P.D.G. M. FOUCAULT qui nous présenta le Directeur M. LOMME. C'est à partir de ce nouvel entrepôt de 600 m², dont 300 m² de chambre froide, que sera desservie toute la région Sud-Est.

La société de transports frigorifiques OERTLI était représentée par M. RUDE dont l'épouse tient le nouveau magasin "La Cafeone".

Quant à la société OHIER, RN.86, elle est spécialisée dans la fabrication de stores, de volets et de clôtures, et elle vient d'installer un point de vente à Brignais, les ateliers de fabrication étant situés sur Vourles.

Les responsables des entreprises AUDOLI-BERTHOLAT (distribution de pompes) et R.B.E. (accessoires et appareillages) étaient empêchés et s'étaient fait excuser.

Pour clore cette enrichissante matinée, un sympathique apéritif fut servi dans les salons du RESTOTEL, qui vient de mettre à la disposition de sa clientèle un secteur hôtellerie 2 étoiles après avoir pu faire apprécier la qualité de son accueil en restauration.

Ce fut pour M. le Maire l'occasion d'accueillir officiellement toutes les personnes présentes, MM. PAIN et RAYNAUD représentants de la Chambre de Commerce de Lyon, ainsi que les correspondants de presse et bien sûr tous les chefs d'entreprises présents.

Il adressa ses remerciements à la Chambre de Commerce et d'Industrie qui, par son appui, nous aide à dynamiser l'activité économique de notre commune, ainsi qu'à tous les industriels ayant choisi Brignais pour mener leur activité. Il exposa à tous la politique menée par la Municipalité désireuse d'accueillir de nombreuses entreprises tout en conservant aux zones d'activités un caractère agréable et un environnement de qualité, félicita les chefs d'entreprise de leur dynamisme et donna de nombreuses précisions sur des questions d'actualité.

P.M. - H.S. □

Aides aux entreprises

La Prime Régionale à la Création d'Entreprises Industrielles (P.R.C.E.I.).

Il s'agit d'une prime forfaitaire de 40.000 ou 80.000 F accordée aux entreprises industrielles — c'est-à-dire exerçant une véritable activité de fabrication — créées depuis moins d'un an ou en cours de création, et s'engageant à créer au moins quatre emplois (pour une prime à 40.000 F) ou huit emplois (pour une prime à 80.000 F) sur une période de trois années. Plusieurs départements ont décidé d'augmenter la P.R.C.E.I., qui se trouve ainsi portée dans la plupart des cas à 50.000 F (pour quatre emplois) et 100.000 F (pour huit emplois).

Elle est attribuée — contrairement à la prime régionale à l'emploi — sur l'intégralité du territoire régional, qu'il s'agisse de zones rurales ou de grosses agglomérations urbaines.

Si l'entreprise qui sollicite la prime est constituée sous forme de société de capitaux, son capital ne doit pas être détenu de façon majoritaire par une autre société de capitaux ou par des actionnaires détenant eux-mêmes la majorité dans une société de capitaux.

Elle doit également disposer, dès le début de son programme, de la moitié du montant de la prime en fonds propres (capital social et comptes-courants bloqués) et réaliser, à la fin de ce programme, un investissement au moins égal au montant de la prime.

La reprise d'une entreprise en difficulté peut être assimilée à une création — et donc se trouver primable — si trois conditions sont remplies :

- les difficultés de l'entreprise doivent être effectives, c'est-à-dire attestées par un acte juridique (dépôt de bilan, liquidation de biens...);
- aucun lien ne doit exister entre les anciens et nouveaux dirigeants ou propriétaires de l'entreprise;
- la reprise doit être significative sur le plan de la création des emplois.



Dans les salons de l'hôtel RESTOTEL.

Au frais dans l'entreprise GEO.



Une voiture qui fait des envieux !

Visite de l'entreprise PYROCHIMIE.



La présentation de ses établissements par M. OHIER.



Aides aux entreprises

Les prêts participatifs simplifiés.

Les Prêts Participatifs Simplifiés institués en 1982 visent à renforcer les fonds propres des entreprises saines dirigées par une seule personne (quels que soient leur forme juridique et leur secteur d'activité) et confrontées à une étape difficile de leur existence (par exemple : modernisation des équipements, augmentation de la capacité de production, réalisation d'un programme d'embauche, développement des exportations, organisation d'une succession, reprise d'une entreprise en activité, création d'une entreprise nouvelle).

L'octroi du prêt doit faciliter la réalisation d'un programme de développement présentant un intérêt économique et social certain et qui ne pourrait être financé par des crédits classiques faute de pouvoir fournir les garanties exigées d'ordinaire (absence de garanties).

Les critères d'éligibilité et les modalités de concours sont les suivants :

- Effectifs : 50 salariés maximum
- Chiffre d'affaire : 20 millions de francs maximum
- Montant maximum des prêts : 500.000 F
- Durée : dix ans dont trois ans de différé
- Taux : 7 % pendant la période de différé 9 % ensuite.

Le dossier de demande de prêt établi par le banquier de l'entreprise est transmis à la Trésorerie Générale de Région. Après instruction et rapport du CEPME la décision est prise par le Préfet, Commissaire de la République de Région, après avis du Comité Régional, composé du Trésorier-Payeur Général de Région, du Directeur Régional de la Banque de France, d'un représentant du Ministère de l'Industrie, d'un représentant du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, d'un Fonctionnaire de la Région, de six chefs d'entreprises et de deux banquiers.

Pour tout renseignement ou demande de rendez-vous écrire à l'adresse ci-dessus ou téléphoner au (7) 842.17.17, postes 36.28/36.32/36.33.

Aides aux entreprises

Cellule d'information sur le financement des entreprises C.I.F.E. Rhône-Alpes.

L'amélioration de l'information des agents économiques, notamment des entreprises, sur les moyens de financer le développement de leur activité constitue l'une des priorités de l'action des Pouvoirs Publics.

C'est ainsi que le Ministre de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Gouverneur de la Banque de France, a décidé de mettre en place dans chaque région une Cellule d'Information sur le financement des entreprises C.I.F.E.

La C.I.F.E. aura pour rôle :

- de suivre l'application des procédures de financement et d'aides publiques dans leur adaptation au contexte de la région Rhône-Alpes ;
- de préparer la diffusion des informations correspondantes pour tous les relais habituels (succursales de la Banque de France, Trésoreries Générales, Services Administratifs à vocation économique, Banques, Chambres de Commerce, organismes professionnels...);
- d'éclairer, au besoin, les chefs d'entreprise sur les procédures de financement et de les orienter, le cas échéant, vers les organismes compétents.

L'action documentaire de la C.I.F.E. devrait intéresser plus particulièrement les petites et moyennes entreprises du secteur industriel, artisanal et commercial ainsi que du bâtiment et des travaux publics.

Cet organisme ne se substituera pas à ceux déjà en place, qui conservent toutes leurs attributions (bureaux d'accueil des préfetures, services de chambres de commerce et d'industrie, organismes professionnels, établissements de crédit...) mais elle visera au contraire à faciliter leur action.

La C.I.F.E. n'a pas non plus pour objet de résoudre les problèmes des entreprises en difficulté qui relèvent des CODEFI ou du CORRI ; d'octroyer des crédits, des aides ; de juger du bien fondé d'une décision prise par un établissement bancaire. Elle est destinée uniquement à mieux guider les responsables économiques de la région, en leur fournissant une information complète, et surtout actualisée, sur les procédures existantes.

Le fonctionnement de la C.I.F.E. est confié conjointement à la Trésorerie Générale de Région et à la Direction Régionale de la Banque de France.

Les interrogations téléphoniques et demandes de rendez-vous seront reçues aux heures habituelles d'ouverture des bureaux (8 h. à 16 h. 30) par la Banque de France, 14, rue de la République, 69002 Lyon, Tél. (7) 837.52.57 poste 346.

Finances locales et économie

L'environnement économique ayant une influence sur les entreprises et vous-mêmes, vous vous doutez bien qu'il en est de même pour le budget communal.

En fait les contraintes sont multiples, et la marge de manœuvre des élus très étroite.

Quelques éléments du contexte socio-économique actuel

- Le marché de l'emploi se détériore de plus en plus ; même les statistiques ou les prévisions officielles sont alarmantes (2,3 millions actuel-

	France	RFA	GB	USA	Japon
Taux en 1983 (%)	9,3	2,6	5,3	3,8	1,8

- Le déficit budgétaire de la France a atteint un triste record en 1983 : 130 milliards de francs.

- A la fin 1983, l'endettement public a atteint 650 milliards de francs, (280 en 1980) ; la dette extérieure 369 milliards en brut (145 en 1980, mais compte tenu de ses créances, la position était **créditrice** de 21 milliards).

Décentralisation et incidences sur les collectivités locales

Les collectivités locales doivent faire face à plusieurs problèmes :

- Contenir les charges de fonctionnement.
- Effectuer un choix draconien des investissements.
- Prendre en charge un certain nombre de tâches dans le cadre de la Décentralisation, l'Etat transfé-

Année	D.G.F. : Montant (en F)	% d'augmentation
79	2.613.565	
80	4.009.086	+ 53,40 %
81	4.732.277	+ 18,04 %
82	5.518.881	+ 16,62 %
83	5.938.906	+ 7,61 %
84	6.368.235	+ 7,23 %

(Grâce au recensement complet (79) décidé par nous-mêmes)

3. **Emprunts.** Jusqu'en 1981, on pouvait emprunter à des taux dits "raisonnables", de 77 à 81 tous nos emprunts ont été contractés à des

taux compris entre 9,25 et 11,25 %. En 1982-83, les taux ont atteint 11,75 % (et l'un d'eux 12,25 %) avec un cas particulier : le prêt-

lement, 2,7-2,8 millions de demandeurs d'emploi en fin d'année).

- Le pouvoir d'achat des Français diminue.
- En matière d'inflation, bien qu'enregistrant une diminution de son taux annuel, la France fait moins bien que ses **principaux** partenaires.

rant aux collectivités locales (régions, départements, communes) une partie de ses responsabilités (lois des 7-1 et 22-7-83).

En plus de ces facteurs dont la difficulté n'échappe à personne, il faut savoir ceci :

AU PLAN DES RECETTES :

1. L'Etat impose aux communes de ne pas augmenter les tarifs publics au-dessus de 4,25 %, et dans quelques cas 5 %.

2. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) que l'Etat verse aux communes, voit son augmentation par rapport à 83 encore plus limitée qu'en 83 par rapport à 82 (+ 7 %) alors qu'avant 82 elle était en augmentation importante d'année en année.

Exemple pour Brignais (Budget total 1984 : 35 millions de francs)

relais, donc provisoire de 2.000.000 F pour l'acquisition de Mijolla (taux 15,45 %).

Mais en 1984, nouvelle aggravation : nous ne pouvons emprunter que les deux tiers d'un prêt à 11,75 % et un tiers au taux du marché (14-15 %) et de plus le montant en est arbitrairement limité.

AU NIVEAU DES DÉPENSES :

1. Contingent d'Aide Sociale.

Quelques mots d'explication : Depuis 1955, les départements payaient sur leurs budgets la totalité des dépenses d'aide sociale — l'Etat remboursait **au cours de l'exercice budgétaire postérieur**, aux départements, la part qu'il leur devait.

Depuis le 1-1-84, l'aide sociale est à la charge exclusive des départements.

Mais l'Etat leur doit encore 9 milliards (200 millions environ au département du Rhône), et a décidé unilatéralement de rembourser... sans intérêts... sur douze ans à compter du 1.1.85 ! Les budgets départementaux sont donc complètement déséquilibrés. Comment faire ? En faisant payer à leur tour les communes et les contribuables.

A Brignais cette taxe est passée de 1.378.332 F en 1983 à 1.559.489 F en 1984 (soit une augmentation de + 13,7 %). En 1980 elle était de 709.202 F : elle a plus que doublé en deux ans, et encore le département ne rentre pas dans "ses frais" ! L'Etat trouve ainsi un moyen **de ne pas trop augmenter les impôts au niveau national et d'en transférer l'impopularité au détriment des élus locaux.**

2. Autres incidences de la Décentralisation.

En matière d'urbanisme, le transfert de responsabilité exclusive aux Maires, entraînera un renforcement des services municipaux (donc un accroissement de charges financières, **non compensées**).

Pour ce qui concerne l'Enseignement public (transfert en 1985), l'Environnement, la Culture (1986), c'est encore l'incertitude.

Autres charges.

Aucune des dépenses de fonctionnement ne verra son augmentation limitée au niveau de l'inflation que le gouvernement espère atteindre pour 84 ; elles seront toutes **nettement supérieures** (charges de personnel), denrées et fournitures, charges sociales, travaux et services extérieurs, frais financiers...)

Le Budget de Brignais

Tenant compte des difficultés résumées ci-dessus, nous avons voulu que le budget primitif traduise les volontés suivantes :

Foncier Bâti (FB), 47,40 % pour le Foncier Non Bâti (FNB), 15,25 % pour la Taxe Professionnelle (TP), n'ont pas été modifiés par le Conseil Municipal cette année. Ils s'appliqueront donc sur les **bases d'imposition revalorisées par la loi de**

Bases notifiées pour Brignais (F)	Taux (%)	Produit (F)	
TH	35.500.000	7,50	2.662.500
FB	14.440.000	16,00	2.310.400
FNB	301.000	47,30	142.373
TP	44.040.000	15,25	6.716.100

FONCTIONNEMENT

Quel que soit l'avenir (le contexte économique est très sombre ; mais avec de la bonne volonté et un retour aux valeurs sûres, on peut espérer un redressement à moyen terme), nous devons reconnaître que la France a vécu globalement au-dessus de ses moyens. Toute dépense nécessite une profonde réflexion, et les choix doivent être bien pesés. Par conséquent, nous devons, à Brignais par exemple, veiller à :

- la recherche d'économies systématiques (énergie, carburants, entretien),
- la rationalisation des services et la définition des postes de travail,
- l'optimisation des tâches,
- la diminution des dépenses "d'habitude" (exemple : photocopies, entretien pouvant être différé...).

Quant à vous, Brignairois, vous avez également un rôle à jouer, et vous le savez bien :

Utilisateurs du patrimoine communal, vous devez veiller à dépenser le minimum (éclairage à diminuer ou éteindre s'il n'est pas nécessaire, chauffage à réduire, matériel à utiliser avec précaution).

Savez-vous qu'en diminuant de 1° la température d'un local, on économise 7 % d'énergie ? Vous devez également veiller à la sauvegarde de tous les biens communaux mis à votre disposition.

Les impôts locaux.

Comme vous le savez, chaque année le Conseil Municipal vote les **taux d'imposition** (il peut les augmenter, les maintenir ou les diminuer).

Les **taux** de Brignais, qui sont les suivants : 7,50 % pour la Taxe d'Habitation (TH), 16 % pour le

finances votée par le Parlement, qui a augmenté ces bases de :
+ 12 % pour la Taxe d'Habitation et le Foncier Bâti.
+ 8 % pour le Foncier Non Bâti, les locaux industriels et commerciaux.

N.B. Le contribuable veut toujours comparer ce qu'il paye à ce que paye un collègue, un ami dans une autre commune.

Nous mettons en garde les lecteurs tentés d'effectuer une comparaison... trop rapide. En effet, les éléments de l'imposition doivent **tous** être connus pour porter un jugement valable.

Cependant, possédant nous-mêmes les taux, les bases de nombreuses communes, nous pouvons répondre à telle ou telle demande, mais estimons que la publication ici-même des éléments concernant d'autres communes pourrait tourner à la délation.

Sachez cependant que la Taxe d'Habitation fait partie des plus basses et que la Taxe Professionnelle est un peu plus élevée que la moyenne.

Au sujet de la Taxe Professionnelle, il faut savoir également que les diffi-

cultés économiques ont des répercussions sur les entreprises locales. Pour la seconde année consécutive nous enregistrons un solde négatif des ouvertures d'entreprises par rapport aux fermetures, malgré les efforts de la Commission A.C.I.E. qui commence à porter ses fruits :

- Base d'imposition des entreprises fermées : — 2.627.000 F
- Base d'imposition des entreprises ouvertes : + 1.631.000 F

Solde négatif : — 996.000 F

Taxe d'ordures ménagères.

Comme vous le savez, la commune a un contrat avec l'entreprise M.O.S. La dépense est indexée sur un certain nombre de variables (fuel, SMIC, population...); à cause de cette dernière variable, la facture a beaucoup augmenté depuis le recensement de 1982 (9.577 hab.).

Année	1979	1980	1981	1982	1983
Montant	488.933	546.768	626.977	708.561	1.108.948

suite page 21 →



CLAUGER vous connaissez ?

L'entreprise a été créée à Brignais en juillet 1971. Nous nous sommes implantés dans la région Rhône-Alpes afin de mettre à profit une dynamique due à une des plus fortes concentrations mondiales d'entreprises, travaillant dans le domaine frigorifique et le conditionnement d'air.

CLAUGER conçoit, construit et installe du matériel aéraulique, frigorifique et thermique.

Notre expérience acquise en étroite collaboration avec nos clients favorise notre développement aussi bien dans les industries agro-alimentaires que dans les secteurs industriel et tertiaire.

Nos équipes jeunes et dynamiques, responsabilisées et spécialisées, ont acquis un "know-how" leur permettant d'être à la pointe des techniques actuelles. Nos installations types ont été exportées et appréciées au-delà de nos frontières, aussi bien qu'à Brignais.

Afin de poursuivre notre politique du meilleur service, nous avons su nous implanter près de notre clientèle et nous avons actuellement 3 agences sur le territoire métropolitain : CAEN, BESANÇON, TOURS.

Notre Société est à votre service pour vous faire partager son enthousiasme et vous élaborer un devis adapté à vos besoins.

Amicalement.

Le Directeur : Paul MINSSIEUX.

Chemin des Aigais Z.I. Nord — Tél. 805.14.44



PEUGEOT

ETS H.E.M.

**GARAGE
DES AIGAIS**



TALBOT

Z.I. Nord
69530 BRIGNAIS
Tél. 805.19.42

VENTE VÉHICULES - NEUF ET OCCASION

**ENTRETIEN - PIÈCES DÉTACHÉES
ACCESSOIRES**

Nouveau à Brignais !

LA CAFEONE

Torréfaction journalière cafés et fruits secs
Grand choix de thés naturels et parfumés
Cadeaux utiles spécialisés

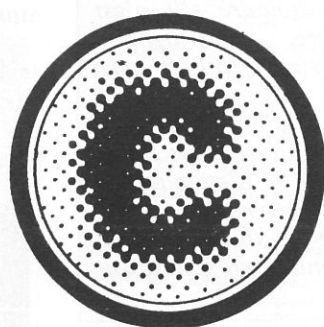
4, rue du Colonel-Guillaud - Tél. 805.29.66

MOS

Tél. (7) 889.42.06

SUPER MARCHÉ CORDIAL

Plus près, moins cher



90, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS

Téléphone 805.21.78

→ suite de la page 19

En effet la dépense des années antérieures était calculée sur le recensement de 1975 (6.790 hab.) (différence : 41 %).

Cette taxe engagée par la commune pour chaque contribuable est donc mise en recouvrement en même temps que les impôts locaux.

L'année dernière, **afin de ne pas trop vous surcharger** nous n'avons mis en recouvrement que 896.000 F sur le total de dépenses de 1.100.000 F.

Cette année le Conseil a décidé (comme les autres années, et comme cela doit se faire) de mettre la totalité en recouvrement, ce qui correspond à une augmentation de 33 %.

Mais il y a pour vous trois consolations :

1. Pendant sept ans, Brignais (donc chacun de nous) n'a payé qu'en fonction d'une population bien inférieure à la réalité (de 20 à 40 %, selon les années et **chaque année**).

2. Répondant favorablement (lettre du 24 avril 1984) à nos démarches récentes, la direction de M.O.S. a décidé :

- de ne pas appliquer les révisions des hausses bimensuelles prévues au contrat **en 1984** (alors qu'elle serait déjà de 2,32 % au 1.2.84) ;

- de nous proposer un contrat au 1-1-1985, en hausse de 5 % par rapport au 1.1.84.

INVESTISSEMENT

Deux postes importants se détachent :

1. Ayant eu à faire face à d'importantes dépenses de voirie et d'assainissement en 1983 (en grande partie à cause des catastrophes naturelles : environ 5 MF), nous devons marquer le pas : la plus grosse opération étant cependant l'aménagement de la rue P. Bovier-Lapierre.

2. Le Contrat de Quartier (subventionné par le Conseil Régional) entre dans sa phase de réalisation par le projet d'aménagement de la Mairie, si nécessaire aujourd'hui, car la capacité actuelle des services administratifs et techniques est à la hauteur de celle d'une ville de 3.000 habitants !

A la Mairie

Le nombre croissant de dossiers à traiter, la complexité des tâches, la taille de la commune, la Loi de Décentralisation, nous obligent comme prévu à renforcer nos services.

Pour cela nous recrutons un agent spécialisé en comptabilité.

Le Budget Primitif

Le Budget Primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant total de 35.062.509 F, se décomposant en :

— Section de **Fonctionnement** 23.897.797 F
— Section d'**Investissement** 11.164.712 F

Les grands postes du **Budget de Fonctionnement** atteignent les sommes suivantes :

DÉPENSES

Dépenses et fournitures.....	912.000
Frais de personnel	8.220.000
Impôts et taxes	61.000
Travaux et services extérieurs (entretien de la voirie et des bâtiments communaux, eau, gaz, électricité, assurances, etc.....)	2.667.000
Participation et contingents	2.595.989
(dont contingent pour dépenses d'aide sociales : 1.559.489 F et contingent pour service d'incendie : 478.850 F)	
Allocations et subventions	1.655.512
Frais de gestion générale	793.000
Frais financiers	4.170.000
(dont intérêts des emprunts : 2.945.000 F et enlèvement des ordures ménagères : 1.195.000 F)	
Prélèvement pour les dépenses d'investissement	2.823.656

RECETTES

Produits de l'exploitation	1.905.000
(dont redevance d'enlèvement des ordures ménagères : 1.195.000 F)	
Produits domaniaux	393.000
Produits financiers	12.720
Recouvrements, subventions	198.941
Dotations globales de fonctionnement	6.860.885
Impôts indirects	623.040
(dont taxe sur l'électricité : 415.000 F)	
Contributions directes (impôts locaux)	13.903.411

A la **Section d'Investissement** il est prévu notamment :

DÉPENSES

Remboursement d'emprunts (capital)	1.545.507
Acquisition de biens (meubles et immeubles).....	500.000
Acquisition de matériel, outillage, mobilier	78.362
Travaux de bâtiment	101.100
Travaux de réfection de l'église	300.000
Travaux de voirie et d'assainissement	1.721.000
Travaux d'économies d'énergie	52.826
Opération du contrat de quartier (Mairie, Complexe, opérations d'accompagnement)	6.279.417
Mise en conformité de la piscine	300.000
Mise en conformité du terrain de camping	100.000
Travaux d'équipements sportifs et de loisirs	191.500

RECETTES

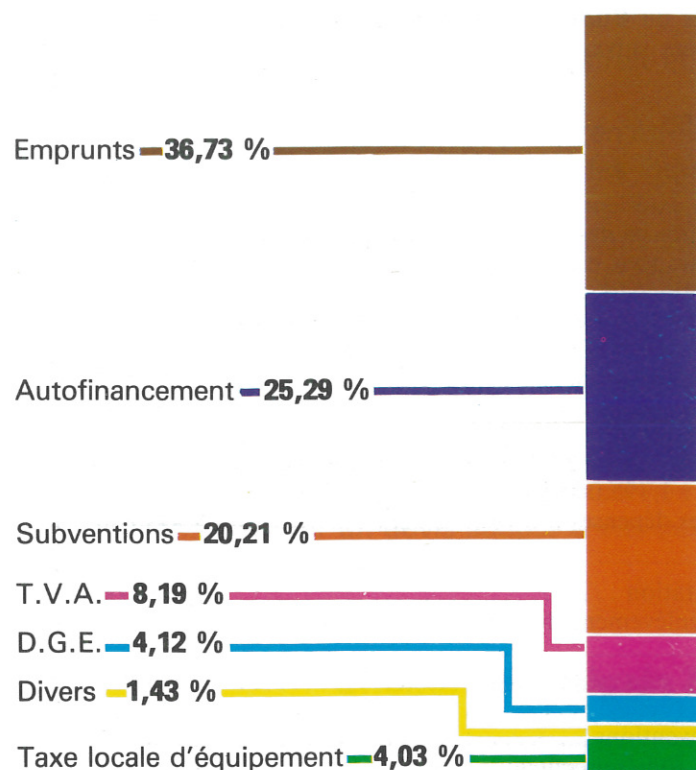
Subventions d'équipement	1.682.826
Prélèvement sur les recettes de fonctionnement	2.823.656
Participation à des travaux d'équipement	115.000
Fonds de compensation de la T.V.A.	914.240
Emprunts	4.101.000
Taxe locale d'équipement	450.000
Aliénation de biens (meubles et immeubles).....	44.640
Dotations Globales d'Équipement	460.223
Subventions pour opérations non affectées	573.127

**MICHEL THIERS
GÉRARD BERTICAT** □

BUDGET PRIMITIF 1984

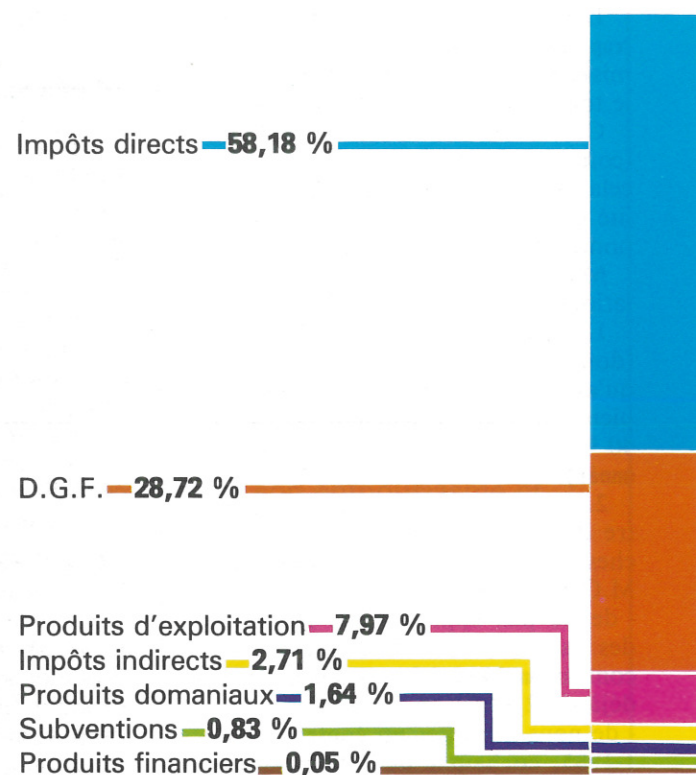
SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES : 11.164.712 F

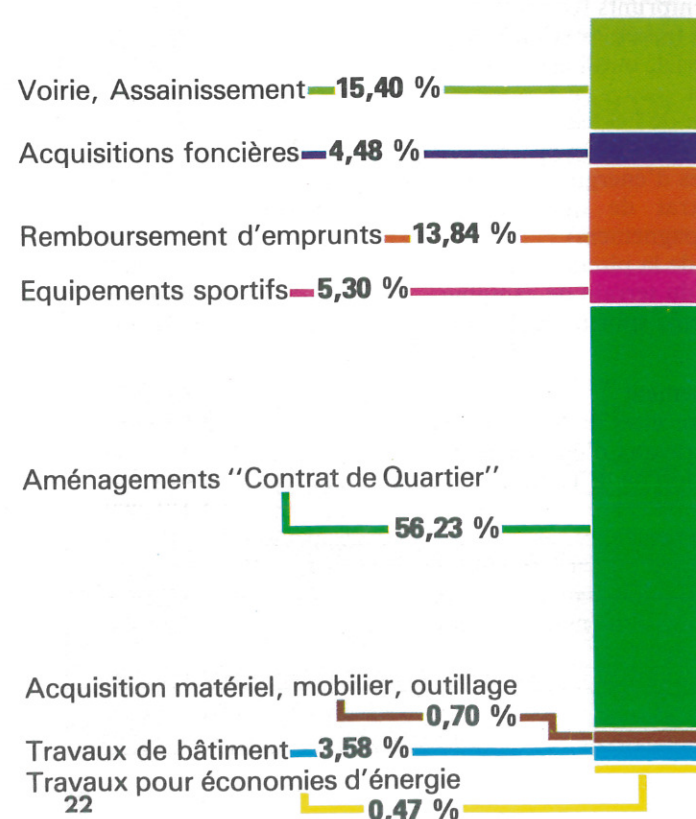


SECTION FONCTIONNEMENT

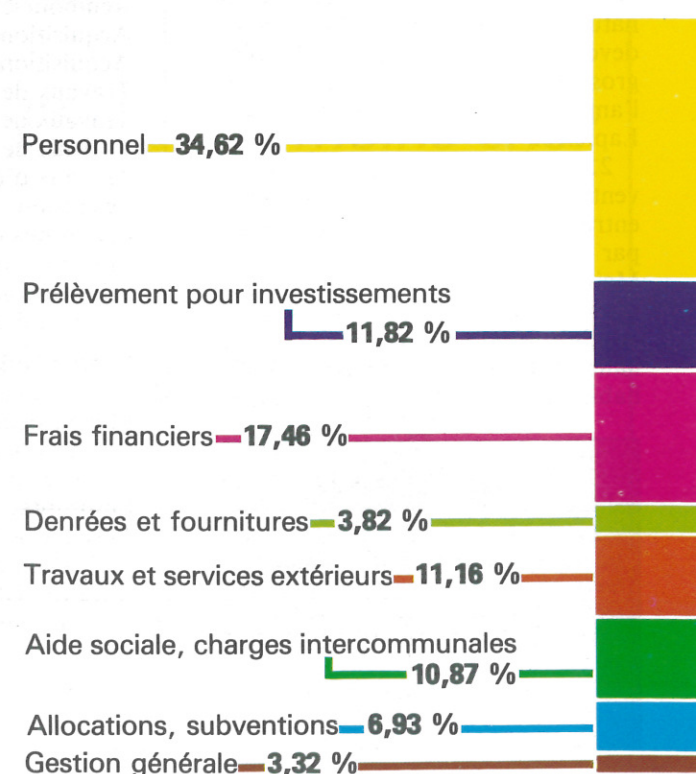
RECETTES : 23.897.797 F



DÉPENSES : 11.164.712 F



DÉPENSES : 23.897.797 F



A propos des subventions aux Associations

Les aspects qualité de la vie, détente, loisirs sont liés en partie au dynamisme des associations. Nous n'en doutons pas, nous qui en 1977 avons incité les associations à se développer en les aidant grâce à l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des subventions.

En effet, vous avez encore en mémoire, les chiffres annoncés dans le Bulletin Municipal n° 13 de janvier 1983 où on lisait :

• **page 3, alinéas 5 et 6** : Les subventions ont été multipliées par 21 de 1977 à 1982 (23 de 1977 à 1983).
 • **page 35** : Le total des subventions accordées aux associations est passé de 31.962 Francs en 1977 à 684.860 Francs en 1982 (755.200 Francs en 1983).

Il faut également ajouter que les infrastructures, le personnel, les dépenses d'entretien et d'énergie, etc... nécessaires à la vie sportive, culturelle, de détente de notre ville ont représenté en 1983 une somme d'environ 750.000 F, ce qui double donc le montant des dépenses totales.

C'est donc environ 1,5 million de Francs que le budget communal de 1983 a consacré à la vie associative en général.

Certains trouveront la somme trop élevée, d'autres trop faible. Pour notre part nous la jugeons importante, et tout en encourageant toute action engagée en faveur des Brignairots dans ce domaine, nous estimons qu'il est nécessaire de faire le point, marquer le pas et de mieux définir encore les conditions dans lesquelles nous devons **aider** et non **assister** les bonnes idées, les bonnes réalisations.

C'est la raison pour laquelle, pour 1984, après avoir soigneusement examiné (en commission spéciale, en Conseil d'Adjoints, puis au niveau du Conseil Municipal) les budgets prévisionnels des associations qui étaient pratiquement tous en très nette augmentation par rapport à 83, nous avons décidé de maintenir l'aide 84 au niveau de 83, pour la plupart d'entre elles, sauf pour :

- la Maison des Jeunes qui a su mettre sur pied plusieurs activités très recherchées (Jeunes Emploi Formation, Informatique, Mécanique),

- l'Amicale Laïque, dont le Centre Culturel a répondu à un besoin de la population (conférences...),
- l'Espérance et l'Association Musi-

cale pour respectivement la Batterie Fanfare et l'Harmonie, supports incontestés de toute cérémonie, commémoration ou fête,

- les Classes de découverte, qui sont un succès, mais pour lesquelles un palier sera réalisé en 85.

L'augmentation globale du budget subventions par rapport à 1983 est cependant de 10,3 %.

De ce budget de **transition**, il faut retenir ceci :

1. Il est nécessaire de maîtriser, de contenir toutes les dépenses ; nul ne doit y échapper.

2. Les associations sont toutes invitées à revoir leurs budgets, afin de ne demander au budget communal que le strict nécessaire. Cela les oblige donc encore plus qu'auparavant, à être rigoureux et à faire preuve d'imagination ; cette der-

Liste des subventions accordées aux Associations

Bureau d'Aide Sociale de Brignais	60.000
Foyer-Résidence pour personnes âgées "Les Arcades"	226.000
Association Municipale des Cheveux Blancs	18.500
Association Amicale du Personnel Communal de Brignais	392.502
	+ 38.500
Association Musicale de Brignais (dont Ecole de Musique : 230.000 F)	240.000
Espérance et Vaillantes de Brignais	30.000
	+ 6.700
Association Sportive de Brignais	27.500
	+ 2.900
Amicale Laïque et Centre Culturel de Brignais	20.000
Guides et Scouts d'Europe, section de Brignais	3.800
5 ^e Société de Secours Mutualiste de Saint-Genis-Laval (ex-79 ^e Société de Secours Mutuels)	500
Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est	1.350
Centre Social et Socio-Culturel de Brignais	228.000
Association Rhodanienne de Sauveteurs et de Secouristes (section de Brignais)	1.000
Journée Départementale de la Résistance	200
Conseil de Parents d'Elèves F.C.P.E.	2.700
Brignais-Accueil	1.300
Club de la Bonne Humeur de Brignais	3.500
Brignais-Animation, Maison des Jeunes	120.000
Association Française contre la Myopathie (section du Rhône)	1.100
Association Départementale Interfédérale pour l'Aide Familiale (A.D.I.A.F.)	1.200
Association "Les Amis des Personnes Agées de l'Hôpital Sainte-Eugénie/Jules-Courmont de St-Genis-Laval"	300
Association des Amis de la Bibliothèque Municipale de Brignais	3.400
A.D.A.P.E.I.	1.500
Coopératives scolaires des écoles publiques de Brignais pour les classes de découverte	75.000
Comité des Fêtes de Brignais	3.000
	+ 4.000
Club des Amis du Lundi de Brignais	2.000
Association Familiale de Brignais	3.000
Atelier des Arts Graphiques	4.500
Association de Gymnastique Volontaire de Brignais	200
Association de la Boxe Française	1.000

nière, pour peu que la solidarité joue, n'engendre pas forcément des dépenses, bien au contraire.

3. L'examen des budgets futurs ne se fera plus en mars (donc en cours d'exercice) mais avant l'automne, le Conseil Municipal pouvant donc annoncer à temps les tendances de sa volonté.

4. Les infrastructures mises en place représentent déjà un potentiel appréciable (insuffisant, c'est vrai) mais, dont l'emploi peut être aisément mieux rationalisé; comment? En étudiant mieux collectivement le calendrier, en regroupant plusieurs sections, voire plusieurs associations pour le temps d'un bal, d'une soirée, d'une activité.

Associations, c'est en grande partie grâce à vous que Brignais vit; cela doit donc vous inciter à la recherche permanente de la qualité.

Brignairots, qui savez que les associations vivent grâce au dévouement et à la volonté de quelques-uns, rejoignez-les, et aidez-les.

M.T. □

Occupation de la salle de réunions du gymnase au cours de la saison 1983-84 (de juin à septembre)

Les principales réservations de la saison 83-84 (sans compter les utilisations quotidiennes) sont les suivantes :

Soirées cinéma	9
Conférences	10
Soirées dansantes ou repas dansants	20
Concerts ou spectacles (opérettes par exemple)	7
Expositions	2
Divers (Congrès des Maires, Assemblées Générales, Arbre de Noël, Tirage des Rois, Après-midi récréatifs)	18
	66

D'où l'importance de la réunion inter-associations prévue le **vendredi 29 juin à 20 h. 30** au Gymnase, salle de réunions.

Toutes les associations désirant réserver des salles municipales pour 1984-1985 se devront d'assister à cette réunion après avoir préalablement retourné en Mairie (Service des Relations Publiques) le détail de leurs souhaits de réservation pour le 3 juin dernier délai.

Cette demande devra figurer sur un questionnaire qui a été envoyé à toutes les associations fin avril.

J.D. □



Les crédits scolaires

Les crédits pour fournitures scolaires ont été fixés pour cette année lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 1984. Leur montant total s'élève à **229.173 Francs**.

La somme se décompose comme suit, les effectifs pris en compte étant ceux constatés au 1^{er} janvier 1984 :

PRIMAIRE		MATERNELLE	
Nombre d'élèves	841	Nombre d'élèves	489
Nombre d'élèves classes de perfectionnement	14		
Nombre total d'élèves : 1.344			
Nombre de classes	37	Nombre de classes	17
Crédit pour fournitures (par élève)	155 F	Crédit pour fournitures (par élève)	120 F
Crédit pour fournitures (par élève des classes de perfectionnement)	310 F		
Crédit pour achat de matériel pédagogique (par classe)	457 F	Crédit pour achat de matériel pédagogique (par classe)	457 F
Crédit pour classe d'initiation	2.780 F		
Crédit pour le G.A.P.P.	8.340 F		
Total des différents crédits ..	162 724 F	Total des différents crédits ..	66 449 F
Total Général : 229.173 F			

Le Conseil Municipal a la volonté cette année de marquer le pas dans l'évolution des sommes allouées au titre des fournitures, lesquelles sont passées entre 1978 et 1983 de 88 F à 155 F en primaire; de 55 F à 120 F en maternelle, soit une progression annuelle moyenne de 15,21 % et 23,6 %.

Par rapport à l'année précédente, le poste budgétaire diminue de 5 %, la somme étant en 1983 de 240.540 F; somme à laquelle s'ajoutait une subvention de 2.590 F (général pour le G.A.P.P. et la classe d'initiation).

Une telle baisse s'explique par la diminution du nombre des élèves d'une année à l'autre. En 1983, les écoles primaires comptaient 909 élèves dont 18 en classe de perfectionnement et 505 enfants fréquentaient l'école maternelle, soit un total de 1.414 élèves, soit une chute de 5,2 %.

La limitation de l'évolution des crédits, cette année, ne doit pas nuire à la pédagogie.

Une enquête menée récemment auprès de quinze communes voisines montre que Brignais est, parmi toutes, la commune qui met à la disposition des classes, par le jeu des différents crédits, subventions aux coopératives, prestations (photocopieur) les plus fortes sommes.

Les crédits pour fournitures 1983 versés aux Coopératives Scolaires, ont été reconduits pour 1984.

- Subventions aux coopératives des écoles primaires : 35 F par élève

- Subventions aux coopératives des écoles maternelles : 25 F par élève

Les mêmes subventions sont accordées à l'école privée primaire et maternelle.

Le crédit pour les papillottes distribuées aux enfants de maternelle est supprimé.

Le Foyer Socio-Educatif du C.E.S. recevra cette année une subvention de 35 F par élève.

M.T.G. □

Un livre de morale et d'instruction civique quelque peu oublié !

Nous sommes nombreux à déplorer que les belles pensées de Morale n'aient plus cours; nombreux également à ne pas les mettre en pratique ?

Aussi je n'ai pu résister à l'envie de reproduire ci-contre (avec son autorisation) le fac-similé de l'éditorial du quotidien de l'économie "Les Echos" du jeudi 26 avril 1984.

Si nous sommes nombreux (ce que je crois, malgré bien des ricanements) à apprécier cette remise en mémoire, qu'attendons-nous pour la mettre en pratique ?



Comme disait mon grand-père...

De déclarations en défilés, de décrets en amendements, la guerre scolaire n'en finit de se préparer à rebondir. Au point que l'on perd de vue la seule, la vraie question : mais pourquoi tant et tant de parents élevés dans le giron de l'école publique ne lui font plus confiance pour l'éducation de leurs enfants ?

Le débat actuel apporte une réponse. On nous parle de gros sous, on nous serine les promesses de 1981, on vaticine sur le statut des maîtres... Et nos enfants ? Bien oubliés par tous ceux qui semblent courir après un certificat de démagogie.

Pourtant, le problème est simple, comme disait mon grand-père, « on va à l'école pour s'instruire afin d'être plus capable de gagner honorablement sa vie et de devenir de bons citoyens utiles à soi-même et aux autres. On y va également pour apprendre à bien se conduire ».

Ce principe évident, et bien oublié aujourd'hui, il ne l'a pas inventé, mon grand-père. On le lui a appris. A l'école. En fouillant dans le grenier familial, j'ai retrouvé son livre de morale et d'instruction civique. Je ne résiste pas à vous donner en lecture quelques pensées enseignées il n'y a pas si longtemps sur les bancs de l'école publique (1) :

- L'enfant, à tout âge, doit respecter et honorer son père et sa mère. N'oublie pas ton origine et ne rougis jamais de tes parents.
- L'école est une seconde famille. Les élèves doivent se considérer comme des frères. Fréquentez et imitez les bons élèves.
- Fuis les mauvaises compagnies, et surtout celle des paresseux.
- Le devoir, c'est ce qu'il faut faire pour n'avoir rien à se reprocher. La tentation du plaisir ou de l'intérêt rend parfois difficile l'accomplissement du devoir.
- La politesse est un fonds qui ne coûte rien et qui rapporte beaucoup.
- Dans la famille, à l'école et jusque dans les jeux, il faut une règle sans laquelle il n'y aurait que désordre et confusion.
- Propreté donne vigueur et santé. Voulez-vous qu'au premier coup d'œil on dise du bien de vous ? Soyez propres et décents.
- Le travail rend heureux et mène à l'aisance. La paresse conduit au vice et à la misère. Celui qui ne fait rien est bien près de mal faire.
- La prodigalité mène à la misère et à la ruine. Qui prodigue l'argent pour ses caprices se trouvera toujours à court pour ses besoins.
- Je respecterai la liberté des autres comme je veux que la mienne soit respectée. Je ne chercherai pas à contraindre mes camarades à faire, malgré eux, ce qu'ils ne veulent pas faire. Si je suis patron, j'éviterai de peser sur la vie privée ou les opinions de mes ouvriers. Si je suis ouvrier, je respecterai la liberté de travail de mes camarades.

J'entends d'ici les ricanements des chantres du « laisser-faire, laisser-aller », des grands prêtres du « n'y a qu'à », des prophètes de « l'assistance tous azimuts et pourquoi pas obligatoire »...

Et pourtant, quel professeur digne de ce nom renierait aujourd'hui cette maxime enseignée hier : « Celui qui vous instruit est un second père. L'homme que vous devez le plus aimer et respecter après vos parents, c'est votre maître. »

Quant il parle aujourd'hui, il en a encore les larmes aux yeux, mon grand-père.

FAVILLA.

(1) Publié en 1903 par un inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique.

Classes de découverte : le régime de croisière...

Afin de poursuivre l'expérience positive de l'an passé, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 75.000 F pour l'année scolaire 1983-1984. Ce financement, complété par les fédérations de parents d'élèves, permettra de dégager les 150.000 F nécessaires à cette activité.

En effet, les classes de découverte connaissent cette année un essor important puisque 238 enfants sont concernés (28 % de l'effectif scola-

risé en primaire) contre 162 (18 %) l'an dernier.

La commission organisatrice, composée de parents, d'enseignants et d'un représentant de la commune, a retenu cette année trois centres d'hébergement :

- Marlies (42) comme l'an dernier.
- St-Julien-en-Vercors (26) pour le ski de fond.
- Montricher (73) pour les séjours en mai.

CENTRES	CLASSES			
	A. Lassagne	J. Moulin	A. Simondon	C. Fournion
MARLHES	1 CE 1		1 CM 1	1 CE 2 2 CM 2
ST-JULIEN		1 CM 1	1 CE 1	1 CE 1
MONTRICHER		2 CP		

La classe de perfectionnement d'André Lassagne a, quant à elle, choisi les 7 Laux.

Un séjour a eu lieu en novembre 83, un en février, six en mars, et trois en mai 84.

Après l'expérimentation en 82-83, l'année scolaire 83-84 permettra d'atteindre un équilibre que la commission souhaite conserver pour les années à venir, tout en faisant porter son effort sur les conditions

matérielles et pédagogiques d'accueil des enfants (confort d'hébergement, présence d'animateurs permanents, durée plus longue pour certains séjours).

Il n'est pas inutile de rappeler les objectifs des classes de découverte :

- Mettre en œuvre des connaissances déjà acquises en classe dans un environnement et une situation stimulants.
- Utiliser cet environnement comme "levier" pédagogique conduisant les enfants à demander de nouvelles acquisitions.
- Vivre des démarches d'exploration et d'appropriation du milieu qu'ils pourront ensuite réinvestir dans leur cadre familial.
- Favoriser une vie collective de qualité sous le double aspect de la recherche de l'autonomie et de la socialisation nécessaire.

Or le milieu de vie habituel des enfants, même péri-urbain ou rural, n'est pas assez stimulant pour autoriser de tels objectifs. C'est pourquoi ces séjours sont nécessaires et complémentaires de l'école, même pour nos enfants vivant dans un milieu naturel relativement protégé.

L'intérêt montré par les parents lors de l'exposition-bilan proposée l'an dernier nous conduira à organiser en juin prochain un nouveau moment d'échange sur le thème des classes de découverte.

PASCAL BOUVIER □

Le départ en classe de découverte, mars 1984.



Campagne "Brignais Propre" (suite)

On se souvient du bulletin n° 14 dont une page de la couverture avait été réalisée par des enfants d'écoles maternelles, ainsi que de l'article qui l'accompagnait.

Ces élèves de deux écoles de Brignais avaient réalisé pendant l'année scolaire 82-83, des affiches à messages publicitaires d'où s'exprimaient leurs idées sur la qualité de leur cadre de vie ; c'était l'aboutissement d'un projet pédagogique proposé par leurs institutrices dont le thème était la Publicité.

Les dessins ont retenu, par la suite, l'attention des pédagogues et des responsables lors du Congrès de l'AGIEM qui s'était tenu à Lyon en juin 1983.

Mme Olivero, ancienne Conseillère Municipale de Lyon, souhaite alors les inclure dans un fichier documentaire qui devrait être présenté aux maîtres et aux élèves de l'Académie de Lyon.

Ce document est à présent disponible. C'est une œuvre collective qui prolonge plusieurs campagnes de sensibilisation aux problèmes concernant la protection de la nature et de l'environnement, auxquelles les enseignants de tous niveaux avaient été conviés, afin de suggérer auprès de leurs élèves des attitudes de responsabilités vis-à-vis de leur cadre de vie.

Le dossier, mis au point et présenté par le C.R.D.P. de Lyon, comporte une série de diapositives, d'affichettes, des fiches élèves et des fiches maîtres.

La Municipalité, soucieuse de poursuivre l'action entreprise, a décidé l'acquisition d'une dizaine de ces fichiers qu'elle vient de remettre



à tous les établissements scolaires de la ville. Nous espérons que ce sera là un bon support pédagogique et pensons au plaisir que les enfants auront à reconnaître leurs créations.

M.T.G. □

**J. TORRILHON
C'EST AUSSI
LA PHOTO**

UN GRAND CHOIX D'APPAREILS
du Pocket au 24x36
- Photos d'identité
- Pellicules Kodak, Fuji, Agfa
- Développement
- Albums, cadres

**OPTICIENS KRYS.
L'ACCORD PARFAIT.**

OPTIQUE-PHOTO J. TORRILHON
Brignais 2, Place Gamboni - Tél 805 13 92

Silix **DAVUM** Matériaux

Z.I. Nord / Route d'Irigny / **BRIGNAIS** / Tél. 805.01.11

(voie express : sortie Brignais-Francheville)

LE SPÉCIALISTE DU GROS-ŒUVRE :

- Carreaux de plâtre
- PVC + accessoires
- Menuiserie
- Isolation, doublage

Laine de verre THERMOLAN

DEVIS • ÉTUDES • LIVRAISONS

CHAINEGAZ SERVICE.
UNE CHAÎNE D'INSTALLATEURS
POUR VOTRE CHAUDIÈRE
A CONDENSATION.



Votre Installateur
CHAINEGAZ SERVICE
Gérard LACHAUX

Lotissement "Le Bonnet"
69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.17.46



CARROSSERIE

YVERIGE

Tél. (7) 805.14.26

STATION DESIGN
LA PERSONNALISATION PAR LA PEINTURE
DEVIS GRATUIT

Chemin de la Fonderie 69530 BRIGNAIS

STATION SERVICE AGENT OFFICIEL Tél. (7) 805.12.16



M. FILLET-COCHE
R.N. 86 Les 7 Chemins - 69390 VOURLES

Entreprise **ROLANDO et POISSON**
Étanchéité verticale
peinture, plâtrerie, cloisons sèches
Scotch chint, projections diverses
3, rue Raspail - 69190 ST-FONS Tél. 870.94.12

La musique à l'école : une ouverture de l'esprit essentielle !

L'école est un lieu privilégié où nos enfants découvrent la lecture, les mathématiques, la grammaire, l'histoire et la géographie, etc., mais c'est aussi dans ce cadre qu'ils s'ouvrent à la beauté, à la culture. La Municipalité, consciente de ces faits, favorise autant qu'elle le peut ce développement et cette ouverture de l'esprit.

L'initiation musicale

Comme nous vous l'avons précisé dans le Bulletin Municipal n° 15, une animation musicale est mise en place depuis 1982 dans deux groupes scolaires de la commune. C'est Mme Boisserin-Pauly, monitrice municipale de musique qui en est chargée, et nous apprenons avec plaisir qu'elle a satisfait le 22 mars dernier aux épreuves du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Musical.

Voyage à travers le temps

Dans le cadre de cette sensibilisation des scolaires à la musique, la Municipalité a accueilli au gymnase l'ensemble de musique médiévale "Loindhana" les 27 et 28 février. Celui-ci a donné quatre concerts éducatifs auxquels ont pu assister tous les élèves des classes primaires des écoles publiques et privées de la commune (environ 1.000 enfants). Le montant de la prestation s'est élevé à 4.000 F.

Cet ensemble est composé de trois musiciens de talent :

- Christian Boissel (chalémie, bombarde, flûtes),
- Suny James (vielle à archet, chalémie, bombarde, flûtes),
- Alain Chaleard (percussions), qui ont retracé l'épopée moyenâgeuse au travers de musiques d'Afrique, de France, en passant par l'Espagne.

Ils ont fait participer les enfants activement en leur permettant de poser des questions qui, par leur nombre et leur pertinence, ont prouvé tout l'intérêt et la curiosité suscités par une telle manifestation. Chaque instrument leur a été présenté avec des explications sur l'origine, la fabrication, et l'art de les faire revivre. Puis les spectateurs

furent sollicités pour marquer le rythme d'un air de vielle en tapant dans leurs mains.

Ce fut un beau voyage dans le temps qui a ouvert à nos jeunes le chemin du rêve et de la poésie en les ramenant 700 ans en arrière.

M.R. - H.S. □



PROTÉGEZ VOS ESPACES

STORES _ VOILETS _ CLÔTURES _ ICI _



Volets roulants,
traditionnel ou de rénovation.
Aluminium, PVC.
Simple ou double paroi.
Commandé par sangle,
treuil à fouet,
électrique.

OHIER

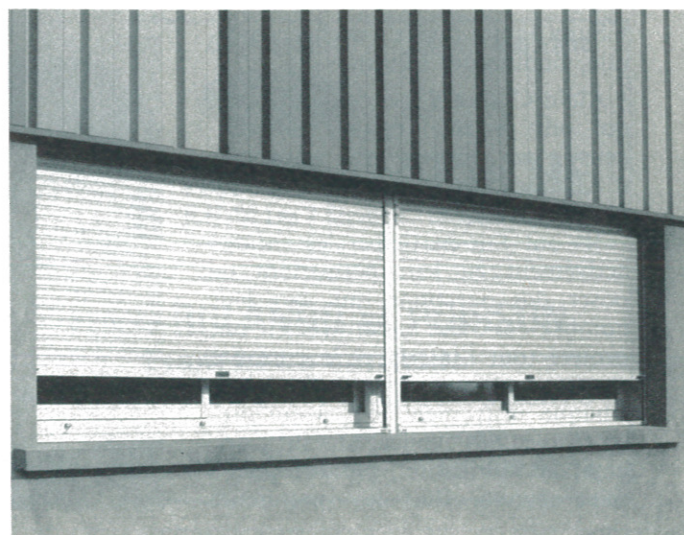


500 m2 d'exposition permanente,
du lundi au jeudi :
8 h 00 à 12 h 00 - 14 h 00 à 18 h 00
du vendredi au samedi :
8 h 00 à 12 h 00
14 h 00 à 19 h 00
OHIER : Route de Lyon
69530 BRIGNAIS
Tél. (7) 805.00.14
Distributeur exclusif :
Plasti-Clôture.
Devis gratuit
à domicile
et sur
rendez-vous.

OHIER

OHIER

Tous
les stores,
villas,
appartements,
bureaux, usines,
magasins.
Tous modèles,
toutes formes.
Intérieur, extérieur.
Electrique, mécanique, etc.



OHIER

Clôtures
et portails
en PVC rigide
inaltérable
(résine de synthèse).
Standard ou sur mesure.
Tous types d'ouverture.
Résistent au froid et à
la chaleur, sans entretien.
Economique, élégant,
esthétique.



L'enseignement technologique dans notre cité : le L.E.P. Gustave-Eiffel

En cette période d'orientation si délicate pour les parents et leurs enfants, de nombreuses interrogations se posent :

Que faire ? Où aller ?...

En effet beaucoup de jeunes ne peuvent, ou ne veulent poursuivre de longues études et désirent donc entrer rapidement dans la vie active avec une solide qualification professionnelle.

Il semblerait que le L.E.P. Gustave-Eiffel, grâce à sa formation polyvalente, où l'apprentissage d'un métier est associé étroitement à la culture générale, puisse répondre à certaines de leurs aspirations.

Voici les différentes formations dispensées au L.E.P. :

1. Formation tertiaire

Préparation en deux ans au Brevet d'Enseignement Professionnel (B.E.P.) après la classe de troisième des collèges.

1^{re} option COMPTABILITÉ, Gestion et Informatique.

Le titulaire du B.E.P. de comptabilité est appelé à enregistrer les opérations commerciales et financières des entreprises. D'autre part un programme simple d'approche de la micro-informatique lui est proposé au cours de sa scolarité. Il va se familiariser avec les techniques modernes de "bureautique" (machine électronique programmable, micro-ordinateur, terminal d'ordinateur, etc...).

2^e option COMMERCE - EMPLOYÉ DES SERVICES COMMERCIAUX.

L'employé des services commerciaux effectue des tâches variées suivant le poste qu'il occupe et l'entreprise dans laquelle il travaille : classement, tâches matérielles d'enregistrement du courrier, tenue de fichiers, facturation, gestion des stocks, suivi des clientèles...

Cette formation nécessite des qualités d'ordre, un certain sens de l'organisation et le goût des relations publiques.

2. Formation industrielle

1^{re} option CONSTRUCTION MÉTALLIQUE.

Deux niveaux de recrutement :
• C.A.P. en trois ans après la classe de 5^e des collèges (possibilité

d'entrée après C.P.P.N. ou après une 4^e).

• B.E.P. en deux ans après une classe de 3^e des collèges.

Le titulaire du C.A.P. ou du B.E.P. est un personnel qualifié qui trouve sa place dans les entreprises traditionnelles du bâtiment orientées vers la réalisation de travaux neufs : menuiserie métallique, ferronnerie, etc... Les titulaires du B.E.P. pourront se voir confier des postes de responsabilité dans la préparation des travaux d'atelier ou dans la conduite d'un chantier.

2^e option BOIS AGENCEMENT MOBILIER.

Deux niveaux de recrutement : les mêmes que pour l'option Construction Métallique.

Les titulaires de ces diplômes ont une qualification dans la menuiserie d'agencement et d'installation intérieure, la fabrication du mobilier, la fabrication d'ouvrages en bois, plinthes, placards, éléments de rangement, fenêtres...

Débouchés :

Après l'obtention du C.A.P. ou du B.E.P. plusieurs possibilités s'offrent à nos élèves :

• L'entrée dans la vie active. Compte tenu de leur qualification, des emplois leur sont proposés tant dans des entreprises commerciales qu'industrielles.

• Passage en second cycle long : pour les meilleurs élèves de C.A.P. Classe de seconde spéciale pour préparer un baccalauréat de technicien ou un brevet de technicien.

Pour les meilleurs élèves de B.E.P. classe de première d'adaptation pour préparer un baccalauréat de technicien suivant les spécialités.

• A plus long terme ils pourront, grâce à leur expérience professionnelle et à des cours de formation complémentaire, passer un brevet professionnel qui leur permettra de s'installer à leur compte.

3. La scolarité au lycée

Le temps scolaire se partage en heures d'enseignement général et en heures d'atelier où l'élève apprend à maîtriser la matière et les techniques modernes de bureau. Le lycée est, en effet, doté de machines outils perfectionnées et de micro-ordinateurs.

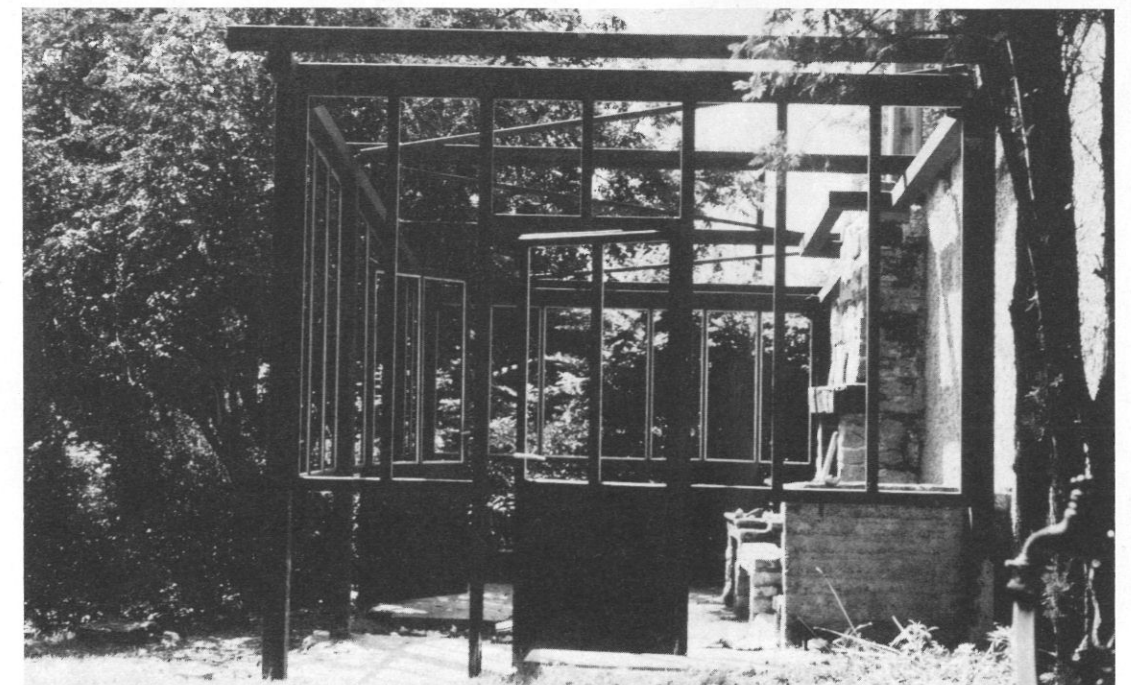
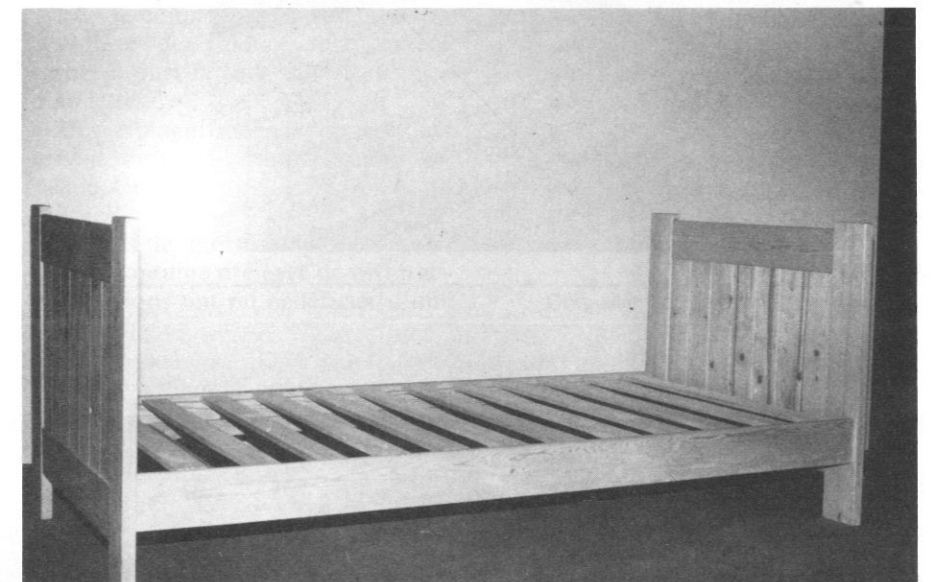
Dans d'autres salles spécialisées (dessin technique, dactylographie, enseignement ménager, sciences physiques, etc...) il reçoit un enseignement qui établit la liaison entre la théorie et la pratique.

Cette formation est heureusement complétée par des séquences éducatives en entreprises où l'adolescent prend contact avec les réalités de la vie professionnelle.

Dans le lycée, l'élève aura à sa disposition le Centre de Documentation où il pourra consulter livres et brochures et pratiquer un travail autonome.

Mais à Gustave Eiffel "le temps des loisirs" n'a pas été oublié... Une Association Sportive et un Foyer Socio-Educatif offrent, grâce à leurs nombreuses activités, un large éventail où l'élève pourra s'épanouir (escalade, tennis, ski, volley, photo, spéléologie, etc...).

A.M. TOUREILLE, documentaliste
M. TRIBOT, conseiller d'éducation
G. ECK, proviseur □



Le carrelage... un choix pour la vie !



Rémi CUISINIER

La Plaine d'Elite
BRIGNAIS
Tél. 805.21.28

**Votre artisan-carreleur
depuis 1967
vous conseillera
utilement.**

**POINÇONNAGE
GRIGNOTAGE
GRUGEAGE
PLIAGE**

clé
en mains

Clé en mains?...

Oui - Avec **GURET-MAIGRET** vous pouvez vous décharger au maximum de tous les travaux annexes à la fabrication des pièces, tôles de 0,8 à 6 mm. Par exemple : dégraissage, peinture selon vos spécifications et même emballage.

GURET-MAIGRET répond toujours à votre problème au plus près des impératifs qui sont les vôtres : problèmes de poinçonnage, grignotage en CNC, grugeage, pliage en CN ? Consultez-nous

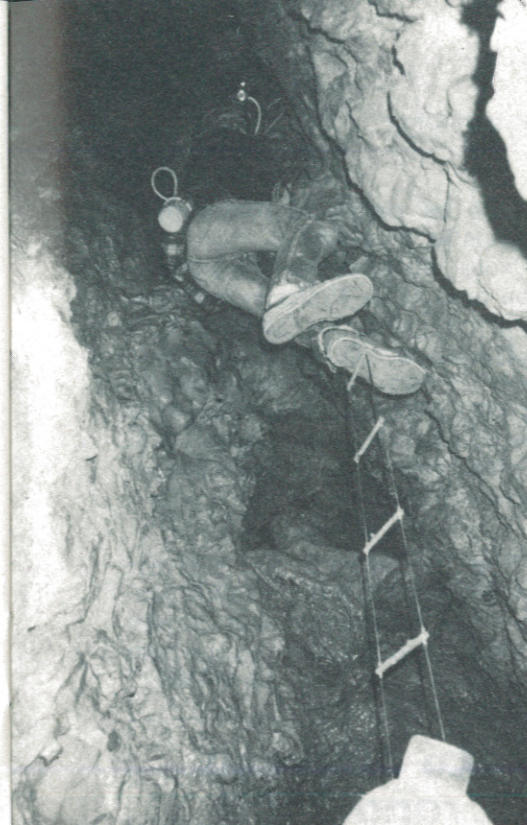


GURET MAIGRET

GURET-MAIGRET
Les Aigais
69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.22.22

GURET-MAIGRET
Les Aigais
69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.22.22

Monsieur _____
Société _____
Adresse _____
Tél. _____
désire recevoir votre documentation. **era**



Initiation à la spéléologie au L.E.P. Gustave Eiffel

Les problèmes rencontrés par les élèves à leur entrée au L.E.P., et au cours de leur scolarité (sentiment d'échec, de dévalorisation...) ont amené les personnels enseignants et d'éducation du lycée à tenter des actions éducatives en dehors du temps scolaire. Parmi celles-ci, la Spéléologie.

Ecole de courage et de maîtrise de soi, cette activité a été rendue possible par la disponibilité de quelques bénévoles et la proximité de la grotte de Jujurieux (Ain).

Par sa position géographique, la diversité de ses difficultés, la "Cambourne de la Péruclé", (ancien nom de cette grotte) est devenue avant tout la grotte école la plus célèbre de la région. Il n'y manque qu'une rivière souterraine. Son plus gros avantage est qu'elle peut accueillir une grande densité de spéléologues ; les différents groupes ne se gênent pas dans la progression.

Elle se compose d'un réseau assez complexe de galeries relativement sèches à part la salle dite des "piles d'assiettes".

De magnifiques concrétions ornent certaines salles comme la "salle Georges" ou la "salle de la Vierge".

Depuis le mois de janvier 1984 une soixantaine d'élèves de différentes divisions ont pu bénéficier d'une



initiation à la spéléologie le mercredi toute la journée. Le déplacement et l'encadrement étant assurés par les personnels enseignants et d'éducation dans le cadre du foyer socio-éducatif du lycée.

Si tous en sont revenus crottés et fourbus, beaucoup étaient ravis et ne demandent qu'à y retourner.

Le reportage photographique de ces "expéditions" a été exposé lors des journées "Portes Ouvertes" des 11 et 12 mai 1984 du Lycée d'Enseignement Professionnel.

M. TRIBOT

Conseiller d'Education du L.E.P. □

On sort fourbus mais heureux !



URBANISME

Décentralisation et maîtrise du sol

Réflexions personnelles présentées au cours de la journée d'information organisée par le C.F.P.C.

Les élus ont souhaité une certaine dose de décentralisation, mais je ne fais pas partie de ceux qui ont estimé que la tutelle était pesante.

En matière d'élaboration de P.O.S. ou de délivrance de permis de construire, ayant travaillé avec la D.D.E. en toute franchise, je n'ai eu à déplorer que quelques cas d'avis divergents sur plusieurs centaines de dossiers. J'ai été plus "indisposé" par des règles du genre "Espace vert dans lotissement", estimant qu'une adaptation par les élus des projets aux conditions locales serait de loin plus efficace ! mais ce n'est pas là l'essentiel de mon propos.

La Loi de Décentralisation donne aux Maires (à ceux dont la commune possède un P.O.S. approuvé en particulier) une *nouvelle compétence*. Entendons par là, une nouvelle *responsabilité* : celle de délivrer au nom de la Commune les permis de construire ; il s'agit d'un événement *capital*.

Pourquoi ?

1. Sans se prendre au sérieux, il faut prendre cette responsabilité au sérieux.

2. Le Maire, se sent plus **seul** qu'avant dans **sa décision**, mais il n'est pas **seul** dans **l'approche du problème** bien sûr ! Services tech-

niques, D.D.E., D.D.A., élus, sont là pour l'aider, l'éclairer.

3. Porter cette responsabilité, rend plus prudent, plus réfléchi, plus objectif, plus respectueux des textes.

4. Le Maire doit donc veiller à établir un **dialogue** permanent entre les experts, les élus, les administrés et lui-même ; il doit veiller à ce qu'une véritable charte s'instaure entre eux et que les règles en soient respectées ; les adaptations mineures, les dérogations ne doivent être que l'exception.

5. Mais au-delà de cette fiabilité à l'instruction, de cette impartialité à la décision, le Maire, les élus doivent *voir large et loin*.

La maîtrise du sol est une affaire d'avenir ; subir les à-coups des bâtisseurs est sclérosant : prévoir, canaliser leurs réalisations est motivant.

C'est là que le Maire doit pleinement remplir son rôle de *visionnaire* en sollicitant pour ses collègues et lui-même des conseils, des études réalisées par des gens de métier, compétents, ouverts à la critique constructive, et **en prenant** le recul nécessaire permettant de mieux faire réaliser pas à pas l'évolution de la ville dont les administrés lui ont confié la responsabilité.

Que se passe-t-il maintenant depuis le 1^{er} avril ?

Nous allons signer une convention avec M. le Préfet et nous travaillerons avec ses services : la D.D.E., la D.D.A.... Comme avant ? Non, car nous sommes devenus *responsables* des dossiers et des décisions correspondantes, dans le strict respect de la législation en vigueur.

Pour conclure : une nouvelle responsabilité ? de nouveaux soucis ? des difficultés ? quoi de plus normal !... Après tout, les élus sont là pour ça ! **LE MAIRE**

Le nouveau rond-point

Depuis le 24 janvier dernier la circulation au carrefour CD.42/RN.86 est rendue plus facile par la création d'un rond-point de 20 m de diamètre et un sens giratoire permettant enfin aux "tourner à gauche" d'éviter les longues files d'attente.

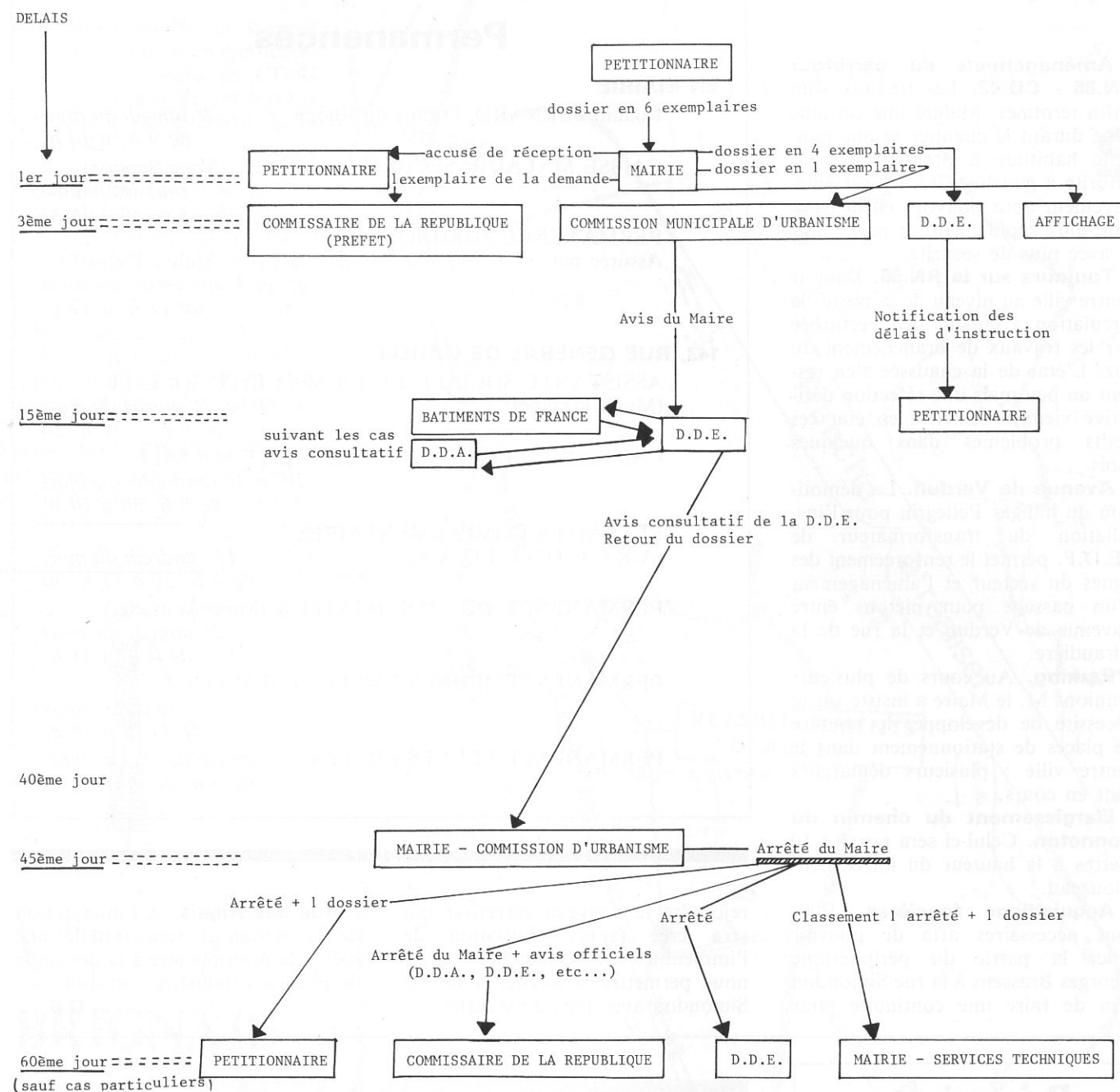
L'aménagement de ce carrefour, réalisé et subventionné en grande partie par la Direction Départementale de l'Équipement, a été conçu et planté par notre service espaces verts (coût des plantations et de l'aménagement du rond-point : 5.000 F).

Notre effort dans l'amélioration de l'environnement sera continué chaque année, suivant nos finances, pour rendre à Brignais un caractère de plus en plus accueillant.

Les voies de grande largeur seront au fur et à mesure plantées d'arbres. Nous avons déjà commencé avec le boulevard Georges-Brassens (entre la route de Soucieu et la rue du Gare) et la RN.86 dans sa partie sud.

S.T.

CIRCUIT DES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS LE 2 AVRIL 1984



Urbanisme

Nous rappelons à tous les Brignairois qui envisagent toute construction (extension de leur maison, installation d'un abri-jardin ou d'une véranda, murs de clôture ou de barbecue attenants à la villa...) qu'une demande de permis de construire doit **obligatoirement** être déposée en Mairie.

Nos services techniques sont à votre disposition pour vous guider dans vos projets afin que votre demande soit recevable (vous n'ignorez pas que les distances par rapport aux voies et aux limites

séparatives sont réglementées, les densités d'occupation des constructions sur une parcelle également). Vous **informer** avant tous travaux vous évitera un refus de permis, une amende, voire même une démolition. Certains dossiers en infraction sont actuellement au service contentieux de la Direction Départementale de l'Équipement. Même si la procédure juridique est longue, des sanctions pénaliseront ces propriétaires.

Nos services sont là pour vous éviter ces désagréments. **S.T.**

A propos de Voirie

Aménagement du carrefour RN.86 - CD.42. Les travaux sont enfin terminés. Malgré une certaine gêne durant le chantier et une nouvelle habitude à prendre pour la priorité à gauche. Grâce à cet aménagement nous pouvons enfin franchir plus rapidement ce point noir et avec plus de sécurité.

Toujours sur la RN.86. Dans le centre ville au niveau de la poste, la circulation a été un peu perturbée par les travaux de branchement du gaz. L'état de la chaussée s'en ressent un peu mais une réfection définitive viendra remettre en état ces petits problèmes dans quelques mois.

Avenue de Verdun. La démolition du hangar Pellegrin pour l'installation du transformateur de l'E.D.F. permet le renforcement des lignes du secteur et l'aménagement d'un passage pour piétons entre l'avenue de Verdun et la rue de la Giraudière.

Parking. Au cours de plusieurs réunions M. le Maire a insisté sur la nécessité de développer le nombre de places de stationnement dans le centre ville : plusieurs démarches sont en cours.

Elargissement du chemin du Bonneton. Celui-ci sera porté à 10 mètres à la hauteur du lotissement Clouzeau.

Acquisitions foncières. Elles sont nécessaires afin de pouvoir relier la partie du périphérique Georges Brassens à la rue Simondon afin de faire une continuité pour

Permanences

EN MAIRIE

Roland BERNARD, Député du Rhône *2^e samedi du mois de 9 h. à 10 h.*

CAISSE MALADIE SÉCURITÉ SOCIALE (Mme Saporis) *tous les mardis de 13 h. 30 à 16 h.*

PERMANENCE JURIDIQUE
Assurée par un Avocat du Barreau de Lyon (Maître Picard) *1^{er} et 3^e mercredis du mois de 17 h. à 19 h.*

143, RUE GÉNÉRAL DE GAULLE

ASSISTANTE SOCIALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (Mme Gazagne) *1^{er} et 3^e mardis du mois de 9 h. à 11 h. 30*

CAISSE VIEILLESSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE *1^{er} et 3^e vendredis du mois de 8 h. 30 à 10 h.*

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES (A.R.C.C.O. - C.I.C.A.S.) *1^{er} vendredi du mois de 9 h. 30 à 11 h. 30*

PERMANENCE DU CONCILIATEUR (Mme Rousselet) *2^e samedi du mois de 9 h. à 11 h.*

PERMANENCE JEUNES EMPLOI FORMATION *tous les jeudis de 14 h. à 18 h.*

PERMANENCE VEUVES CIVILES *2^e samedi de chaque mois de 9 h. 30 à 11 h. 30*

rejoindre le nouveau carrefour qui sera créé (après réalisation de l'immeuble du Conchin), lequel nous permettra d'accéder à la rue Simondon avec plus de sécurité.

Rue des Aigais. A l'intersection de la RN.86 il sera installé une balise de priorité suite à la demande de plusieurs industriels riverains.

G.S. □

Brignairots, on vous vole !

Une somme limitée a été inscrite au Budget, afin d'assurer un fleurissement digne de ce nom à notre commune avec cependant un souci d'économie pour tous les achats.

Sur ce compte sont à déduire les différentes plantations effectuées notamment au nouveau rond-point.

Chacun pouvait donc se féliciter de l'allure accueillante que prenait cette entrée dans notre cité.

Pourtant, le vandalisme et le manque de scrupules de certain(s) ont fait que des plantes ont disparu laissant à présent des espaces vides là où ne demandaient qu'à s'épanouir junipérus ou autres.

Une surveillance accrue sera donc mise en place, et les contrevenants seront systématiquement poursuivis.

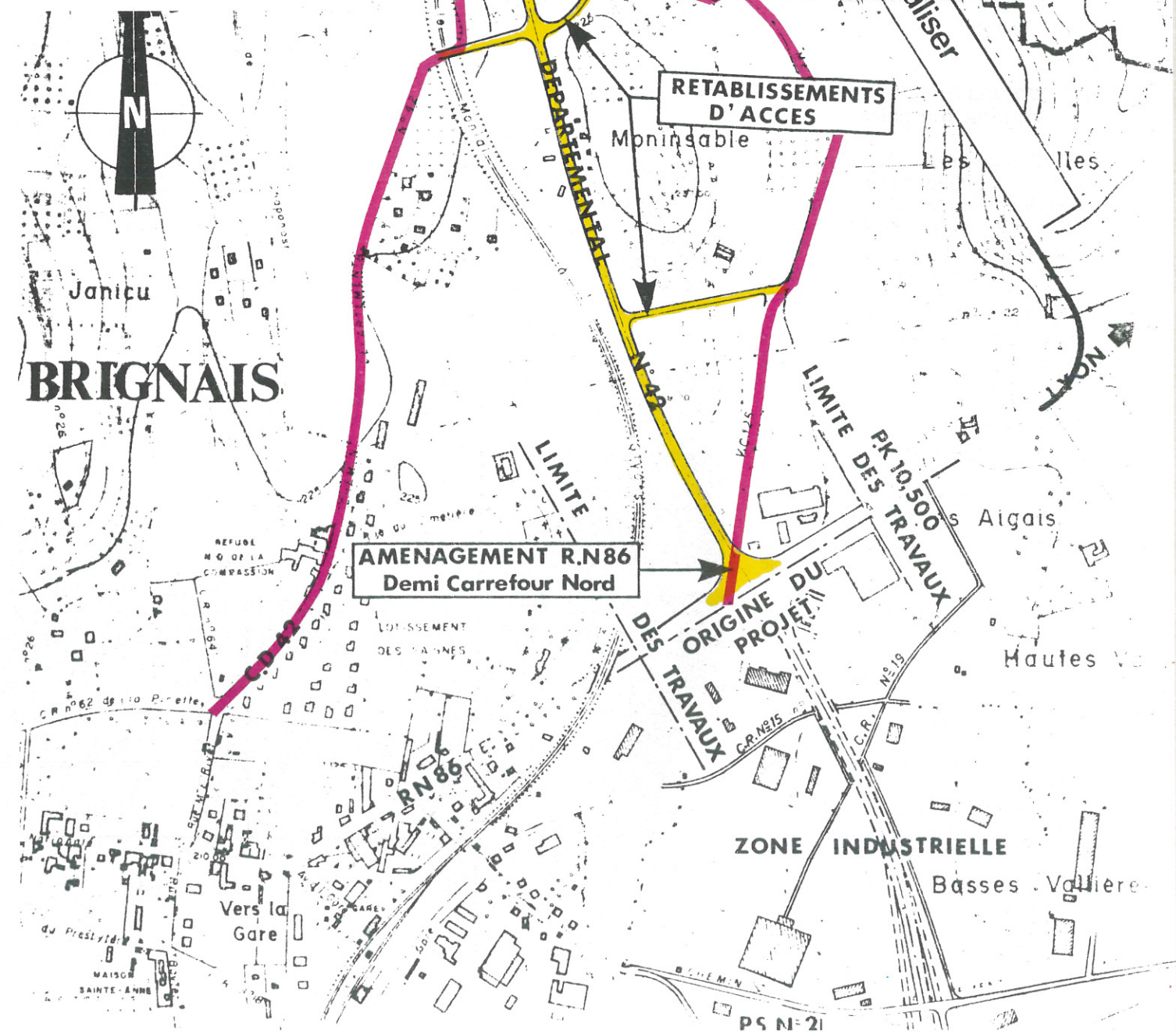


Déviation CD.42

Partie Nord RN.86. Le Conseil Général a voté la prise en considération de la partie Nord du CD.42 pour le financement de ces travaux à 100 % par le Département, le 14 octobre 1982.

Après parution de l'appel d'offres au "Moniteur" en novembre 1983, les marchés de travaux ont été signés par le Conseil Général le 29 avril 1984 pour la première tranche, avec le début des travaux dans la première quinzaine de mai. Leur durée sera de huit mois (génie civil) plus un mois de mise en place des équipements. Le coût de cette première tranche : 5,6 millions de F.H.T.

Partie Sud RN.86. S.P.A. : actuellement, les dernières démarches sont en cours pour les échanges de terrains avec la S.P.A. et les propriétaires mitoyens. Tout le dossier administratif devrait être traité cette année pour que cette partie Sud de la RN.86 soit réalisée en 85. C.G. □



La traversée du désert en voiture dans les années trente

M. Etienne SOL, Brignairot depuis une cinquantaine d'années, également Brignairot par amour et par alliance puisqu'il a épousé Mlle Claudia VENET, nous a reçus pour nous raconter un épisode de sa vie qui l'a beaucoup marqué. Il nous a entraîné sur les pistes du Sahara qu'il a parcourues en 1930 pour la course Alger-Gao et retour. Ecoutons-le...



M. et Mme Sol.

Le centenaire de l'Algérie française

A l'occasion des fêtes du Centenaire, le Gouverneur Général d'Algérie décide d'organiser un rallye qui traverserait le Sahara : Alger-Gao et retour, avec des voitures de série, afin de prouver qu'il était possible de traverser le désert avec des véhicules ordinaires, car cela s'était déjà fait, mais avec des véhicules à chenilles ou à quatre roues motrices.

Dix équipes ont participé à ce raid

J'étais metteur au point chez Cottin-Desgouttes où j'essayais les nouveaux véhicules et le patron m'a demandé de participer à cette course pour assurer l'assistance technique en ma qualité de mécano. Je devais assurer la bonne marche des quatre véhicules de notre équipe, car ce n'était pas comme maintenant, j'avais en tout et pour tout 40 kg de pièces de rechange à ma disposition pour chaque voiture.

Dix équipes ont participé au rallye parmi lesquelles :

- l'équipe Cottin (quatre véhicules) avec les nouveaux châssis à quatre roues indépendantes qui étaient les premières "sans secousses" en France. Je suis parti quinze jours avant la course pour mettre les véhicules au point car ils étaient carros-

sés à Alger. C'étaient des voitures de série avec deux différences seulement : les pneus étaient plus gros, les radiateurs étaient différents, ils avaient un volume plus important que les autres, avec récupérateur, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'eau dans la partie supérieure, si l'eau vaporisait, elle était récupérée ;

- l'équipe Renault, avec quatre véhicules ;
- l'équipe Ford, avec quatre 19 CV ;
- l'équipe Bugatti, qui en a laissées deux sur quatre dans le désert, et je ne me souviens plus des autres équipes.

7.000 km Alger-Gao et retour

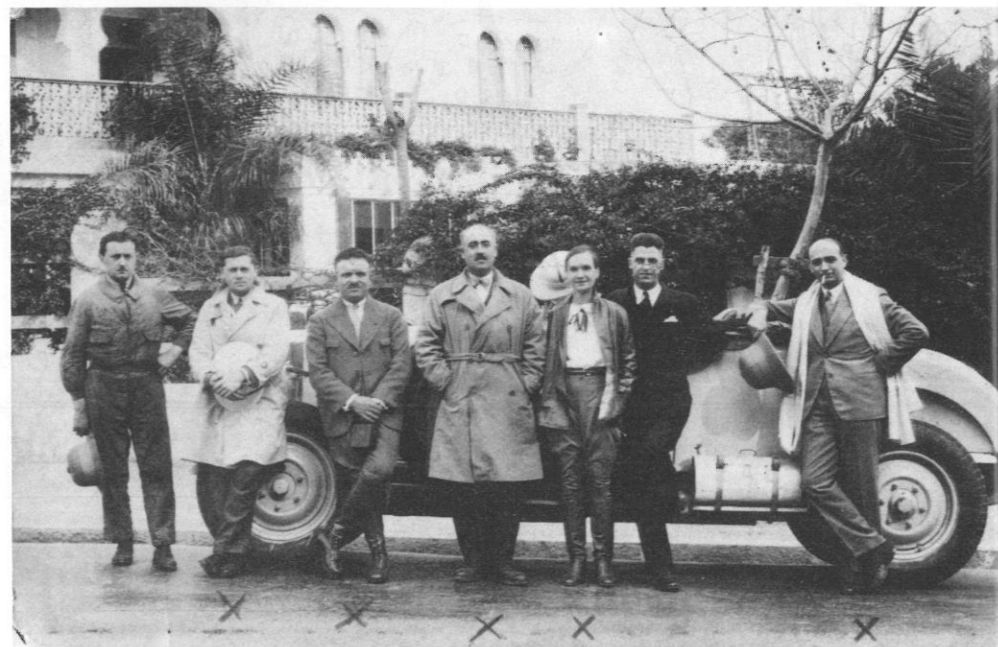
Nous sommes partis le 6 mars 1930 d'Alger et nous y sommes revenus le 5 avril, nous avons mis un mois pour faire 7.000 km.

Les équipes partaient à deux jours d'intervalle d'Alger et nous avions le numéro 1, ce qui n'était pas le mieux. En effet quand la dernière équipe est partie cela faisait vingt jours que nous roulions et ceux qui nous suivaient avaient l'avantage de connaître nos temps et nos éventuelles difficultés. Malgré cela on les a quand même eus, mais de justesse !

A chaque étape on marquait un point par équipier. Pour nous cela faisait dix points car notre équipe comptait dix personnes, alors que l'équipe Renault était composée de onze personnes ce qui lui donnait un point supplémentaire à chaque étape. Mais il était possible de rattraper des points car une moyenne de 35 km/h minimum était imposée et au-dessous on en perdait, au-dessus on en marquait.

La moyenne générale du voyage était de 52 km/h. Nous avons fait

Les propriétaires des quatre voitures ayant participé au rallye. Marqués par une croix et de gauche à droite : M. Sagnier, M. Francini, M. Joly, Mme Blasselle et M. Blasselle.



l'étape Reggane-"Bidon 5" à 80 km/h de moyenne, à certains moments les quatre voitures roulaient de front dans le désert à 100 km/h, c'est qu'elles montaient déjà à 120 km/h à l'époque !

Les pistes étaient jalonnées par des grosses piles de 200 litres pleines de sable, et quand le vent de sable soufflait, le paysage était transformé, il formait, autour, des monticules, il valait mieux ne pas s'égarer en dehors des pistes car à l'époque la sécurité n'était pas assurée par des hélicoptères ou des avions qui viennent vous chercher dans le désert et nous n'avions pas de radio non plus.

D'ailleurs il nous a fallu des dérogations pour ce voyage, car il était interdit de s'engager dans le désert au-delà d'El Goléa, sans autorisation.

Nous partions le plus tôt possible le matin

Chaque matin nous partions à l'heure que nous souhaitions, et il était préférable de partir tôt en raison de la température de la journée (50 à 60°) alors que la nuit elle descendait à 3 ou 4°. L'heure de départ était notée, et le temps de l'étape était marqué lorsque les quatre voitures de l'équipe étaient arrivées à l'étape suivante, même si la première arrivait deux heures avant les autres ça ne comptait pas.

Pour boire frais au cours de la journée, nous avons rempli deux bidons de soldat que nous recouvrons de tissu mouillé et nous les laissons à l'extérieur de la voiture, ils étaient ainsi refroidis par l'air.

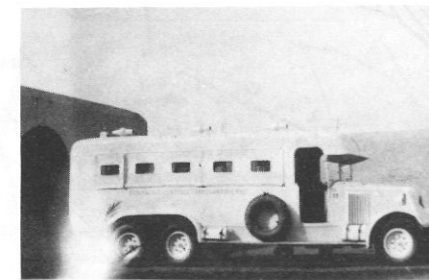
Nous avons eu quelques "pépins"

Chaque soir, en arrivant à l'étape, nous nous glissions sous les voitures pour voir si tout était normal.

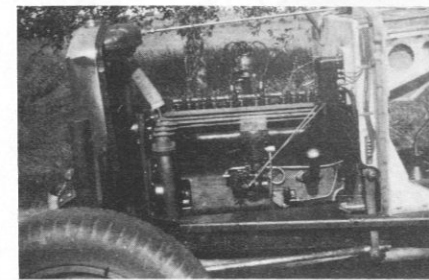
Dans une étape du retour, nous avons cassé une soupape. Nous étions à mi-chemin et nous avions encore 250 km à parcourir. Que faire ? Remorquer la voiture avec la perte de temps qui allait en découler ? Réparer ? La décision m'appartenait en tant que mécano de l'équipe et je décidai donc de réparer.

Nous avons marqué un arrêt d'une heure, le temps de déculasser et de changer la culasse, puis nous sommes repartis à travers le désert et on a quand même fait la moyenne minima.

Une autre fois, nous avons tordu une traverse du train avant, et nous



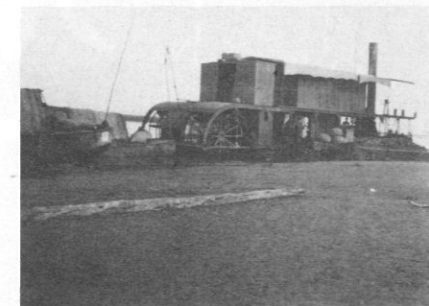
L'un des six Renault qui faisait le service de la Transharienne une fois par semaine.



Le moteur de 14 CV 6 cylindres.



Les quatre Cottin-Desgouttes.



Un bateau à roue sur le Niger.

avons continué à rouler ainsi, mais à la première étape de deux jours, nous avons réparé. Nous avons une lampe à souder comme seul instrument de chauffe, et on a redressé la traverse tant bien que mal en la chauffant, afin que le coulisement de la suspension se fasse normalement. Le dernier jour de la course, nous avons cassé un pare-brise, seule protection que nous avions sur ces véhicules, mais heureusement, nous arrivions.

A chaque étapes, nous étions reçus par les militaires

L'arrivée des étapes se faisait toujours dans un camp militaire où les officiers nous recevaient. Nous avons été très bien accueillis, particulièrement à Tamanrasset où l'empereur du Hoggar nous a offert le méchoui.

Il voulait ainsi nous remercier de lui avoir fait faire ses premiers kilomètres en automobile.

Le méchoui a cuit toute la journée, et le soir, l'empereur et ses proches nous ont reçus en même temps que les officiers du bordj. Pendant que nous arrachions les lambeaux de viande avec les mains, le tam-tam jouait dehors. Puis quand notre repas fut terminé, le mouton était encore bien garni, ce sont les gens de la tribu de l'empereur qui le terminèrent.

Ensuite nous avons vu le sérail, et sa favorite à ses côtés, l'empereur donna le signal des danses.

L'arrivée

Après un mois de voyage, nous avons rejoint Alger, nous étions les premiers devant l'équipe Renault qui nous suivait à 50 points et l'équipe Ford qui était à 300 points.

A la suite de cette victoire, je suis resté quinze jours en Algérie afin de faire le tour de tous nos agents, car les véhicules que nous avions à cette époque étaient réellement révolutionnaires.

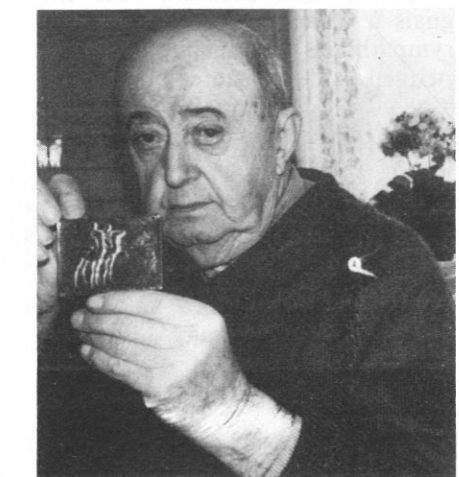
D'ailleurs certaines des voitures ayant servi à ce rallye sont reparties pour d'autres courses du même genre sans problèmes.

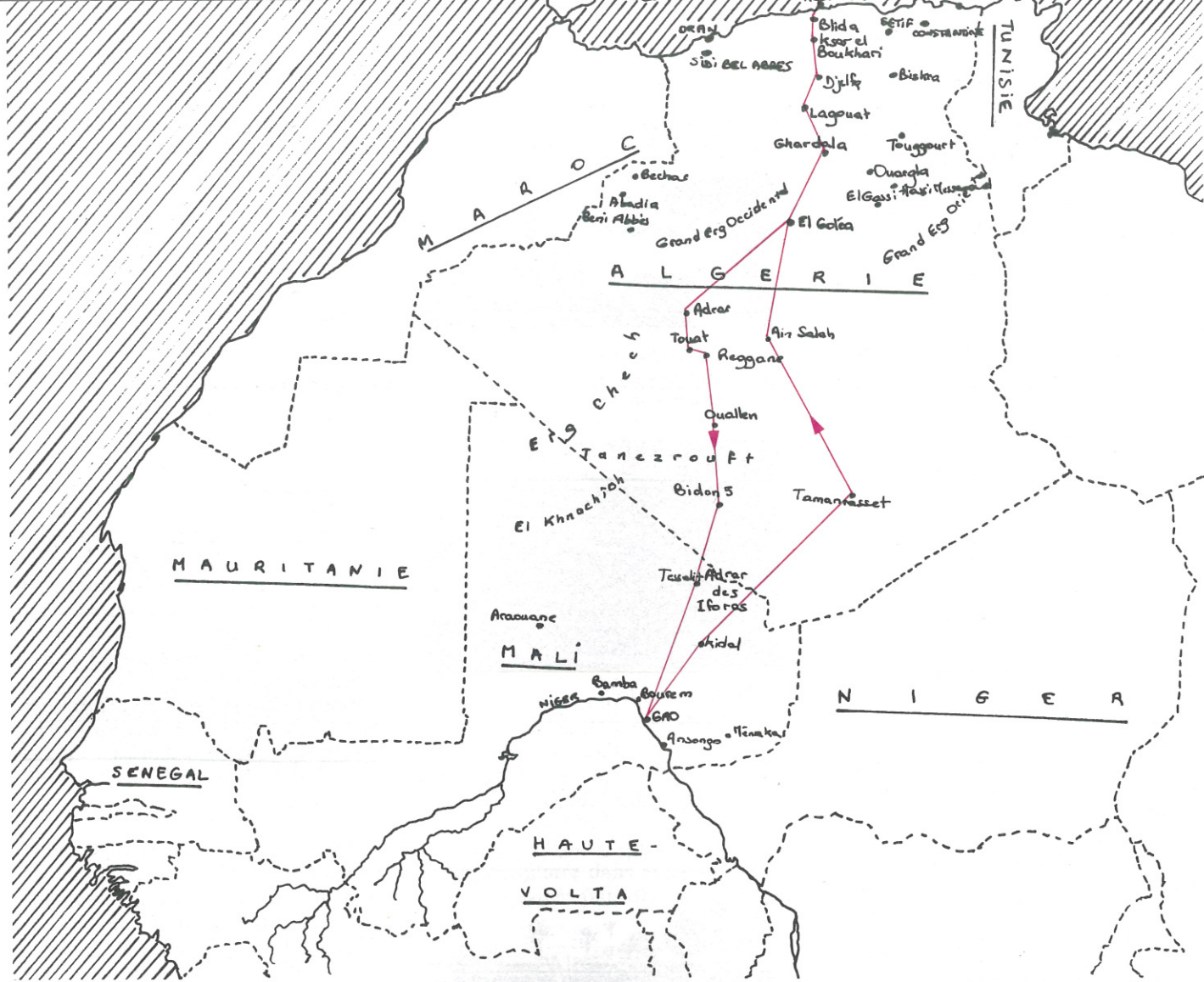
De beaux souvenirs

Je garde un souvenir agréable de cette aventure, et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous en ai parlé.

Interview recueillie par H.S. et M.C. □

M. Sol nous montrant la plaque commémorative, hommage du Gouvernement.





Les petits sentiers qui font les belles promenades

Durant le mandat précédent, nous avons entrepris, avec nos amis de Chaponost, l'aménagement de sentiers pédestres par la remise en état de chemins ruraux permettant de relier Brignais à Chaponost à travers les bois et la campagne.

Nous avons concrétisé nos réalisations par l'organisation d'une sortie pédestre en commun avec nos voisins le 16 mai 1982 et nous avons à cette occasion relié Brignais à Chaponost au cours d'une sympathique promenade qui nous permettait de constater que le balisage et le "débourssaillage" avaient été effectués sur nos deux communes.

Quand on a la chance de posséder un patrimoine culturel et historique tel que le nôtre, il est de notre devoir de le mettre en valeur et de permettre à chacun de pouvoir en profiter. C'est pourquoi nous poursuivons notre action et, dans ce but,



Le fléchage des petits sentiers...

nous allons réaliser en collaboration avec Chaponost un document commun qui recensera les différents sentiers praticables ou à "débourssailler". Nous réglerons les quelques problèmes posés par des riverains s'opposant à la libre circulation sur

les chemins ruraux et, par des réunions au cours desquelles seront projetées des photos de nos sentiers, nous pourrions rassembler, informer et écouter tous les amoureux de la nature qui, nous le savons, sont nombreux. **H.S.**



En allant à Chaponost...



Sur nos sentiers en Barry...

Aux amoureux de la nature

Vous qui savez apprécier ce qui vous entoure et en particulier les sites de notre commune, vous qui aimez flâner dans la campagne ou qui préférez la randonnée pédestre, vous qui voulez sauvegarder notre environnement et qui souhaitez nous rejoindre pour développer nos possibilités de promenade, vous pouvez vous faire connaître en vous adressant au service "Accueil" en Mairie qui transmettra à M. Bernard BRUNOT, Conseiller Municipal, responsable de ce dossier.

Restauration des aqueducs

Des travaux de restauration des aqueducs situés sur notre territoire seront réalisés cette année grâce à une aide de 20.000 F des Bâtiments de France, et à une participation de 5.000 F prélevée sur le budget communal.

Le Garon va revivre !

La toute jeune Association des Pêcheurs du Garon est en train de redonner vie à notre agréable cours d'eau.

A cette fin, ses membres ont procédé le 25 février (il fallait être courageux !) à une opération "nettoyage" orchestrée avec maestria et

avec l'accord de la D.D.A. Ils peuvent, dès lors, procéder à l'alevinage et à des lâchers de truites qui permettront aux amateurs de se croquer en villégiature à la porte de leur domicile.

Souhaitons que cette résurrection donnera à chacun le désir de protéger cette richesse et que, grâce à cette vigilance, notre rivière gardera un visage sympathique et accueillant. **H.S.**



A propos de la Journée du Maire

Plusieurs années de suite j'avais décidé de fixer la journée du Maire au 8 Mai.

En effet cette date, d'une importance capitale pour notre pays, pouvait répondre à l'esprit dans lequel la Journée du Maire peut être accordée aux jeunes générations scolaires.

Le législateur ayant décidé de rétablir cette date comme jour férié, il nous restait à rechercher quelle cérémonie, fête, ou quel événement local ayant lieu pendant l'année scolaire pouvait constituer une raison suffisante pour une "Journée du Maire".

Interrogés, les enseignants ont choisi le 7 mai.

N'étant pas favorable à cette date (pas de fête locale, nouvelle amputation dans le rythme de travail du mois de mai, déjà bien morcelé), j'ai refusé, conforté dans cette attitude par le Conseil d'Adjoints.

Notre proposition fut alors les 22-23 juin (deux demi-journées) pour cette année seulement en souhaitant voir se réaliser des échanges entre groupes scolaires. Les enseignants ayant maintenu leur choix, des administrations faisant "le pont", certaines communes ayant fixé au 7 mai la Journée du Maire, la fréquentation d'établissements tel que le L.E.P. risquant d'être perturbée, j'ai donc accepté, tardivement, et fixé la Journée du Maire au lundi 7 mai.

Pour ce qui concerne les années futures, nous voulons tous rétablir une fête à Brignais. Il faut qu'elle ait lieu en période scolaire, excluant le mois de mai déjà bien décousu et le mois de juin trop chargé... en fêtes, examens, etc...

Nous avons donc retenu Mardi-Gras.

Le but serait double :

- Donner l'occasion aux jeunes... et aux moins jeunes, de rétablir un folklore synonyme de détente (déguisements, carnaval, jeux) où chacun pourrait à sa guise laisser éclater sa joie (cela se fait couramment en France et en Europe).
- Faire se rencontrer les différents groupes scolaires grâce à des concours, des représentations. Bref ! une mise en commun d'activités grâce auxquelles tous pourraient mieux se détendre, se connaître, se recevoir et s'apprécier.

Le Maire, MICHEL THIERS □

Les artistes en herbe ont "croqué" la Mairie

Résultat du concours de dessin du 7 mai 1984. Sujet unique : la Mairie de Brignais. Temps maximum d'exécution : deux heures.

Jury : Wasse ATCHEKZAI (ex-directeur des Beaux-Arts à Kaboul), Dany MYARD (présidente de l'Association des Peintres de Brignais), Marina YVONS (peintre amateur).

- Les 2 ans 1/2 - 5 ans, gagnant : Anthony FERNANDEZ (3 ans).
- Les 6 ans - 10 ans, gagnante : Anne-Laure CHABUT (10 ans).
- Les plus de 10 ans, gagnant : Yann MOLARD (10 ans 1/2).

Le super grand prix qui consiste à passer la journée inter-villages du 27 mai parmi les personnalités officielles a été attribué à : Yann MOLARD (10 ans).

La journée du Maire ce lundi 7 mai a permis à de nombreux enfants en vacances de faire leurs premières "griffes" comme les professionnels du genre en "croquant" d'après nature les édifices de notre cité.

Cet après-midi-là un grand concours de dessin a réuni les artistes peintres de l'Association et les enfants de Brignais sur la place Gamboni face à la Mairie (Mairie très pimpante avec ses drapeaux tricolores qui inspirèrent plusieurs candidats). Le soleil était de la par-

tie et notre petit gagnant de trois ans ne l'a pas oublié sur sa feuille...

Ainsi se succédèrent garçons et filles de 2 ans 1/2 à 13 ans. Certains désirant vivre cet instant "en professionnel" debout devant les chevalets, d'autres accroupis ou à genoux, d'autres encore tournant franchement le dos au modèle nous exécutaient un édifice parfait.

C'est vrai qu'elle est remplie de fenêtres notre Mairie ; et le clocher de l'église qui arbore sa pointe juste en son milieu l'aviez-vous remarqué ?

Moi, j'ai fait découverte sur

découverte au fil de leurs dessins...

Mon Dieu ! la pluie ! rien de tel pour vous gâcher une peinture. Le temps de me retourner et je découvris tous mes peintres en herbe à plat ventre sur la place, allongés sous les bancs, afin d'abriter leur chef-d'œuvre respectif et ne pas perdre une minute...

Et c'est à ce moment-là que je m'aperçus avec émotion que certains avaient délaissé leurs jeux pour une autre passion si libératrice et exutoire. Devinez ? Je vous le donne en mille !... Ils peignaient en patins à roulettes... **D. MYARD** □

Dans n'importe quelle condition, on dessine, on peint !...



La pluie ne les a pas arrêtés.



Le développement de la culture à Brignais

Que souhaitons-nous en matière de politique culturelle ?
Quels moyens avons-nous pour réaliser nos objectifs ?

Que souhaitons-nous ?

Etant donné la forte proportion de **jeunes** de moins de 20 ans (un tiers de la population, soit environ 3.400 personnes), notre objectif premier sera d'atteindre cette tranche d'âge particulièrement réceptive et curieuse. Pour cela, nous devons travailler dans quatre directions :

1. En relation avec les **bibliothécaires** qui mettront en place des animations-expositions sur des thèmes précis (la flore et la faune, l'artisanat, découverte du milieu rural, marin, les nouvelles techniques, etc...). Des films éducatifs traitant ces divers sujets pourraient être projetés simultanément. Une vidéothèque-médiathèque viendra compléter la bibliothèque ultérieurement.

2. En relation avec les **enseignants** souhaitant développer un sujet intéressant particulièrement leurs élèves, par exemple : création d'une troupe de théâtre amateur ou d'un ciné-club (voir protocole d'accord

signé en avril 1983 entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture). L'institution scolaire constitue l'un des leviers essentiels de toute politique culturelle.

3. En relation avec la **Maison des Jeunes** en leur favorisant l'accès à l'Espace Culture Loisirs.

4. Développement de la sensibilité musicale par tout moyen raisonnable (concerts éducatifs, initiation musicale, etc...).

5. Favoriser toute action culturelle envisagée ou engagée par les associations de Brignais en veillant à l'harmonie des genres et évitant toute domination particulière.

La deuxième catégorie plus particulièrement concernée par les loisirs se situe parmi les pré-retraités et les retraités. En effet, l'accroissement du temps libre qui incite à la pratique de nouvelles activités exigeant une certaine formation pousse à un **réinvestissement personnel au moment même où la dévalorisation du travail se fait sentir cruellement.**

Parmi les livres

L'Association des Amis de la Bibliothèque propose des animations pour les enfants (4-6 ans) (6-9 ans) le mercredi de 16 h. à 17 h., environ une fois par mois.

Ces animations sont affichées à la bibliothèque et il est bon d'inscrire vos enfants auprès des responsables quelques jours auparavant (ceci, afin de limiter le groupe à 10/15 personnes).

Deux animations ont déjà eu lieu : une en décembre 83 "La salière magique" de Guy Prunier, et l'autre en février 84 "Roman d'amour d'une patate" de Pierre Gripari.

Les prochaines animations auront lieu le mercredi 28 mars et le mercredi 18 avril. Celles de mai et juin seront programmées ultérieurement.

L'Association a aussi réalisé une exposition de livres pour enfants et adolescents le mercredi 11 janvier (exposition prêtée par le C.R.I.L.S.). La prochaine exposition aura lieu en principe en novembre ou décembre et il s'agira d'une exposition pour enfants sur les esquimaux.

Il est malheureusement difficile pour la Bibliothèque de réaliser des expositions car nous avons un problème de salle et de place. Nous nous efforcerons néanmoins de réaliser des "petites" expositions qui tiendront dans une des salles Gutton.

• La Bibliothèque devra faire un effort particulier pour cette tranche d'âge et se mettre à l'écoute de leurs souhaits.

• Des semaines pourront être consacrées à des projections anciennes selon les thèmes choisis.

• En matière de variétés, des artistes faisant revivre les chants et danses anciens pourront être invités.

Les moyens actuellement à notre disposition

La **Bibliothèque** qui commence à développer ses animations, heures du conte... mais qui souffre d'une réelle exigüité et pour laquelle il faudra trouver une solution d'agrandissement en attendant l'Espace Culture Loisirs.

Les Concerts de l'ADDIM. Les rapports des enseignants sur la première expérience ont été positifs.

Initiation musicale en maternelle et C.P. Expérience positive qu'il serait bon d'étendre si nos moyens le permettent car la méthode active utilisée développe les qualités d'attention et de concentration chez les jeunes enfants.

Les moyens futurs

C'est le projet Espace Culture Loisirs qui permettra le développement culturel de notre commune grâce à la participation des associations, des élus et de chacun d'entre vous. **M.R.** □

Statistiques

Nombre de livres achetés : 968.
Prix moyen d'un livre : 64 F (prix à titre indicatif seulement).

Répartition des livres achetés :

- Romans : 154
- Policiers : 23
- Documentaires : 183
- Biographies : 27
- Jeunes : 400
- Bandes dessinées : 158
- Fiction : 10
- Encyclopédies : 8 volumes (Focus) 22 volumes (Larousse)
- Dictionnaire de la langue française : 2 volumes (Larousse)
- Dictionnaire des œuvres : 7 volumes (Laffont)
- Dictionnaire des auteurs : 4 volumes (Laffont)

Nombre de dons : 257 (romans + documentaires)

Soit : 1.225 livres nouveaux en 1983.

Nombre de livres sortis : 34.940 livres sortis en 1983 (27.174 en 1982, soit une augmentation de 7.766 livres).

Répartition des livres sortis :

- Romans : 7.710
- Policiers : 2.786
- Documentaires : 5.306
- Jeunes : 9.646
- Bandes dessinées : 9.000
- Fiction : 492.

Nombre de lecteurs :

910 familles inscrites au 31-12-83 (719 en 1982). Parmi ces 910 familles, 380 fréquentent irrégulièrement la Bibliothèque. La fréquentation régulière est donc de 530 familles. Ces 910 familles se répartissent de la façon suivante :

- Adultes : 534 (440 en 82)
- Enfants : 1.132 (847 en 82)
- Total lecteurs : 1.666 (1.287 en 82).

Augmentation de 379 lecteurs par rapport à 1982.

Fréquentation des lecteurs :

9.995 personnes sont venues à la Bibliothèque en 1983 soit une moyenne de 833 lecteurs par mois (677 en 1982).

Heures d'ouverture de la Bibliothèque :

La Bibliothèque est ouverte au public à compter du 4 juin 1984 :

- le mardi de 15 h. à 18 h. 30
- le mercredi de 9 à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
- le jeudi de 14 h. à 17 h.
- le vendredi de 15 h. 30 à 19 h.
- le samedi :

horaire d'été (du 4-6-84 au 29-9-84) de 9 h. à 13 h.
horaire d'hiver (à compter du 1-10-84) de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Nous rappelons que tout lecteur adulte inscrit à la Bibliothèque est Membre Actif de l'Association, qui regroupe des personnes intéressées par la lecture et qui souhaitent la promouvoir.

Les bibliothécaires se tiennent à votre disposition pour vous renseigner sur son fonctionnement. Une Assemblée Générale est prévue courant septembre, à laquelle tous les lecteurs sont conviés.

M.C.B. M.R. □

"T'as pas à t'en croire si t'es un beau bel homme, t'en es pas rien cause."

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD

VIE MUNICIPALE

Qui êtes-vous Monsieur l'Adjoint ?

Nous avons posé cette question à Monsieur MASSON, Adjoint, qui nous a parlé de son rôle et de celui de ses collègues.

La Mairie est la maison commune, la maison communale, celle où l'on vient chercher les papiers nécessaires à de nombreuses démarches, celle où l'on vient déclarer, fixer les moments importants de notre vie, naissance, mariage, décès, etc... et les liens entre les habitants d'une commune et ceux qui l'administrent sont importants, et le deviendront plus encore à l'heure de la décentralisation.

• Pensez-vous que les administrés connaissent bien le rôle des élus municipaux ?

Certains le connaissent, mais je pense qu'il n'est pas inutile de le rappeler ici. En effet, ils connaissent souvent le Maire, et lorsqu'ils ont un problème, ils souhaitent l'intervention du Maire. Mais tout le monde ne sait pas que les élus d'un Conseil Municipal ont la plupart du temps un métier, qui leur laisse une disponibilité toute relative pour régler les affaires de la commune et que c'est sur leur temps de

loisirs que ces derniers s'emploient à faire vivre la collectivité locale.

• Au sein du Conseil Municipal quelles sont les tâches de chacun ?

Elles ont été définies au début du mandat et le Maire, chef de l'entreprise "Mairie", chef du personnel, est celui qui coordonne à la fois les services et les différentes tâches qui incombent aux Adjoints et Conseillers.

En effet, chaque Adjoint a une responsabilité particulière que vous trouvez définie au début de chacun de nos bulletins municipaux, et chacun en ce qui le concerne a la responsabilité de sa commission.

La répartition des tâches incombant à chacun des responsables de commission n'a pas été faite au hasard, en effet, en formant sa liste, le candidat Maire tient compte des compétences de chacun de ses collaborateurs, afin de doter le Conseil Municipal d'une équipe dont les membres pourront résoudre



les différents problèmes qu'ils auront à traiter. D'autres éléments entrent en compte dans le choix de ses collègues : leur appartenance politique, leur représentativité géographique et socio-professionnelle, leurs qualités humaines, leurs qualités morales, leur dévouement, etc...

L'Adjoint a pour mission de recevoir les personnes qui ont à soumettre un problème qui est de leur ressort, il l'étudie et rend compte au Maire des faits et des décisions prises ou à prendre, car c'est un travail d'équipe que celui du Conseil Municipal.

L'Adjoint, les responsables de commission, les services préparent les dossiers et c'est en Conseil d'Adjoints qu'ils sont débattus, puis en Conseil Municipal quand cela est nécessaire. Mais quand une délibération est prise, il y a eu auparavant tout un travail de recherche et de réflexion mené par le Maire, les Adjoints et les services.

• De quelle façon l'exécution des décisions intervient-elle ?

L'Adjoint est un véritable responsable et il doit, en relation avec les chefs de services, parfois les employés municipaux, veiller à l'exécution des décisions prises et faire en sorte que les diverses consignes soient appliquées. Mais je ne veux pas entrer dans les détails du fonctionnement des services de la Mairie, car cela fera l'objet d'un prochain article.

• Pour terminer, M. Masson, quels sont vos sentiments vis-à-vis de votre rôle d'Adjoint ?

J'ai conscience d'œuvrer à une tâche importante, dans l'intérêt de toute une population, ce qui me donne le sentiment de dépasser ma propre vie. Lorsque nous nous présentons aux élections municipales, nous nous engageons dans un travail exaltant, et nous voudrions que tout avance bien, nous aimerions voir se réaliser tous les projets et nous ressentons d'une manière très profonde toutes les difficultés.

Malgré de rares moments de découragement dus au surmenage créé par les multiples réunions qui nous retiennent souvent jusqu'à une heure avancée de la nuit, la vie d'un élu est enrichissante et passionnante et je terminerai sur cette note optimiste, car participer à la vie d'une commune, la faire évoluer pour une amélioration du cadre de vie, concevoir pour le futur le visage qu'il convient de lui donner, et aussi régler les petits ou les gros problèmes de chacun, nous donne l'impression de faire à chaque instant œuvre utile.

H.S. □

Centre administratif : une centralité nouvelle

Brignais a grandi. L'actuelle Mairie n'est plus en mesure de satisfaire les besoins croissants du service public communal. Le nouveau centre administratif sera implanté au 28, rue Général de Gaulle (voir article précédent concernant le choix du projet, novembre 1983, n° 15).

Transfert de l'actuelle mairie et centralité nouvelle

Cette opération d'aménagement (décision du Conseil Municipal du 9 février 1984) va contribuer à donner au phénomène urbain qui caractérise la commune, une centralité nouvelle.

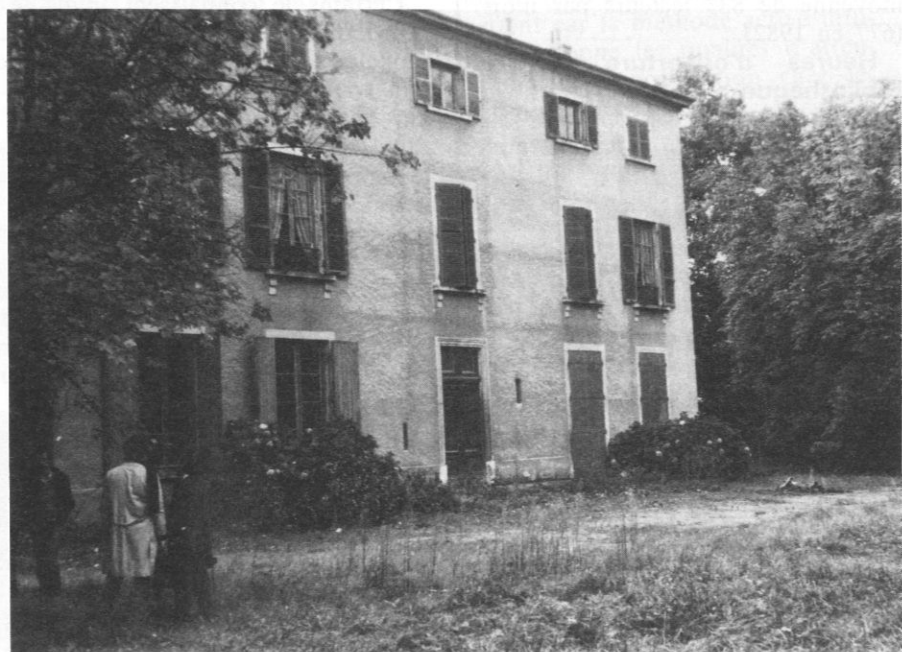
Des locaux d'une superficie de 1.255 m² (bureaux, permanences élus, salle de réunion, du Conseil, des Mariages, et divers organismes para-publics), plus 235 m² pour

appartements, seront aménagés après réhabilitation des bâtiments anciens dont le coût global, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 avril 1984, s'élève à 6.645.885 F T.T.C. (francs de mars 1984).

L'aménagement du nouveau centre administratif est l'une des opérations principales du Contrat de Quartier conclu entre l'Etablissement Public Régional et la Commune de Brignais, le 3 octobre 1983 ; la participation financière de ce dernier s'élève à 35 % sur la dépense subventionnable.

A cette création, il conviendra de prendre en compte un certain nombre de mesures d'accompagnement à venir destinées à améliorer le fonctionnement du centre ancien et l'accès piétons.

P.G. □



Le futur Centre Administratif dans l'ancienne propriété De Mijolla.

« Il y a ceux qui disent ça qu'ils pensent comme y pensent, y a ceux qui disent l'incontraire, puis y a ceux qui disent suivant le monde qui les écoute. »

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD

LOCATAIRES... PROPRIÉTAIRES

La Commission Départementale des Rapports Locatifs (C.D.R.L.) du Rhône

La loi n° 82-526 du 22 juin 1982 dite "Loi Quillot" crée auprès du représentant de l'Etat dans chaque département, une Commission Départementale des Rapports Locatifs (C.D.R.L.). Ces commissions sont l'instrument nécessaire à la mise en œuvre des rapports nouveaux entre propriétaires et locataires.

En mettant en relation, en son sein, les représentants des organisations de propriétaires, de gestionnaires et de locataires, elle est susceptible d'aboutir à la conclusion d'accords collectifs de location et de faciliter la recherche d'une solution à certains litiges concernant les loyers et les congés.

Les dispositions générales concernant la composition et le fonctionnement des C.D.R.L. ont été fixées par le décret n° 82-1165 du 30 décembre 1982.

Par les arrêtés préfectoraux en date des 2 et 9 mai 1983, M. le Commissaire de la République du Département du Rhône a fixé la composition de la C.D.R.L. du Rhône.

Son rôle

Concertation : elle est le cadre de négociations d'accords collectifs de location qui peuvent être conclus au niveau départemental.

Conciliation : elle est le cadre pour la recherche de solutions à certains litiges. Si l'ensemble de la Commission est compétent en matière de concertation, son rôle conciliatoire est assuré par une "formation de conciliation" composée au sein de la Commission mais de manière restrictive et paritaire.

La formation de conciliation

Elle est saisie dans trois cas :

- En cas de contestation par le locataire, du caractère légitime et sérieux du congé délivré par le propriétaire. La saisine de la Formation de Conciliation doit être faite dans le délai d'un mois suivant la notification du congé.

- En cas de contestation du nouveau loyer.

- En cas de congé à un représentant statutaire des locataires. Dans ces deux derniers cas la saisine de la Commission Départementale est obligatoire avant de saisir le juge.

Comment saisir la formation de conciliation ?

Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au : **Secrétariat de la Formation de Conciliation** de la Commission Départementale des Rapports Locatifs, Direction Départementale de l'Équipement du Rhône, 33, rue Moncey, 69003 LYON, en indiquant les nom, qualité et adresse du propriétaire et du locataire, ainsi que l'objet du différend.

Quelle est la procédure de conciliation ?

Le secrétariat invite chacune des parties à se présenter à la séance au cours de laquelle sera examiné le différend.



Les parties doivent se présenter en personne (si elles justifient d'un motif légitime d'empêchement, elles peuvent se faire représenter).

Elles peuvent, en outre, se faire assister d'une personne de leur choix.

La Commission entend les parties, s'efforce de les concilier et émet un avis.

Trois cas peuvent se présenter :

- la conciliation est totale : l'avis constate cette conciliation qui fait l'objet d'un document signé par les parties,
- la conciliation est partielle : l'avis constate les points d'accord qui font l'objet d'un document signé par les parties. Il mentionne les points de désaccord en faisant apparaître la position de chacun. Il définit la position de la Commission,
- la conciliation n'a pu intervenir : l'avis comporte l'exposé du différend et fait apparaître les points essentiels de la position des parties. Il définit la position de la Commission.

L'avis est signé par un représentant des bailleurs et un représentant des locataires. Il est adressé à chacune des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Quel délai pour la procédure de conciliation ?

L'avis de la Formation de Conciliation doit être donné dans les deux mois qui suivent la date d'accusé de réception de la demande initiale.

Au-delà de ce délai, les parties peuvent saisir le juge.

Lorsque le différend est porté devant les tribunaux, l'avis de la Formation de Conciliation doit être joint à la demande.



AIDE A L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT POUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES RETRAITÉES

PACT - Personnes Agées

43, rue Mercière - 69002 LYON
Tél. (7) 837.20.30

Permanence de 9 h. à 16 h. / Du lundi au vendredi

Pour Qui ? Pour Quoi ?

Le PACT - Personnes Agées est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et affiliée à la Fédération Nationale des centres PACT.

Il a pour mission de permettre aux personnes retraitées, d'améliorer leur logement, favorisant en cela leur maintien à domicile.

Toute personne percevant une pension de retraite et dont le montant de toutes ses ressources est inférieur aux plafonds fixés par les caisses de retraite, peut demander à bénéficier de l'aide à l'amélioration du logement lui servant de résidence principale, que ce soit comme locataire ou comme propriétaire.

Le PACT - Personnes Agées est signataire de conventions avec la plupart des caisses de retraite, principales et complémentaires, ainsi qu'avec les organismes administratifs sociaux. Il devient donc un intermédiaire qualifié pour aider les demandeurs éventuels d'aide à l'amélioration de l'habitat, et, pour cela :

- Sur le plan administratif, il indique les formalités à remplir et les démarches à effectuer pour l'ouverture d'un dossier initial (*).

- Sur le plan technique, il détermine les travaux à réaliser ainsi que l'évaluation probable de leur coût et en effectue le contrôle pour le compte des organismes sociaux qui participent au financement.

Si l'ayant-droit le souhaite, comme c'est souvent le cas, le PACT - Personnes Agées peut se charger des études préalables se rapportant aux travaux et éventuellement proposer la réalisation par des entrepreneurs ou artisans qu'il connaît bien.

Mais tout demandeur peut choisir son (ou ses) entrepreneur(s) sous réserve qu'il(s) soi(en)t inscrit(s) au Registre des Métiers et que, bien entendu, le devis proposé soit raisonnable et compétitif.

- Sur le plan financier il se charge de toutes les démarches auprès des caisses de retraite, ou autres organismes, pour obtenir les concours financiers possibles et nécessaires pour l'exécution des travaux, lui-même n'étant pas un organisme financier.

Il semble inutile de préciser que le personnel du PACT - Personnes Agées est parfaitement qualifié pour faire face aux problèmes techniques et administratifs, ainsi qu'à l'accueil des personnes âgées intéressées par une éventuelle amélioration de leur habitation principale.

Une permanence physique et téléphonique est assurée :

de 9 h. à 16 h.
du lundi au vendredi.

On peut VENIR, ÉCRIRE ou TÉLÉPHONER.

(* Pour faciliter la préparation d'un dossier initial il est absolument nécessaire que la personne retraitée apporte (ou envoie) :

- ses titres de pension de retraite et les talons des mandats de versements des trois derniers mois ;
 - le dernier avis d'imposition (ou de non imposition) ;
 - si elle est locataire, sa dernière quittance de loyer ;
 - si elle perçoit une allocation logement, le dernier talon de versement de cette location ;
 - une fiche familiale d'état-civil récente, à faire établir par la mairie de son lieu de résidence.
- Notez bien que photocopie de ces documents est prise sur-le-champ et qu'ils sont immédiatement rendus (ou renvoyés) à l'exception de la fiche familiale d'état-civil qui, elle, fait partie du dossier constitué.

ENVIRONNEMENT

De l'eau à la forêt

M. Richard quitte les Syndicats d'Eau et d'Assainissement de la Région pour le Parc du Pilat.

Après sept ans passés à la D.D.A. en qualité de directeur adjoint, M. Richard, ingénieur en chef du génie rural, a été nommé directeur du Parc du Pilat.

Homme d'une grande compétence, efficace, diplomate et... modeste, il est un conseiller écouté au sein du Syndicat d'Assainissement et des Eaux qui groupe 46 communes.

Réunis pour la première fois, tous les Syndicats d'eau potable de la région, sous l'initiative de Michel Thiers, président du Syndicat d'Assainissement de la vallée du Garon, sont venus au cours d'un très amical repas, apporter à M. Richard le témoignage de leur sympathie et de leur reconnaissance pour les services rendus.

M. Thiers, au cours de son allocation, a retracé sa carrière et, au nom de tous ses collègues, a remis le cadeau souvenir en lui souhaitant pleine réussite dans ses nouvelles fonctions dans le cadre magnifique qui sera le sien : le parc régional du Pilat.

Assistaient à cette cérémonie tous les présidents des Syndicats de la région : Rhône-Sud, Sud-Ouest lyonnais, Millery-Mornant, Givors, Grigny-Loire, Communay et région, de nombreux Maires de communes concernées et les secrétaires de Syndicats. M. Palluy s'était fait remplacer par M. Rey du secrétariat du Conseil Général. M. Cherel, directeur de la D.D.A. était aussi présent.

Décharge du Chéron

Elle est exploitée par l'entreprise Monin Ordures Service et les particuliers de Brignais ont la possibilité d'y accéder gratuitement.

Les entreprises de Brignais bénéficient d'un tarif réduit s'élevant à 20 F/m³ qui reste inchangé pour le 1^{er} trimestre 1984.

La terre (remblais) et les matériaux de démolition ne sont pas admis.

La décharge est ouverte tous les jours de 7 h. à 16 h. et le samedi de 7 h. à 12 h.

A propos de la divagation des chiens

Beaucoup d'entre nous sont tentés aujourd'hui d'accueillir dans leur foyer un chat, un chien. Il faut avant de prendre une telle décision, réfléchir sérieusement aux conséquences qu'elle entraînera (nourriture, soins, problèmes posés en cas de déplacement, vacances ou autres) et surtout aux responsabilités qu'entraînent la possession d'un animal.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, dans un récent courrier, nous demande d'informer le plus largement possible nos administrés, c'est pourquoi, nous publions ci-dessous de larges extraits de ce courrier afin que vous sachiez à quoi vous êtes tenus en tant que propriétaire d'animal.

Extraits de l'arrêté préfectoral n° 682/81 du 4-09-81

Article 1^{er}. - Les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs et dans les bois, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître ou ne présentant pas de tatouage d'identification seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs s'ils ne sont point réclamés et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours pour les chiens et chats avec collier ou pour les chiens portant la marque de leur maître ou un tatouage d'identification.

Doit être considéré comme errant tout chien ou chat inconnu et non immédiatement sous la surveillance de leur maître.

Article 2. - Tout chien ou chat errant ayant mordu ou griffé une personne, même s'il est vacciné contre la rage est, si l'on peut s'en saisir sans l'abattre, soumis par son propriétaire ou détenteur et à ses frais à la surveillance d'un vétérinaire sanitaire pendant une durée de quinze jours conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1976 susvisé.

Article 3. - Les municipalités doivent désigner des locaux à l'usage de fourrière et faire procéder de manière effective à la capture des chiens et des chats errants. Les propriétaires auxquels sont restitués les chiens ou chats capturés sont tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif fixé par l'autorité municipale.

Article 4. - Lorsque le rôle de fourrière est confié par une municipalité à une Société de Protection Animale, un contrat est établi entre les deux parties comportant l'obligation de l'application stricte des dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 5. - Lorsque les établissements appartenant à des Sociétés de Protection Animale fonctionnent en qualité de fourrière pour les chiens et chats errants et en qualité de refuge pour ceux remis par leur propriétaire, les animaux de chacune de ces deux catégories doivent être hébergés dans des locaux différents excluant leur contact et être enregistrés sur le registre d'entrée et de sortie qui sera exigé pour chacun de ces deux locaux.

Article 6. - Tout chien et chat ne peut être accepté dans un refuge que si son propriétaire, lors de l'abandon, atteste qu'il est resté en sa possession depuis six mois au moins ou depuis sa naissance si l'animal abandonné est âgé de six mois ou moins.

Lorsque les chiens abandonnés ne sont pas régulièrement tatoués, leur identification par tatouage doit être réalisée à la diligence du responsable.

Ne faites pas torturer votre chien !

Si vraiment vous n'en voulez plus, ne le donnez pas à un inconnu, qui très souvent le revendra à un laboratoire (et cela, très souvent, sans profit pour la santé des hommes !).

Pour cet ami de l'homme, qui vous a suivi toute sa vie, faites au moins ceci :

- soit menez-le à l'un des refuges ci-dessous ; on essaiera de le replacer ;
- soit menez-le chez un vétérinaire, et restez avec votre compagnon pour le rassurer, tandis qu'il "l'endormira" pour qu'il ne se réveille plus.

**La S.P.A. DE LYON
ET DU SUD-EST vous remercie**

Renseignements tél. (7) 837.83.21
(et 24 h. sur 24 : (7) 805.42.66).



ble du refuge, le jour qui suit l'introduction de ces animaux dans l'établissement. La carte d'immatriculation de chaque chien offert à l'adoption ultérieurement est remise à son nouveau propriétaire.

Article 7. - Les responsables de fourrières ne doivent restituer un chien ou un chat à son propriétaire qu'en échange de la signature d'un document soulignant les risques que cet animal présente en matière de transmission de rage, du fait qu'il a erré en dehors de tout contrôle pendant une certaine période. Ce document est établi en deux exemplaires : le premier reste en possession du responsable de la fourrière, le deuxième est remis au propriétaire.

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 329/80 du 10-04-80

« Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés. »

« Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. »

« Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse. »

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 374-3°

Au code pénal, l'article R 30-7° permet de sanctionner ceux qui auraient laissé divaguer des animaux malfaisants ou féroces ainsi que ceux qui auraient excité ou n'auraient pas retenu leurs chiens lorsqu'ils s'attaquent ou poursuivent les passants, quand bien même il n'en serait résulté aucun mal ni dommage ; l'article R 34-2° permet de sanctionner ceux qui auront occasionné la mort ou la blessure des animaux ou des bestiaux appartenant à autrui, par l'effet de la divagation d'animaux malfaisants ou féroces.

Vous avez un problème...

Avec :

- une administration de l'Etat,
- un service public,
- une commune,
- un département.

Malgré vos démarches, il n'est pas encore réglé.

Que faire ?

LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Le Médiateur est le recours amiable et gratuit qui peut résoudre votre problème.

Apprenez à connaître ses services et les moyens de vous adresser à lui.

QUI EST LE MÉDIATEUR ?

Institution créée en 1973. Le Médiateur est nommé en Conseil des Ministres pour une durée de six ans.

- Irrévocable.
- Non renouvelable.
- Ne recevant d'instruction d'aucune autorité (art. 1 de la loi du 3 janvier 1973).

Il est indépendant.

Il peut donc intervenir en toute objectivité auprès des administrations pour instruire votre dossier et régler votre problème.

QUELS SONT SES POUVOIRS ?

Il peut intervenir :

- dans tout litige avec une administration, un service public, une collectivité locale si un mauvais fonctionnement apparaît (insuffisance d'information, lenteur, absence de réponse, erreur, etc.) ;
- auprès du service public concerné afin de régler en toute équité la situation du requérant (si nécessaire par recommandations) ;
- en cas d'inexécution d'une décision de justice (éventuellement par injonction) ;
- par des propositions de réforme auprès du Gouvernement.

Il ne doit pas intervenir :

- dans les litiges d'ordre privé ou des différends s'élevant entre l'Administration et ses agents en activité ;
- sur le fond d'une procédure engagée auprès d'une juridiction, restant entendu qu'il peut tenter parallèlement de résoudre le litige à l'amiable ;

pour remettre en cause une décision de justice.

Le Médiateur a accès à tous les documents nécessaires à l'instruction de votre réclamation. Les ministères et les administrations sont tenus de faciliter sa tâche.

QUELS SONT SES MOYENS ?

Il dispose :

- d'une équipe structurée, constituée d'administrateurs, de juristes et de spécialistes, chargée de l'instruction de votre requête et de l'élaboration de propositions de réforme ;
- d'un correspondant particulier dans chaque ministère relais indispensable auprès des grandes administrations de l'Etat ;
- d'un correspondant départemental pour vous informer sur l'institution du Médiateur et vous conseiller dans vos démarches et la constitution de votre dossier.

Il est à votre disposition à la Préfecture de votre département. Pour le Rhône c'est M. DUBARRY qui assure une permanence tous les **mardis après-midi de 14 h. 30 à 18 h., 64, rue Molière, 1^{er} étage.**

- de techniques modernes de gestion et de traitement de l'information.

Chaque année, le Médiateur présente au Président de la République et au Parlement un bilan de son activité. Ce rapport est rendu public. (Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75007 Paris).

COMMENT FAIRE POUR SAISIR LE MÉDIATEUR ?

- Rédigez une requête à l'attention du Médiateur. Exposez votre cas de façon claire en y joignant toutes les références d'ordre administratif.

Complétez votre dossier par la photocopie des documents essentiels se rapportant à votre litige. En cas de difficultés, consultez le correspondant départemental du Médiateur.

Très important.

Il est indispensable d'adresser le dossier à un député ou un sénateur de votre choix. Si vous n'avez pas son adresse, vous pouvez le joindre :

- Pour un député : à l'Assemblée Nationale, 126, rue de l'Université, 75007 Paris.
- Pour un sénateur : au Sénat, Palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

Ce parlementaire le transmettra au Médiateur (cf. art. 6 de la loi) et vous tiendra informé des suites réservées à votre réclamation.

Soyez assuré que votre dossier sera étudié dans les meilleurs délais et avec le plus grand soin.

Etat-Civil

Liste des mariages du 1^{er} décembre 1983 au 30 avril 1984

FAVIER Jean-Pierre et CONSTANCIN Marie-Thérèse, le 3 décembre.

BRUNET Raymond et VINCENTI Claudine, le 10 décembre.

CROZIER Philippe et SABUCO Sylvie, le 28 janvier.

SABIR Abdelaziz et FOURNIER Gisèle, le 25 février.

PERROTON Régis et TETU Annick, le 3 mars.

GRILLON Yves et VALOIS Myriam, le 9 mars.

GOURY David et LOVERA Héléne, le 17 mars.

BONNET Dominique et CROZIER Catherine, le 24 mars.

GUICI Ramdane et GUENIFI Neza, le 7 avril.

GIANGRANDE Guido et RIGNI Ghislaine, le 21 avril.

MUSSARD Gabriel et FARGIER Régine, le 28 avril.

Liste des décès du 1^{er} décembre 1983 au 30 avril 1984

LACHAUX Roger, le 15 décembre à Brignais, 42 ans.

MORENAS Maria, le 31 décembre à Brignais, 80 ans.

BENNAT Kaddour, le 5 janvier à Pierre-Bénite, 66 ans.

CHENEVIER Jean, le 21 janvier à Sainte-Foy-lès-Lyon, 80 ans.

SEYISSIAN Sonia, le 20 janvier à Montagny, 25 ans.

PARQUET née RUDE Marie, le 31 janvier, à Givors, 79 ans.

BARRET née COURDIER Jeanne, le 16 février à Brignais, 90 ans.

SOAVE Alessandro, le 19 février à Brignais, 85 ans.

MONTET Etienne, le 16 février à Lyon 6^e, 91 ans.

AMARI Haoues, le 25 février à Brignais, 72 ans.

PAREYRE Paul, le 18 février à St-Genis-Laval, 45 ans.

DOMINGET née DECOTIGNIE Marie, le 6 février à St-Genis-Laval, 81 ans.

DOMINGET née ASPARD Claudia, le 9 février à St-Genis-Laval, 86 ans.

LAPLACE Claude, le 18 février au Havre, 32 ans.

SOAVE Armand, le 11 mars à Brignais, 57 ans.

JARICOT Eugénie, le 13 mars à Pierre-Bénite, 71 ans.

CALLARD Joseph, le 19 mars à Lyon 5^e, 81 ans.

BAUDRAND Marie, le 22 mars à Givors, 92 ans.

MALANDRUCCOLO Amalia, le 12 avril à Brignais, 82 ans.

CABIAS née LAMBLOT Marie, le 10 avril à Trévoux, 78 ans.

FAIZANT Emilie, le 15 avril à Lyon 5^e, 2 mois 1/2.

BELLILA Alice, le 28 avril à St-Genis-Laval, 22 jours.

LES SPORTS

La course à travers Brignais

Comme les années précédentes la course à travers Brignais a été l'occasion de se retrouver entre nous pour un moment, peut-être difficile pour certains concurrents, mais tout de même agréable.

La rencontre de l'amitié

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la bonne marche de cette manifestation, nous pensons aux coureurs, mais aussi aux personnes qui ont participé dans les différents contrôles de relais et l'aide de l'Association des Secouristes qui étaient là pour parer à toute éventualité.

Cependant nous regrettons qu'il n'y ait pas eu plus de participants dans les courses de relais « 13 équipes seulement ».

Pour nous, l'esprit de cette épreuve est avant tout l'occasion d'une grande rencontre populaire destinée à réunir le plus grand nombre de participants ; et nous avons regretté l'absence d'un certain nombre de sections qui ne se sont pas senties concernées par ce dimanche 29 janvier ou qui ont été empêchées.

Dans le cadre d'une vie associative qui se veut dynamique, nous pensions que chaque association aurait à cœur de participer à cette épreuve en se faisant représenter par une délégation.

Tout en étant une épreuve sportive, l'originalité avait sa place dans

ce domaine. Certaines équipes ont pu l'exprimer ; par exemple, l'équipe de la boulangerie-pâtisserie Lacroix, par sa structure : composée par toutes les personnes travaillant à l'entreprise : famille et employés.

La fantaisie vestimentaire aurait pu être de la partie, ça n'a pas été le cas, dommage ! Pensez-y dès maintenant pour l'année prochaine afin d'ajouter à cette fête sportive votre note d'humour. Vous savez... elle est célèbre notre course ! Rendons-la encore plus spectaculaire en y apportant de l'imprévu.

Nous avons assisté à une superbe empoignade entre le Judo-Club et le Club des Amis du Lundi qui ont laissé les autres concurrents loin derrière. Il est dommage que la Gendarmerie n'ait pu défendre la coupe gagnée l'année dernière.

Cette manifestation est l'affaire de tous, nous restons persuadés que toute les Associations, tous les habitants de notre commune feront en sorte de donner à cette course à travers Brignais l'éclat et le rayonnement qu'elle doit avoir, afin de développer entre chacun un contact plus important, car ne l'oublions pas le sport c'est la fête du corps, mais aussi de l'amitié.



L'équipe de l'entreprise Lacroix.

Le palmarès

1^{er} épreuve : 5 km à la découverte de la Vallée du Garon et de Barray. 50 participants ont reçu une attestation de participation.

2^e épreuve : Pour les jeunes nés après le 1^{er} janvier 1972, 1.200 mètres. 87 garçons ont participé, les dix premiers étaient dans l'ordre : Yamine Ferdi, Djamel Laouad, Gregory Prost, Eric Monestier, Farji Hadeif, Gilles Bonnardel, Laurent Darfeuille, Jérôme Cœur, Pierre Ferrera, Eric André.

Sur les 32 filles qui ont participé, les dix premières étaient : Valérie Borel, Maia Ouddir, Carole Potot, Florence Zink, Carole Rigaud, Isabelle Moutie, Fatma Tedbird, Sandrine Pizot, Stéphanie Macadre, Nathalie Jomard.

3^e épreuve : Relais par équipes de 10 coureurs, 5.600 mètres.

1^{er} : Judo Club, 16'16'', Coupe du Stock-Cars Club.

2^e : Amis du Lundi, 16'26'', Coupe Lyon Matin.

3^e : Espérance-Athlétisme-Jeunes, 18'03'', Coupe à travers Brignais.

4^e : A.S.B. Football, 18'18''.

5^e : Cyclo-Club, 18'47''.

6^e : Espérance-Athlétisme, 18'51''.

7^e : Espérance-Athlétisme-Senior, 19'16''.

8^e : Amis de la Rivière, 19'45'', Coupe des Vétérans.

9^e : Les Zélus, 20'40''.

10^e : Espérance-Athlétisme, 20'58''.

11^e : Boulangerie Lacroix, 21'58'', Coupe des Espoirs.

12^e : Personnel Communal, 22'.

13^e : Gym Détente, 25'25'', Coupe des Dames.

La Coupe du Nombre a été remise à l'Espérance. **P.M.** □

Attention au départ ! Ça bouscule.





Du nouveau pour les jeunes : le terrain de bi-crossing

Aviez-vous remarqué, bien sûr, que depuis quelque temps, nos sentiers, nos routes, nos aires de jeux et parfois même nos trottoirs étaient pris d'assaut par des vélos de cross, maniés avec habileté par de jeunes enfants.

Ces jeunes découvrent les joies d'une discipline sportive apparentée au moto-cross, mais moins bruyante et moins coûteuse, le bi-crossing.

Pour leur permettre de pratiquer sans risque et d'évoluer dans cette discipline, la Municipalité avec la complicité de la Maison des Jeunes étudiaient la possibilité de réaliser une piste de bi-crossing.

Sur un terrain situé au quartier "La Roche", face au quartier des Pérouses, il devenait possible de concrétiser ce projet.

Sous l'impulsion de la Commission Jeunes, avec l'aide des Services Techniques de la Mairie, et les conseils du président de la Fédération Française de Bi-Crossing, cette piste représentée sur le plan ci-dessous est mise à la disposition de la Maison des Jeunes depuis le 1^{er} mars 1984.

Les futurs utilisateurs peuvent demander les renseignements auprès des responsables de la M.J.C. Mais, pour la bonne marche et la sécurité des jeunes, il est indispensable d'interdire l'accès des motos ou vélomoteurs.

La Commission Jeunes

Depuis sa mise en place en mars 1983, la Commission Jeunes, très sollicitée par les responsables de la M.J.C., s'est efforcée de contribuer à l'expansion de celle-ci. Soit par des actions ponctuelles, soit par un travail dans le temps, elle participe à la création et à la mise en place de nouvelles activités qui permettent une plus large ouverture de la M.J.C. sur l'ensemble des jeunes.

Toujours à votre écoute, il vous est possible à vous les jeunes et à vous responsables d'associations de prendre contact avec les membres de la Commission pour venir exposer vos problèmes, vos projets, vos souhaits. Ensemble nous pourrions étudier, ensemble nous pourrions agir.

La Commission a pour rôle d'être le lien entre les jeunes Brignairots et les autres élus du Conseil Municipal. Elle étudie, elle transmet, elle propose toutes actions qui pourraient être menées en faveur des jeunes.

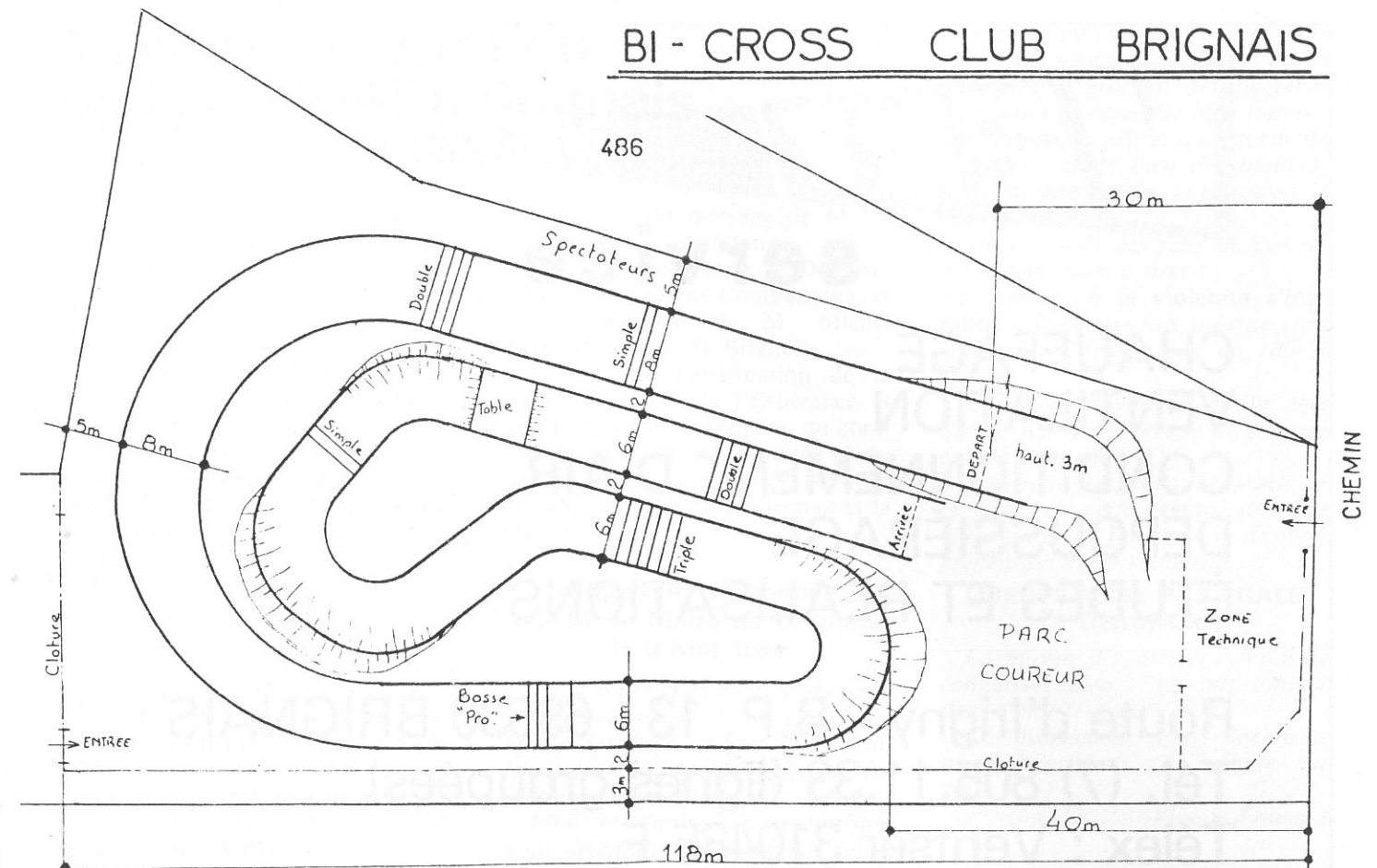
M. le Maire déclarait, dans l'éditorial du Bulletin Municipal n° 14, « nous devons écouter les jeunes et les aider à trouver un sens à leur vie », il précise aujourd'hui « les actions engagées par les élus se veulent adressées à tous les jeunes de la commune ».

Terminons ces quelques lignes par cette formule s'adressant aux jeunes : « Préparons aujourd'hui ce que sera demain ».

"Rien ne sert de penser, il faut réfléchir avant."

PIERRE DAC

BI - CROSS CLUB BRIGNAIS



En flânant dans les rues de Brignais

Quelques origines... à préciser peut-être ?

Rue des Rouliers : Avant l'arrivée du chemin de fer à Brignais le "roulage" ou transport des marchandises par voiture, était des plus importants. Brignais était un relais de poste entre Lyon et St-Etienne, de très nombreux attelages s'arrêtaient dans les auberges du village. La route passait par la place des Terreaux, la rue Colonel-Guillaud (actuelle), le Pont Vieux, la rue du Bief et la rue des "Rouliers" pour rejoindre la grand'route. Ce n'est qu'en 1829 que la R.N. fut rectifiée et que le Pont Neuf fut édifié.

En 1850, les chemins de fer prirent la place et petit à petit le roulage diminua et les auberges se vidèrent et fermèrent leurs portes. La ligne de chemin de fer Lyon-Mornant donne encore un coup au trafic. Les voyageurs de Mornant et Soucieu n'utilisent plus les diligences.

Rue Casse-Froide : Passage étroit, encaissé entre la rue du Bief et la rue de la Giraudière (le bief amenait une partie de l'eau du



Garon au Moulin se trouvant à l'emplacement actuel des Laboratoires L.G.G.).

Rue de Ronde : Comme son nom l'indique, c'était le chemin de ronde autour du château.

Rue des Chapeliers : Nombreux fabricants de chapeaux (industrie très florissante à une certaine époque).

Chemin des Tard-Venus : En

souvenir de la bataille de Brignais en 1362.

Chemin des Amoureux : Petit chemin calme, propice à la promenade.

Chemin de la Levée : Endroit où le Garon se divise en deux bras et devient profond (digue).

Place des Terreaux : Probablement l'emplacement des fossés du château. A.M.P. □

VENT

service

CHAUFFAGE
VENTILATION
CONDITIONNEMENT D'AIR
DÉPOUSSIÉRAGE
ÉTUDES ET RÉALISATIONS

Route d'Irigny - B.P. 13 - 69530 BRIGNAIS
Tél. (7) 805.11.33 (lignes groupées)
Télex : Ventser 310485 F

Du nouveau chez

RHONE-ANTENNES

En plus des ventes et dépannages télé, radio, hi-fi, musique, appareils ménagers et installation d'antennes

Nous avons créé un nouveau service :

UN CLUB VIDÉO - VHS - V 2000

avec plus de 50 films derniers sortis



181, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.17.29

La commémoration du 8 mai 1945 à Brignais

Une foule importante, malgré le froid, a assisté aux cérémonies du 8 Mai 1984 : Anciens Combattants, représentants des Corps de Gendarmerie, présidents et membres des bureaux des Associations, directeurs, directrices de groupes scolaires, membres du Conseil Municipal, enfants des écoles.

Après la messe en l'église de Brignais, concélébrée par le Père MONDONNEIX et le Père JURON, la cérémonie se déroula en trois temps :

- Sur la place Gamboni :
 - remise du diplôme d'honneur au drapeau,
 - remise des Croix du Combattant à MM. Frédéric OUILLOU, Jean CHAMPEAU, Robert GUERRE, Pierre THIOILLIERE, Ernest VERGAIN,
 - remise du diplôme national avec insignes des porte-drapeaux à M. Francis TRIOMPHE.
- Défilé par la rue Colonel-Guillaud, rue Général de Gaulle jusqu'au Monument aux Morts.
- Cérémonie au Monument aux Morts avec lecture du message de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre, par M. Paul MALINCONI, Président de l'Association des A.C.P.G. - C.A.T.M. de Brignais.

Puis lecture du message de M. J. LAURAIN, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants, et enfin allocution de M. Michel THIERS, Maire de Brignais.

Grâce à la participation de la Batterie-Fanfare de l'Espérance et de l'Harmonie Municipale, au complet, et de nombreux Anciens Combattants, ces cérémonies se sont déroulées dans le recueillement et la dignité.

Allocution prononcée par M. le Maire de Brignais le 8 Mai 1984

Vous venez d'écouter le message des Anciens Combattants et celui de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Armées, chargé des Anciens Combattants.

L'un et l'autre, et moi-même, vous demandons à vous qui venez régulièrement, mais surtout à ceux qui demeurent indifférents (et il y en a beaucoup... beaucoup trop) de ne pas oublier ces horribles événements qui de très près ou de plus loin ont touché chacune de vos familles.

Enseignants, parents vous devez leur transmettre vos témoignages afin que nos jeunes sachent que

l'humanité est capable du pire, mais aussi du meilleur. Il faut qu'ils sachent que grâce à des poignées d'hommes, à caractère bien trempé, une nation, la nôtre, a pu sortir de la guerre, après bien des humiliations, la tête haute, et retrouver la liberté.

Mais au-delà des faits de guerre, il y a une leçon à tirer :

• à l'heure où la violence s'installe çà et là, parfois près de chez nous, nous avons tous un rôle à jouer :

• les Pouvoirs Publics et vos élus qui doivent faire preuve de fermeté et de clairvoyance,

• et surtout vous tous, habitants de ce pays, de cette région, de cette ville, qui devez faire preuve de compréhension et de solidarité.

LIBERTÉ N'EST PAS ÉGALE A DÉSORDRE

Le moyen d'y arriver ? Vous le connaissez bien : ne pas tomber dans l'indifférence.

Ces événements nous concernent tous. Brignairots, je compte sur vous !

Vive la France !

"Le bonheur, c'est d'avoir mérité ce que la vie nous donne ; et la sagesse, c'est de savoir s'en contenter."

RAOUL FOLLEREAU



Silix **DAVUM** Matériaux

Z.I. Nord / Route d'Irigny / **BRIGNAIS** / Tél. 805.01.11

(voie express : sortie Brignais-Francheville)

LE SPÉCIALISTE DU GROS-ŒUVRE :

- *Planchers DAVUM*
- *Aciers*
- *Ciments*
- *Tuiles*

DEVIS • ÉTUDES • LIVRAISONS

R. VIVIER

maroquinier

bagagiste



TOUTES RÉPARATIONS

Sacs - Bagages - Parapluies

138, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.08.15

entreprise

bonnard s.a.

carrières
travaux publics
transports

Maison Lucidi

Route de Vienne

38670 CHASSE S/RHONE - Tél. (7) 873.07.46

STATION D. MOMBRUN

A votre service pour : • GRAISSAGES • VIDANGES • PNEUS
LAVAGES RAPIDES ET COMPLETS

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.28.57

BRIGNAIS SPORTS

SKI PISTE et FOND (vente et location)

TENNIS (cordage par spécialiste)

132, rue Général-de-Gaulle - 69530 BRIGNAIS - Tél. 805.15.02

Le commerce à Brignais, un nouveau souffle ?

Dans le dernier Bulletin Municipal n° 16 (page 9), paru en janvier dernier, nous avons eu l'occasion de vous situer les conditions dans lesquelles nous avons demandé aux commerçants de Brignais de réfléchir, et de proposer des solutions à la recherche de l'amélioration de la qualité et de la quantité du commerce brignairot.

Les commerçants se sont réunis de nombreuses fois, en commission, puis ont créé une Association de Restructuration et d'Elargissement du tissu commercial. Ils ont examiné les différentes possibilités qu'offre Brignais et ont élaboré un projet.

Parallèlement, les élus (le Maire et la commission spéciale d'urbanisme) ont fait le point des différentes données (démographie, voirie, urbanisme), des documents (Plan de Référence) et ont fait appel à des spécialistes de la D.D.E. (ingénieur et architectes urbanistes) afin de mieux préciser comment faire évoluer au mieux notre commune, en particulier au niveau de l'habitat urbain et du commerce.

Comme il se doit, ces deux démarches, placées à des niveaux de réflexion différents devaient être confrontées dès lors que les travaux des deux groupes, commerçants et élus, avaient suffisamment évolué.

Ayant estimé, grâce à des contacts au niveau du Conseil d'Adjoints, que ce point était atteint, le Maire a donc proposé aux commerçants et à ses collègues de participer à une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal, en commission générale le 20 avril ; participaient également à cette réunion nos services et ceux de la D.D.E.

La mise à notre disposition de la salle polyvalente du L.E.P. par M. Eck, Proviseur, permit d'examiner tous les points de ce dossier dans de bonnes conditions malgré le nombre important des participants (une quarantaine).

Les échanges de points de vue, les prises de position, les suggestions furent de très bon niveau, chacun étant décidé à rapprocher les éléments convergents.

Dans la conclusion, le Maire annonça aux commerçants que réponse serait donnée à leur projet fin juin 1984. **M.T.** □

Braderie : édition 84

La 3^e édition de la Braderie de Brignais a eu lieu le samedi 19 mai. Le soleil n'était pas vraiment là, mais le ciel nous a épargné ses averses. Grâce au dévouement des commerçants de l'Entente Commerciale qui, sous l'impulsion de M. BERNOLLIN Conseiller Municipal, ont réussi à rassembler un nombre important de participants, commerçants, artisans locaux ou non, les nombreux visiteurs de la Braderie ont eu le plaisir de flâner au milieu d'étals colorés et variés.

Cette année l'accent avait particulièrement été mis sur l'exposition d'automobiles de marques différentes installées en vedettes sur la Place de la Mairie.

C'est dans une atmosphère de fête, renforcée par l'animation, que chacun déambulait au fil de sa fantaisie dans les rues rendues aux piétons.

Nous vous donnons rendez-vous pour 1985, en souhaitant à cette manifestation une diversité encore plus importante, avec la participation du plus grand nombre possible de commerçants et artisans locaux, rendant ainsi cette braderie plus attrayante encore.



Dépouillement des résultats du questionnaire sur :

"Le commerce à Brignais"

114 réponses seulement, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions définitives, mais elles donnent une tendance car elles semblent aller dans le même sens.

Il est évident qu'après cette première analyse sur ces 114 réponses, le dialogue reste ouvert. La commission "Artisanat, Commerce, Industrie, Emploi" (A.C.I.E.) souhaite recueillir tous vos avis et vos idées pour réussir avec vous le "Brignais économique" de demain.

Les résultats

Si, pour le commerce alimentaire, les réponses positives marquant une certaine satisfaction sont nettement supérieures aux avis négatifs, c'est le contraire pour le commerce non alimentaire avec comme motif premier : pas assez nombreux et peu diversifiés.

1. Les commerces à Brignais sont-ils assez nombreux ?

Alimentaires : oui 40 - non 35
Non alimentaires : oui 20 - non 54.
Avec environ 1/3 des fiches sans avis sur cette question.

2. Votre niveau de satisfaction :

Beaucoup d'entre vous parlent de l'accueil et souhaitent une amélioration à ce niveau.

• Sur la variété des produits : alimentaires : oui 61 - non 43 pour non alimentaires : niveau prix tendance trop élevée. 63 fiches marquent leur insatisfaction.

• Nette satisfaction exprimée concernant le service rendu, l'emplacement, les vitrines et la présentation.

En moyenne trois fois plus de oui que de non.

3. **Quant à l'animation commerciale** 75 % des réponses demandent qu'elle soit plus active, dynamique et variée et ce même pourcentage salue favorablement les journées promotionnelles.

5. Les achats hors de Brignais :

Sur ce chapitre on peut noter une certaine réserve dans les réponses, seuls 16 % indiquent qu'ils s'approvisionnent hors de Brignais.

6. **En ce qui concerne la volonté de se servir de préférence** dans une surface de vente de 1 000 m² implantée à Brignais, plutôt que dans des surfaces voisines, à prix égal :

87 fiches disent oui pour l'alimentaire ; 61 oui pour les autres commerces.

7. Autres magasins à implanter à Brignais :

Dans l'ordre d'importance du nombre de demandes :
habillement : demandé 57 fois
droguerie : demandé 36 fois
chaussures : demandé 30 fois
papeterie, journaux, librairie : demandé 29 fois

restaurant : demandé 25 fois
électro-ménager et primeurs : demandé chacun 22 fois
cordonnerie rapide : 21 fois demandée
tissus, mercerie : demandé 16 fois.

Quant aux commentaires et suggestions : une certaine richesse dans la diversité des termes :

- L'accueil, les horaires d'ouverture (entre 12 h. et 13 h.)

- La gêne des voitures et de la circulation, les tournées des commerçants pour les extérieurs de Brignais (comme dans le temps).

- Redonner vie à la place Gamboni où il n'y a plus que des banques.

- Dépôt de pain aux Collonges, le Bonnet, la Compassion.

- Des animations plus nombreuses comme la foire au troc et en fin d'année avec des jeux.

- Ouverture d'une pharmacie sur trois, le lundi matin ; une meilleure participation des commerçants à la vie locale et associative.

- Un bravo pour les commerçants nouvellement installés, un peu de sang neuf.

- Pour la vie du commerce à Brignais, l'essentiel quotidien seul, ne suffit pas.

Commentaire

En se préservant de toutes conclusions hâtives, la tendance semble être celle-ci : la nécessité d'une vie commerciale active pour se sentir bien dans sa ville et être moins tenté d'aller ailleurs, un net besoin de sourire, de gentillesse (commerciale), d'être reconnu, de sortir de l'anonymat, un peu plus de variétés.

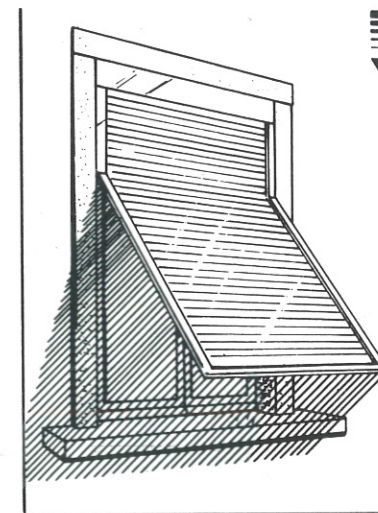
Attention, pour réussir la vie commerçante d'un village, nous sommes tous concernés, clients et vendeurs et tout rejet de responsabilité sur l'autre n'est que stérile.

Commerçants, poursuivez vos efforts pour garder et attirer vos clients. Clients, concrétisez votre envie d'acheter à Brignais en achetant à Brignais et en demandant à vos commerçants ce que vous souhaitez. **M.C.** □

Logement

La Mairie de Brignais recherche pour personne seule un appartement ou maison individuelle même ancienne (avec éventuellement petit jardinet) - type F3 - à Brignais ou sur communes limitrophes.

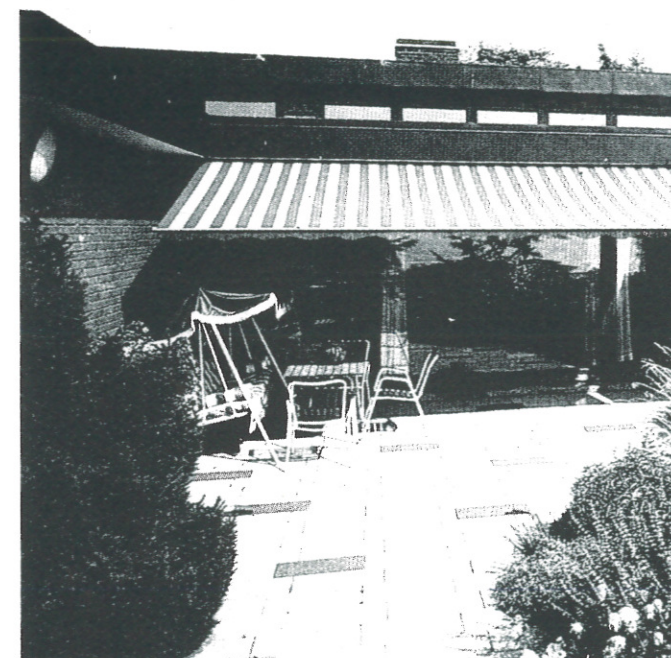
Offre recevable en Mairie. Services Administratifs.



S.A.R.L. au capital de 20.000 F

70, rue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
Tél. 805.30.20

**Stores Intérieurs
et Extérieurs
Tous Modèles**



VERTICAL
LE STORE DE QUALITÉ

- Revêtements sol et mur
- Voilages, ameublement
- Linge de maison

**Confection et pose assurée
par spécialistes**

Décoration Conseil : Evelyne Galera

PRIX SPÉCIAUX FÊTE DES MÈRES

Département NETTOYAGE INDUSTRIEL — Shampooing moquette
3 bis, Rue du Stade - 69630 CHAPONOST



A BRIGNAIS

Découvrez
le



Les Aigais
Route de Lyon
T. (7) 805.24.57



un nouveau
style de

RESTAURANT

Menus - Carte - Repas d'affaires



Bar central en demi-cercle



I'HOTEL
****NN**
est ouvert

*Des chambres claires, confortables et spacieuses
insonorisées, avec téléphone direct*



Salon détente - télévision

